



GROUPE D'ÉTUDES EN POLITIQUES PUBLIQUES (GEPP)

Éleveurs de porcs : leviers et freins aux changements de pratique en matière de bien-être animal

Mars 2019

**Master 2 « Politiques publiques et gouvernements comparés », Parcours politiques
publiques de l'alimentation et gestion des risques sanitaires**

Commanditaire : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION,
Direction générale de l'alimentation, Bureau de la protection animale.

Référente : Cécile FERRIEUX, maître de conférences à AgroParisTech

Membres du GEPP : AKROUT Khadija, BARLOY Marie, BROQUIN-LACOMBE Céline,
DEBORDE Philippe, KHODJA Sélim, NAJEAN Emilie, VAN DER VOORDE Guillaume.

L'École Nationale des Services Vétérinaires (ENSV) n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Remerciements

À Cécile Ferrieux, pour son encadrement tout le long de ce GEPP, votre efficacité et votre perspicacité nous ont été d'une grande aide. Un grand merci.

À Sébastien Gardon et Amandine Gautier, pour leur encadrement à l'ENSV, pour leurs conseils et leur bonne humeur.

À Sylvie Mialet, Chantal Masse, Mireille Carle ainsi que toute la direction de l'ENSV, pour leur aide et leur bienveillance.

Aux membres du Bureau de la Protection Animale, pour leur confiance dans cette commande, leur écoute dans nos premières réflexions et leur disponibilité par la suite.

Nous adressons nos sincères remerciements à toutes les personnes interrogées qui nous ont aidés à la réalisation de ce mémoire, votre aide nous a été précieuse.

Sommaire

INTRODUCTION

- I. UN ELEVAGE RATIONNALISE INFLUENÇANT LES PERCEPTIONS ET PRATIQUES DES ELEVEURS**
 1. UNE PRODUCTION RATIONALISEE OÙ POURRAIT S'OPPOSER PRECISION ET BEA
 2. DES PROFILS PLUS OU MOINS ENGAGES VIS-A-VIS DU BEA ET DE LA REGLEMENTATION
 3. UN RAPPORT AUX CHANGEMENTS VARIABLE IMPACTE PAR DE MULTIPLES FACTEURS

- II. UNE RELATION ETAT-FILIERE COMPLEXE PLAÇANT EN RETRAIT L'ELEVEUR SUR LA QUESTION DU BEA**
 1. UN ROLE MAJEUR DE LA COOPERATIVE FACE AUX AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS
 2. UN DIALOGUE COMPLIQUE ENTRE L'ÉTAT ET LA FILIERE
 3. UNE STRATEGIE BEA OÙ LA PLACE DE L'ELEVEUR EST EN RETRAIT

- III. UN ELEVEUR À REPLACER AU CENTRE DU DEBAT EN REDONNANT DU SENS AU BEA**
 1. REPENSER LES CONFIGURATIONS INSTITUTIONNELLES POUR METTRE L'ELEVEUR AU CENTRE DU JEU
 2. ABORDER LA REGLEMENTATION EN INSISTANT SUR LES RESULTATS ATTENDUS
 3. S'APPUYER SUR LA FORMATION ET LE PARTAGE D'EXPERIENCE
 4. RASSURER L'ELEVEUR SUR SES PRATIQUES EN MATIERE DE BIEN-ETRE ANIMAL
 5. DONNER AUX ELEVEURS UNE VISIBILITE À MOYEN-LONG TERME

CONCLUSION

RECOMMANDATIONS

Liste des sigles et acronymes

AB : Agriculture biologique

ACTA : Association des instituts techniques agricoles

ALLICE : Union de coopératives d'élevages qui fédère toutes les entreprises françaises de sélection et de reproduction animales ainsi qu'une entreprise de sélection belge

APA : Association de protection animale

APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

AOP : Appellation d'origine protégée

AOC : Appellation d'origine contrôlée

BD Porc : Base de données professionnelle porcine (identification, transport, professionnel, sanitaire, qualité)

BEA : Bien-être animal

BPA : Bureau de la Protection Animale

CCSPA : Comité consultatif de la santé et de la protection animale

CE : Commission Européenne

CES : Comité d'experts spécialisés

CEAV SPV : Certificat d'études approfondies vétérinaires en santé publique vétérinaire

CEE : Communauté économique européenne

CIV : Centre d'information des viandes

CIWF: Compassion in World Farming (APA)

CNA : Conseil national de l'alimentation

CNOPSAV : Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale

CNR BEA : Centre nationale de référence pour le bien-être animal

CoE : Conseil de l'Europe

Coop de France : syndicat de plus de 3000 entreprises françaises du monde agricole

CRPM : Code rural et de la pêche maritime

DD(CS)PP : Direction Départementale (de la cohésion sociale et) de la Protection des Populations

DG : Directeur Général

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

DGPE : Direction Générale de la Performance économique et environnementale des entreprises

EM : état-membres

ENV : École nationale vétérinaire

EFSA : European Food Safety Authority (Agence Européenne pour la Sécurité des Aliments).

FAO : Food and Agriculture Organisation

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FNAB : Fédération nationale d'Agriculture biologique

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FNP : Fédération nationale porcine

FSVF : Fédération des syndicats vétérinaires de France

GDS : Groupement de Défense Sanitaire

IAA : Industrie agroalimentaire

IFIP : Institut du porc, recherche et expertise

INAPORC : Interprofession nationale porcine

INRA : Institut national de la recherche agronomique

ITA : Institut Technique Agricole

LFDA : La Fondation Droit Animal, éthique et science, anciennement Ligue Française des Droits de l'Animal. C'est une association de protection animale.

LR : Label Rouge

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

PAC : Politique Agricole Commune

OABA : Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (APA)

OC : Organismes certificateurs

OIE : Organisation Mondiale de la Santé Animale

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OPA : Organisme professionnel agricole

OVS : Organisme à Vocation Sanitaire

OVVT : Organisme Vétérinaire à Vocation Technique

PPA : Peste Porcine Africaine

RNM : Réseau des nouvelles des marchés

SIMV : Syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaire

SIQO : Signes de la qualité et de l'origine

SNGTV : Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires

UE : Union Européenne

Glossaire

Abolitionnisme (dans le contexte de l'élevage) : attitude, doctrine de ceux qui demandent l'abolition de l'élevage¹.

Élevage alternatif : élevage qui utilise des méthodes alternatives à l'élevage le plus répandu, l'élevage conventionnel.

Élevage conventionnel : dans le cas du porc, il s'agit d'un élevage hors-sol sur caillebotis.

Enrichissement du milieu : chez les animaux en élevage intensif, le milieu est à enrichir pour le bénéfice comportemental des animaux. Cet enrichissement réduit l'expression des comportements inadaptés et stimule les émotions positives et les fonctions cognitives².

Flexitarien : mot qui combine flexible et végétarien, n'exclut pas la viande mais en mange moins et de meilleure qualité³.

Matériaux manipulables : matériaux qui contribuent à un enrichissement du milieu de vie⁴.

Végan : relatif au véganisme ; qui le pratique⁵.

Véganisme : mode de vie alliant une alimentation exclusive par les végétaux (végétalisme) et le refus de consommer tout produit (vêtements, chaussures, cosmétiques, etc.) issu des animaux ou de leur exploitation⁶.

Végétarien : relatif au végétarisme ; adepte du végétarisme⁷

Végétarisme : régime alimentaire excluant toute chaire animale (viande, poisson), mais qui admet en général la consommation d'aliments d'origine animale comme les œufs, le lait ou les produits laitiers (fromage, yaourts)⁸.

“Welfariste” : expression anglo-saxonne qui désigne le bien-être des animaux, les “welfaristes” sont pour des réformes qui améliorent le bien-être des animaux⁹.

¹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/abolitionnisme/135> consulté le 15 mars 2019

² Boissy A, Manteuffel G, Jensen MB, Moe RO, Spruijt B, Keeling LJ, Winckler C, Forkman B, Dimitrov I, Langbein J, Bakken M, Veissier I, Aubert A (2007) Assessment of positive emotions in animals to improve their welfare. *Physiology and Behavior* 92(3), 375-397.

³ MIOSSEC M-G., Associations de protection des animaux, comment elles mettent la pression sur l'élevage. *La France Agricole*, 2017, 3701, 50-63.

⁴ Directive 2008/120/CE

⁵ https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/v%C3%A9gan_adj_et_n/10910805?q=vegan#11044517 consulté le 15 mars 2019

⁶ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/v%C3%A9ganisme/10910804?q=veganisme#11044518> consulté le 15 mars 2019

⁷ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/v%C3%A9g%C3%A9tarien/81258?q=v%C3%A9g%C3%A9tarisme#80308> consulté le 15 mars 2019

⁸ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/v%C3%A9g%C3%A9tarisme/81259> consulté le 15 mars 2019

⁹ MIOSSEC M-G., Associations de protection des animaux, comment elles mettent la pression sur l'élevage. *La France Agricole*, 2017, 3701, 50-63.

Introduction

L'année 2018 commence par un tournant majeur pour la protection animale. En février, l'ANSES, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, publie une définition du bien-être animal où pour la première fois, en plus du bien-être physique, l'état mental positif et les attentes de l'animal sont pris en compte¹⁰. Alors qu'experts et associations de protection animale acclament un tel progrès, il n'a pas fallu plus de quatre mois pour que certains agriculteurs s'élèvent contre, à travers un avis d'académiciens de l'agriculture¹¹. Parmi les arguments, on retrouve la crainte que cet avis ouvre la porte aux arguments en faveur de l'arrêt de consommer des produits d'origine animale.

Ce désaccord montre l'atmosphère pesante et contradictoire dans laquelle baigne l'ensemble de l'élevage : la peur de nouvelles crises quand la consommation de viande ne cesse de chuter depuis 10 ans. Cette situation se retrouve tout à fait à travers l'exemple de l'élevage de porcs. La France est aujourd'hui le troisième producteur européen de viande porcine, avec 24 millions de porcs abattus chaque année. Pourtant, la filière est en crise. Les difficultés à l'export, la diminution de la consommation et la concurrence européenne ont fait chuter les prix¹². Alors que les éleveurs de porcs sont soumis à de nombreuses difficultés, les évolutions d'interprétation de la réglementation relative à la protection animale semblent, pour certains, tomber comme un cheveu sur la soupe.

Les normes réglementaires minimales relatives à la protection des porcs dans les élevages sont les mêmes depuis 15 ans, pourtant elles ne sont pas encore appliquées dans l'ensemble des élevages. Malgré une montée de la considération de cette problématique par la profession, plusieurs interrogations entrent en jeu sur les difficultés liées à son application, sur la perception de cette réglementation par les éleveurs et ce qui pourrait permettre d'améliorer la situation.

Avant d'approfondir cette problématique complexe, il paraît utile de revenir sur l'historique des élevages porcins durant ces dernières décennies afin de mieux saisir la dynamique des événements et des acteurs de la filière qui l'ont fait évoluer. Cette rétrospective apparaît comme aidant à comprendre la tournure qu'a pris l'élevage porcin et comment nous en sommes arrivés à la situation actuelle.

¹⁰ MORMEDE *et al.* (2018) Saisine n° « 2016-SA-0288 », Avis de l'ANSES adopté le 16 février 2018 relatif au « Bien-être animal : contexte, définition et évaluation », ANSES, Maisons-Alfort

¹¹ DUFOUR B., GROSCLAUDE J., JOLIVET G., MAISSE G., Point de vue d'Académiciens sur le « Bien-être animal » ; attention aux malentendus, 13 juin 2018.

¹² <https://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches/La-filiere-Viandes-blanches-et-oeufs> consulté le 13 mars 2019.

L'élevage de porc, un élevage productif qui alterne les périodes de crise

La transformation de l'élevage de porcs vers un élevage entièrement en bâtiment commence après la Seconde Guerre Mondiale, où s'installe l'industrialisation de l'agriculture. Nourrir la population et éviter que ne se reproduisent des périodes de famine devient alors une priorité¹³. Dans les élevages, le modèle hors-sol ainsi que la sélection animale se développent fortement dans le but d'augmenter la production de viande. Il permet également de protéger les animaux des maladies extérieures. L'organisation de la production porcine, incitée par les aides publiques, se tourne progressivement vers une logique d'investissement et de modernisation.

Au début des années 60, la production porcine française est principalement réalisée par de nombreux petits élevages, et la concurrence communautaire prend les devants. Les élevages naisseurs et engraisseurs sont alors principalement séparés, y compris sur le territoire. Malgré une majorité de petits élevages, on voit apparaître des structures industrielles d'engraissement. Ces porcheries industrielles sont particulières. On trouve des porcheries dites « lactosérum » à proximité directe des fromageries, des porcheries « eaux grasses » proches des grandes agglomérations, des porcheries « fond de bateau » proches des ports important des produits agricoles et alimentaires. Les déchets alimentaires de ces différentes activités permettent de rentabiliser l'alimentation des porcs, mais le manque d'organisation de la filière l'enfonce dans la crise jusqu'à la fin des années 1960¹⁴. La production est alors à 1,2 million de tonnes équivalent carcasse.

En France, en 1970, afin de sortir l'élevage porcin de la crise, les pouvoirs publics lancent le plan national de rationalisation de la production. Il permet :

- L'attribution de subventions et prêts bonifiés pour la construction et l'aménagement de porcheries,
- L'amélioration génétique,
- La formation des éleveurs et des techniciens.

Les groupements de producteurs se mettent alors en place : ils organisent la mise en marché, sont un appui au développement, permettent une assistance technique directe aux éleveurs et s'engagent dans la génétique. Ils forment ainsi les éleveurs et les équipent d'outils de production techniques demandés à cette époque. De nombreuses installations en élevage (places des truies, places d'engraissement) bénéficient d'aide au bâtiment¹⁵.

¹³ Les informations de ce paragraphe sont issues de l'article suivant : RIEU M., *La grande mutation de la production porcine en France*, Techniporc, vol. 21, n°2, 1998.

¹⁴ op. cit.

¹⁵ op. cit.

Entre 1970 et 1980, la production de porcs se développe et s'installe principalement en Bretagne malgré une période de stagnation entre 1980 et 1985. Le Danemark, en commercialisant son jambon crée le marché des pièces qui devient un marché essentiel de la filière¹⁶. Des efforts de baisse du prix de l'alimentation animale ainsi que la création d'abattoirs modernes très efficaces (notamment en Bretagne) permet une aire de croissance très forte de la production jusqu'en 1996. En presque quarante ans, la production de porcs a doublé, en passant à 2,3 millions de tonnes équivalent carcasse¹⁷.

Cette industrialisation produit des quantités de lisier considérables ayant un impact sur l'environnement. Dès 1969, l'association de pêcheurs Eau et rivières de Bretagne dénonce la pollution engendrée par l'élevage de porcs responsable de la mort de poissons¹⁸. En février 2002, la Cour des comptes rend un rapport public sur la préservation de la ressource en eau face aux pollutions d'origine agricole à travers l'exemple de la Bretagne. Ce rapport dénonce l'inapplication du régime des installations classées pour la protection de l'environnement et des contrôles insuffisants¹⁹. Le problème devient médiatique dans les années 2000 suite à une pollution aux algues visible sur les plages touristiques, associée à différents incidents, comme la mort d'un cheval qui respirait des algues vertes en décomposition en 2009²⁰. L'image de l'élevage porcin par le grand public est alors sévèrement atteinte.

Face à une baisse de la consommation, la forte volatilité des prix, la concurrence mondialisée et la dépendance à une alimentation importée coûteuse (jusqu'à 70% du coût de production), l'élevage retombe dans la crise dès 2009. Entre 2009 et 2016, la production porcine baisse de 6%, de même que les revenus agricoles. Les porcs sont vendus à perte²¹. En 2014, l'élevage s'enfonce dans la crise avec l'embargo russe²² sur la viande de porc qui prive la France de 10% de son marché à l'export²³. Heureusement, en 2016, la Chine double ses importations de porc et permet à la filière de pouvoir temporairement sortir de la crise²⁴ mais

¹⁶ Le marché du porc se vend et est organisé par pièce. Par exemple, la France est déficitaire en jambon et excédentaire dans les autres pièces : elle importe beaucoup de jambon alors qu'elle exporte l'excédent des autres pièces.

¹⁷ op. cit.

¹⁸ <http://eau-et-rivieres.asso.fr.iodia.info/media/user/File/PDF/HISTORIQUE.pdf> consulté le 13 mars 2019

¹⁹ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/SynthesePreservationRessourceEnEau.pdf> consulté le 13 mars 2019

²⁰ AFP, Algues vertes : après la mort d'un cheval en 2009, la responsabilité de l'Etat reconnue, 21 juillet 2014.

²¹ VIOLETTE C., *Crise du porc. Les raisons de la colère*, 26 janvier 2016, Ouest France [en ligne] disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/crise-du-porc-les-raisons-des-la-colere-3984928> consulté le 13 mars 2019

²² Cet embargo a été décidé après deux cas de peste porcine africaine sur le territoire russe suite à des importations provenant de Lituanie.

²³ <https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/les-eleveurs-veulent-faire-de-la-crise-du-porc-un-sujet-europeen/> consulté le 13 mars 2019

²⁴ Charlet D., AFP, *Les éleveurs de porcs français respirent... grâce aux Chinois*, 1^{er} juillet 2016, Europe 1, [en ligne] disponible sur : <https://www.europe1.fr/economie/les-eleveurs-de-porcs-francais-respirent-grace-aux-chinois-2787640> consulté le 13 mars 2019

les cours rechutent en 2017. Plus de la moitié des éleveurs vivraient alors avec moins de 350€ par mois²⁵.

Fait notable, la répartition de la valeur entre les différents opérateurs de l'étable à la table est mal répartie : la redistribution de la valeur-ajoutée ne se fait pas au profit des éleveurs. À titre d'exemple, entre 2012 et 2017, un éleveur de porcs a capté en moyenne 14.5% du prix total moyen d'un jambon cuit quand les grandes et moyennes surfaces en ont capté en moyenne 40%. Afin de permettre une meilleure rémunération des éleveurs, la loi « Agriculture : équilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire » paraît au Journal officiel n°253 du 1^{er} novembre 2018 après des mois de discussions²⁶. Son objectif est notamment d'assurer un prix minimum à l'éleveur. En attendant de voir son application, les éleveurs restent sceptiques²⁷, et l'arrivée de la Peste porcine africaine à la frontière nord-est menace d'enfoncer la filière dans ses difficultés.

Un élevage soumis à des évolutions réglementaires relatives à la protection des porcs

Alors que les transformations de l'élevage porcine suivent leur cours, de l'autre côté de la Manche, l'industrialisation récente des élevages se met rapidement à préoccuper les citoyens. En 1964, une enquête réalisée après plusieurs visites d'exploitations donne lieu à la publication du livre *Animal Machines* par Ruth Harrison²⁸. Son impact est tel que le gouvernement britannique charge un comité (le Comité Brambell auquel Ruth Harrison participe) d'établir un rapport prenant en compte les dimensions éthiques de l'élevage industriel et crée le Farm Animal Welfare Council (FAWC)²⁹. Ce rapport est à l'origine des "five freedoms"³⁰ reconnues aujourd'hui sur le plan international. Elles définissent les conditions que l'homme doit offrir à l'animal pour assurer son bien-être :

- Absence de faim, de soif et de malnutrition,
- Absence de stress physique et/ou thermique,
- Absence de douleur, de lésion et de maladie,
- Liberté d'expression du comportement normal de son espèce,
- Absence de peur et de détresse³¹.

²⁵ FRANCE 2, *Loi alimentation : l'inquiétude des éleveurs de porcs*, 12 septembre 2019 [en ligne] Disponible sur : https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/crise-des-eleveurs/loi-alimentation-l-inquietude-des-eleveurs-de-porcs_2937277.html consulté le 13 mars 2019

²⁶ LOI n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, JORF n°0253 du 1^{er} novembre 2018 texte n° 1.

²⁷ FRANCE 2, *Loi alimentation : l'inquiétude des éleveurs de porcs*, 12 septembre 2019 [en ligne] Disponible sur : https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/crise-des-eleveurs/loi-alimentation-l-inquietude-des-eleveurs-de-porcs_2937277.html consulté le 13 mars 2019

²⁸ Traïni C., *La cause animale (1820 – 1980)*. Essai de sociologie historique, Presses Universitaires de France, 2011, chapitre 24.

²⁹ op. cit.

³⁰ les cinq libertés

³¹ <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20121010012427/http://www.fawc.org.uk/freedoms.htm> consulté le 11 mars 2019.

La question de la protection des animaux de rente, notamment dans les élevages intensifs, commence effectivement à préoccuper l'Europe. Le Conseil de l'Europe, composé de 47 pays membres, fait adopter par ses membres la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages en 1976³². Tout animal d'élevage doit alors bénéficier d'un logement, d'une alimentation et de soins appropriés à ses besoins physiologiques et éthologiques, conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques. Elle est transposée en droit français par l'arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux.

Par la suite, l'Union Européenne adopte la directive 91/630/CEE du Conseil du 19 novembre 1991 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs d'élevage. Au-delà des exigences mentionnées dans la Convention européenne sur la protection des animaux d'élevage, on y voit apparaître une densité minimale, mais également l'interdiction de les élever en permanence dans l'obscurité, ou encore l'obligation qu'ils y aient la présence d'un ou plusieurs matériaux manipulables³³. Elle est transposée en droit français par l'arrêté du 20 janvier 1994 établissant les normes minimales à la protection des porcs.

Progressivement, la réglementation et les normes évoluent. En 2001, deux directives européennes relatives aux normes minimales à la protection des porcs sont adoptées et modifient la directive 91/630/CEE³⁴. Elles sont transposées en droit français par l'arrêté du 16 janvier 2003³⁵. On y voit notamment apparaître la mise en groupe des truies à partir de quatre semaines après l'insémination jusqu'à une semaine avant la mise-bas. Les mutilations sont interdites, exceptées la castration, la coupe de la queue, et la pose d'anneau nasal, cette dernière ne pouvant être réalisée que dans les élevages plein-air. Toutefois, la coupe partielle de la queue ne peut être réalisée de façon systématique. Plus tard, la directive 91/630/CEE est codifiée par la directive 2008/120/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs. Elle entre en application le mardi 10 mars 2009. La mise en groupe des truies devient effective au 1^{er} janvier 2013. Sa mise en place demande des infrastructures adaptées. Les éleveurs doivent investir, ce qui est mal accepté : « *Ça a été la révolution dans les campagnes.* »³⁶.

Si la mise en groupe des truies est bien réalisée par les éleveurs, l'interprétation de la réglementation est telle que les animaux n'auraient pas toujours d'eau à volonté lorsqu'ils sont nourris avec de la soupe, la soupe remplissant leurs besoins physiologiques journaliers en eau. Or, la Commission Européenne lance sa Stratégie Bien-être animal 2012-2015 avec pour

³² Fabre A. Bien-être des animaux dans les élevages : enjeux et perspectives des réglementations nationale et européenne, éd. Le Point Vétérinaire, 1995, vol 27 n°170, pp. 283-292.

³³ DIRECTIVE 91/630/CEE DU CONSEIL du 19 novembre 1991 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs (JOCE n° L 340 du 11 décembre 1991)

³⁴ Ce sont la directive européenne 2001/88/CE du 23 octobre 2001 du conseil et la directive européenne 2001/93/CE de la Commission.

³⁵ En 1998, la directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 relative à la protection des animaux d'élevage est adoptée. Les normes dont elle fait l'objet sont reprises dans les directives relatives aux normes minimales à la protection des porcs.

³⁶ Entretien 15, vétérinaire

principal objectif de veiller à l'application et au respect des normes par l'ensemble des États membres³⁷. Cette stratégie a également pour objectif d'améliorer l'application des lois³⁸.

Ainsi, en 2013, le bureau de la protection animale saisit l'ANSES pour la réalisation d'une expertise relative à la « protection des porcs en élevage » sur une question relative à l'enrichissement du milieu d'élevage des porcs par la mise à disposition des matériaux manipulables »³⁹. Une saisie similaire a lieu en 2015 concernant l'abreuvement des porcs⁴⁰. Ces avis sont respectivement publiés en 2015 et en 2016. Ils initient ainsi une évolution de l'interprétation de la loi, pourtant inchangée depuis 2003.

Afin de motiver ces changements de pratiques, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'est engagé dans une stratégie nationale pour le bien-être des animaux, sur la période 2016-2020 dont l'un des axes est dédié à poursuivre l'évolution des pratiques vers une production plus respectueuse de l'animal⁴¹. Ce plan a été construit avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris professionnels et associations de protection animale progressistes⁴². Ainsi, avec l'impulsion de la Commission Européenne, en 2017, l'interprofession, les experts, l'administration, les instituts techniques et les vétérinaires se retrouvent pour rédiger des fiches à destination des éleveurs. Plus de quinze ans plus tard, les pratiques non respectées comme l'abreuvement⁴³ à volonté ou l'éclairage journalier⁴⁴ se retrouvent ouvertement conseillées aux éleveurs par la profession, avec des conseils pour aider à leur application.

L'élevage de porc, un modèle pourtant éloigné des attentes des citoyens

Parallèlement, à cette évolution de la réglementation, la demande des citoyens d'un niveau de bien-être animal acceptable dans les élevages devient de plus en plus prégnante. En 2006, une étude réalisée par la Commission Européenne révèle que 34% des citoyens

³⁷ LANGUILLE J., FABRE A. Protection animale : Nouvelle Gouvernance et perspectives Européennes. In : *Bull. de l'Ac. Vét. de France*, 2014, Tome 167, n°2, 143-148.

³⁸ https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/aw_eu_strategy_19012012_en.pdf consulté le 12 mars 2019

³⁹ ANSES, Avis du 30/01/2015 révisé le 13/02/2015 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à l'« enrichissement du milieu d'élevage des porcs par la mise à disposition des matériaux manipulables », saisine n° « 2013 SA-0180 », 47 p.

⁴⁰ ANSES, Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à l'abreuvement des porcs dans le cadre du bien-être animal, saisine n°« 2015-SA-0061 », 22 février 2016, 61p.

⁴¹ Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/2016-2020-une-strategie-globale-pour-le-bien-etre-des-animaux-en-france> consulté le 30 novembre 2018

⁴² Les associations de protection animale progressistes (aussi appelées welfaristes) souhaitent l'amélioration des conditions d'élevage des animaux, à distinguer des associations de protection animale abolitionnistes qui sont fondamentalement contre l'existence même de l'élevage.

⁴³ APCA, IFIP, ANSES, FNP, COOP de France, INAPORC, AVPO, SNGTV, *Réglementation Fiche 1, Réglementation et besoins en eau*, mai 2018.

⁴⁴ APCA, IFIP, ANSES, FNP, COOP de France, INAPORC, AVPO, SNGTV, *Fiche technique lumière : l'éclairage des bâtiments en élevage de porcs*, mai 2018.

européens considère la protection animale comme très importante⁴⁵. En 2016, une nouvelle étude de la Commission indique que les citoyens sont désormais 57% de cet avis⁴⁶. En tout, ce sont 94% des citoyens de l'Union Européenne qui accordent de l'importance au bien-être des animaux.

Cette même étude révèle toutefois, que si le citoyen est soucieux du respect de la protection animale, le consommateur l'est moins : 35% des citoyens refusent de payer davantage un produit qui garantirait un meilleur respect de la protection animale. Toutefois, 35% de la population serait prête à payer 5% de plus un tel produit, mais sans surprise, le nombre de personnes intéressées décroît avec l'augmentation de ce pourcentage, jusqu'à atteindre seulement 3% de consommateurs prêts à payer un prix 20% supérieur au prix courant.

On observe en effet en France plusieurs modes de consommation de plus en plus présents, comme les végétariens, les flexitariens ou les vegans. Les végétariens ont une alimentation qui exclut toutes les viandes ainsi que les poissons et les fruits de mer, les flexitariens cherchent à réduire leur consommation de viande et les vegans ne consomment ni n'utilisent aucun produit d'origine animale⁴⁷. Depuis la création en 2008 de l'association de protection animale L214⁴⁸, fervente promotrice du veganisme, on observe en France la montée d'un mouvement social appelé « abolitionnisme ». L'élevage est assimilé à un esclavage des animaux qui doit être aboli. Peu à peu, des mouvements dits « anti-viande » se dessinent. Bien qu'ils soient peu nombreux⁴⁹, leur médiatisation lors de leurs actions (attaques de boucherie, intrusion au sommet de l'élevage) les rend très visibles. Entre les intrusions sans consentement dans les élevages et les dénonciations de leurs pratiques, les éleveurs se sentent démunis et stigmatisés.

Face à la controverse sur l'élevage, l'IFIP, institut technique agricole de la filière porcine, lance en 2014 le projet ACCEPT afin de mieux comprendre les inquiétudes des consommateurs et d'agir en faveur d'un élevage mieux accepté⁵⁰. Dans cette controverse deux mondes s'affrontent : le monde de l'élevage et le monde associatif. Le monde de l'élevage est constitué de syndicats et d'associations d'éleveurs, de l'interprofession, des organismes de conseil et des organismes de recherche appliquée. Le monde associatif est quant à lui constitué d'associations de protection de l'environnement et des associations de protection des animaux,

⁴⁵ Eurobaromètre, « Attitudes of EU citizens towards Animal Welfare », Special Eurobarometer 270, European Commission, Brussels, Belgium, 2007. Sur une échelle de 1 à 10, la moyenne d'importance donnée à la protection animale par les citoyens européens était alors de 7,8.

⁴⁶ Eurobarometer « Attitudes of Europeans towards Animal Welfare », Special Eurobarometer 442, European Commission, 2016, Brussels, Belgium

⁴⁷ MIOSSEC M-G., Associations de protection des animaux, comment elles mettent la pression sur l'élevage. La France Agricole, 2017, 3701, 50-63.

⁴⁸ BESSARD A., VANDERBRIEST N., L214, les ingrédients d'une communication explosive. Rapport d'étude, Shan, 2018, Paris

⁴⁹ 4156 personnes aiment la page Facebook de l'association Boucherie Abolition au 12 mars 2019.

⁵⁰ <http://accept.ifip.asso.fr/> consulté le 12 mars 2019.

elles-mêmes divisées entre les associations welfaristes, qui souhaitent l'amélioration des conditions d'élevage comme Welfarm, CIWF⁵¹ ou l'OABA⁵², et celles abolitionnistes, mentionnées au paragraphe précédent qui souhaitent l'abolition de l'élevage comme L214 ou 269 Life. Les scientifiques sont censés mettre à disposition des données et des références utilisées par les parties prenantes. Même s'il s'efforce d'être neutre, le monde scientifique est également traversé par la controverse. Cette dernière est ainsi relayée par les médias face à un public constitué des citoyens-consommateurs, des décideurs politiques ainsi que des industries de l'agro-alimentaire et les distributeurs⁵³.

Afin de mieux cibler les profils des différents citoyens-consommateurs et leurs attentes envers l'élevage, un sondage a été réalisé par l'IFOP en 2016 sur un échantillon de 2007 personnes⁵⁴. Cinq profils en sont ressortis :

- Un peu moins de 2% de l'échantillon est abolitionniste, c'est un profil majoritairement jeune et féminin. Ils ne consomment jamais de produits d'origine animale et se déclarent très choqués par la condition des animaux dans les élevages. Ils ont un avis très négatif sur tous les aspects de l'élevage (bien-être animal, environnement) et sont convaincus qu'il disparaîtra d'ici 100 ans⁵⁵.
- Les alternatifs représentent 24% des individus interrogés⁵⁶. Ils souhaitent privilégier les systèmes d'élevages alternatifs au modèle intensif. Pour eux, l'élevage français est trop intensif et ils ont un avis négatif sur de nombreux aspects le concernant. Ils soutiennent l'Agriculture Biologique et les SIQO⁵⁷. Ce sont des consommateurs modérés de produits animaux et/ou qui envisagent de diminuer leur consommation. Ils souhaitent que les réglementations en matière de BEA en élevage soient renforcées, offrir un accès au plein air aux animaux, limiter leur nombre et réduire la consommation de produits d'origine animale⁵⁸.
- Les progressistes représentent 51% de l'échantillon⁵⁹. Ils souhaitent un renforcement des normes environnementales et de bien-être animal en élevage intensif sans pour autant s'opposer à ce mode de production qui permet selon eux de produire des quantités suffisantes de denrées animales à un prix abordable. Leur consommation de viande est stable.

⁵¹ CIWF : Compassion in World Farming

⁵² OABA : Œuvre d'Assistance aux bêtes d'abattoir

⁵³ DELANOUE E. *La controverse autour de l'élevage en France : définition, description et analyse*. Actes des Journées Nationales des Groupements Techniques Vétérinaires, Reims, 17-19/05/2017, pp. 69-72

⁵⁴ DELANOUE E., DOCKES A-C., CHOUTEAU A., PHILIBERT A., MAGDELAINE P., ROGUET C., Points de vue et attentes des consommateurs et citoyens vis-à-vis de l'élevage, une étude quantitative auprès de 2000 personnes en France, Journées Recherche Porcine, 2017, pp. 295-300

⁵⁵ op. cit.

⁵⁶ https://www.ifip.asso.fr/sites/default/files/plaquette_accept.pdf consulté le 13 mars 2019.

⁵⁷ SIQO : signe d'identification de la qualité et de l'origine

⁵⁸ DELANOUE E., DOCKES A-C., CHOUTEAU A., PHILIBERT A., MAGDELAINE P., ROGUET C., Points de vue et attentes des consommateurs et citoyens vis-à-vis de l'élevage, une étude quantitative auprès de 2000 personnes en France, Journées Recherche Porcine, 2017, pp. 295-300

⁵⁹ https://www.ifip.asso.fr/sites/default/files/plaquette_accept.pdf consulté le 13 mars 2019.

- Les compétiteurs représentent 10% des personnes interrogées. Ce sont des individus satisfaits du mode d'élevage actuel et qui se déclarent peu voire pas du tout choqués des conditions de vie des animaux dans les exploitations françaises. Ils consomment régulièrement de la viande et n'envisagent pas de changer leur mode de consommation. Ils trouvent important le fait d'être compétitif et de pouvoir exporter et sont favorables au système intensif qui est selon eux le mieux adapté aux marchés économiques mondialisés⁶⁰.
- Enfin, 3% des personnes interrogées se sentent **non-concernées** par la problématique. Ils ne connaissent pas l'élevage et ne s'y intéressent pas⁶¹.
- Parmi les individus questionnés, 10% ne répondent à aucune catégorie.

Le projet ACCEPT a également permis de montrer que les citoyens-consommateurs apprécient un élevage où les animaux sont en petit groupe, proches de la nature. Ils valident les bâtiments, les relations entre les animaux et avec l'homme, ainsi que les espaces propres. Ils peuvent comprendre que les éleveurs aient besoin d'équipements pour gagner du temps, ainsi que les pratiques contraignantes si elles sont nécessaires et si la douleur animale est gérée. En revanche, les citoyens-consommateurs sont contre l'absence de lumière naturelle, les animaux attachés ou en cage et l'univers industriel⁶².

Situation en élevage de porc conventionnel

Ainsi, en 2019, alors que 95% des porcs sont élevés dans des élevages conventionnels (aussi parfois qualifiés d'intensifs) et que la segmentation du marché est relativement faible⁶³, le monde du porc est loin de l'image « carte postale » de l'élevage dont rêve le citoyen-consommateur.

En élevage conventionnel, les animaux sont élevés dans des bâtiments, le plus souvent sur caillebotis, afin de permettre une meilleure évacuation du lisier. Ainsi les espaces et les animaux restent propres. Cela induit cependant des remontées d'ammoniac, c'est pourquoi l'aération des bâtiments doit être surveillée. Malgré le fait que les animaux soient en bâtiment, comme cela a été vu précédemment, la réglementation impose un éclairage à un minimum de 40 lux au moins 8 heures dans la journée, ce qui n'est pas toujours respecté.

Les éleveurs de porcs ont en moyenne 170 truies, ce qui permet de produire environ 4700 porcs par an⁶⁴. Dans l'élevage, les porcelets sont sevrés à l'âge d'environ 21 jours, ils sont alors regroupés et engraisés jusqu'à l'âge de 6 mois, lorsqu'ils atteignent un poids de 115

⁶⁰ op. cit.

⁶¹ op. cit.

⁶² https://www.ifip.asso.fr/sites/default/files/plaquette_accept.pdf consulté le 13 mars 2019.

⁶³ Les informations présentes dans ce paragraphe sont issues du Plan de la filière porcine française écrit par INAPORC en 2017.

⁶⁴ <https://www.leporc.com/elevage/elevage-familial.html> consulté le 25 mars 2019

à 120 kg. Comme la réglementation l'impose, les truies vivent en groupe, sauf le mois suivant l'insémination et la semaine avant la mise-bas jusqu'au sevrage, deux périodes d'un mois pendant lesquelles leur mobilité est réduite dans des cases adaptées. Elles ont leur première gestation à l'âge d'environ 1 an et la gestation dure 3 mois, 3 semaines et 3 jours. Elles sont réformées le plus souvent lorsque leur mise à la reproduction n'est plus productive (mort-nés, baisse de la fécondité etc.)⁶⁵.

Plusieurs mutilations ont été mentionnées précédemment comme autorisées par la réglementation. La castration des porcelets avant l'âge de 7 jours est réalisée dans la plupart des élevages afin d'éviter que la viande ne prenne une odeur désagréable (environ 3% des carcasses de porcs mâles non castrés d'après la Cooperl Arc Atlantique⁶⁶, mais ce taux est variable selon les races⁶⁷). Les dents des porcelets sont meulées lorsque cela est nécessaire afin d'éviter qu'ils ne blessent les mères lors de la lactation. Enfin la caudectomie est réalisée de façon quasi-systématique. Elle permet d'éviter que les animaux ne se mordent les queues au sang et ne provoquent des infections graves. Ces agressions de caudophagie sont multifactorielles et il est difficile d'en identifier la cause. Parmi les facteurs prédisposant figurent l'importance pour le porc de pouvoir exprimer les comportements normaux de leur espèce, comme le fouissage, le fait d'explorer avec le nez, et le besoin de mâchonner⁶⁸. C'est pourquoi la réglementation impose qu'ils aient à disposition des matériaux manipulables qui leur permettent de réaliser ces comportements. La majorité des élevages disposent de chaînes métalliques suspendues du plafond.

En plus d'être en bâtiment, ces élevages sont souvent protégés et fermés pour des raisons sanitaires. Entre des maladies contagieuses comme la brucellose, présente dans la faune sauvage, et la PPA, les règles sanitaires à respecter sont strictes. Par conséquent, ces élevages sont peu visibles pour le citoyen-consommateur, qui n'arrive pas à se les représenter, et cet inconnu peut engendrer des craintes⁶⁹. Comme l'exprime cette citation d'un vétérinaire, il suffit qu'une personne soit confrontée à une vision négative de l'élevage de porc pour s'imaginer le pire :

« Les vidéos dénonciatrices sont montées de telle façon qu'après les personnes qui passent devant les grands bâtiments en béton avec marqué « entrée interdite pour raisons sanitaires », et qui ont vu la vidéo, ils se disent ce n'est pas possible comme endroit. »

(Entretien n°15, vétérinaire)

⁶⁵ ARNÉ P. (2014) Organisation fonctionnelle des élevages de monogastriques, École nationale vétérinaire d'Alfort, promotion 2018

⁶⁶ Cette coopérative ne castré pas 85% de ses porcs mâles.

⁶⁷ CHABERNAUD Q., DOURTHE M., JOBIN A., PLOQUIN F., Bien-être animal dans la filière porcine, la castration des porcelets, Groupe d'analyse d'action publique pour le mastère PAPDD, 2019.

⁶⁸ GILBERT C. (2014) Comportement et bien-être des monogastriques. École nationale vétérinaire d'Alfort, promotion 2018.

⁶⁹ CNA, Avis n°73 adopté le 11 décembre 2014 : *Communication et alimentation : les conditions de la confiance*, CNA, 2014, Paris.

En conséquence, l'élevage de porc est même qualifié parfois d'industriel⁷⁰, un raccourci qui s'explique par les conditions de productions faites pour s'adapter à la demande de nourrir les populations et ne plus jamais connaître de période de manque. Le monde du porc est loin de remplir tous les critères pour plaire au citoyen-consommateur.

Nous venons de voir que le bien-être animal au sein de la filière porcine est marqué par des enjeux de natures différentes : certains propres à la filière, qui est organisée de façon à être toujours plus productive, ancrée dans un système de rentabilité économique pour faire face à la concurrence, et d'autres propres à la société qui évolue et fait part d'une demande d'amélioration du bien-être animal dans les élevages. Malgré une réglementation ancienne, les pratiques ne semblent toujours pas satisfaire les normes en vigueur. D'où la pertinence de cette étude proposée par le Bureau de la Protection Animale de la DGAL, intitulée "Éleveurs de porcs : leviers et freins aux changements des pratiques en matière de bien-être animal", qui entre dans une problématique complexe où de nombreux acteurs et paramètres sont à considérer.

Problématique

La commande du Bureau de la Protection Animale s'inscrit dans une démarche de co-construction d'une politique publique entre l'État et les acteurs de la filière porcine. En s'appuyant sur un dialogue fourni avec ces acteurs, l'administration cherche à faire appliquer la réglementation en matière de protection animale. C'est pourquoi l'objectif de cette étude est de comprendre :

- Comment les éleveurs appréhendent-ils cette notion de bien-être animal ?
- Comment considèrent-ils l'action de l'État dans ce domaine ?
- Est-ce que les discussions à propos du BEA entre les différents acteurs sont constructives ? Comment faire pour les améliorer ?
- Quels sont leurs facteurs de motivation ou de démotivation vis-à-vis de ce sujet ?

Ces questions sont d'autant plus légitimes que, comme cela a été mentionné dans la partie précédente, la date d'entrée en vigueur de la réglementation a plus de 15 ans et pourtant certaines mesures n'ont toujours pas été mises en place par les éleveurs. Pourquoi y a-t-il un tel décalage entre l'ancienneté des textes et leur mise en pratique ? Qu'a-t-il été fait pendant toutes ces années ? Pourquoi cette politique publique n'a pas fonctionné ?

L'objectif est ainsi de faire évoluer l'approche de l'administration pour travailler de manière efficace avec les acteurs de la filière. Afin de cerner plus précisément la problématique

⁷⁰https://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2015/08/27/culture-entretien-jocelyne-porcher-sur-les-cochons-l-industrie-porcine-use-et-abuse-des-animaux-sans-rien-leur-offrir-en-contrepartie-l-elevage-a-ete-remplace-par-un-systeme_4738522_3244.html? consulté le 15 mars 2019

de cette étude, il est nécessaire de replacer la question du bien-être animal en élevage porcin dans le contexte actuel.

Malgré la forte pression de l'opinion publique, les éleveurs porcins rencontrent des difficultés à se conformer aux normes réglementaires en matière de bien-être animal. Dans un contexte économique contraint, on peut comprendre la réticence des éleveurs à investir dans ces pratiques. Plusieurs questions entrent alors en jeu :

- Comment concilier l'application de la réglementation avec les impératifs économiques actuels des élevages porcins ?
- Pourquoi les éleveurs sont-ils si réticents à investir pour le bien-être animal ?
- Comment mieux valoriser le travail des éleveurs et les pratiques liées au bien-être animal ?
- Existe-il des contraintes non économiques à l'application des mesures réglementaires ? Quelles sont-elles ?
- Quelles pistes de solutions pourraient être apportées ?

La demande du Bureau de Protection Animale est complexe car elle concerne l'ensemble de la filière porcine, et par conséquent l'ensemble du territoire français, mais également un grand nombre d'acteurs et d'organisations professionnelles. Elle concerne un sujet d'actualité qui trouve un très grand écho dans l'arène publique et amène parfois l'État à légiférer au gré des scandales liés au bien-être animal qui secouent l'opinion publique. Elle prend place dans un contexte socio-économique difficile pour nombre d'éleveurs porcins, alors que le sujet évoqué a une dimension éthique très forte.

L'objet de cette étude sera de saisir les dynamiques d'évolution et les enjeux derrière ce sujet en tenant compte des aspects économiques et sociaux. Il semble donc essentiel de ne pas s'attacher uniquement aux visions que peuvent avoir les services de l'État ou les consommateurs, mais de se focaliser sur ce que les éleveurs comprennent et ressentent. Il apparaît également important de rencontrer directement des éleveurs et de ne pas se contenter uniquement de la vision des représentants nationaux ou régionaux de la filière. Enfin, il est nécessaire d'avoir la vision de chaque acteur de cette problématique afin de bien comprendre la nature des échanges qui peuvent avoir lieu ainsi que les motivations et les craintes de chacun.

La question centrale de ce rapport est donc : **quels sont les paramètres qui influent sur la prise en considération du bien-être animal par les éleveurs de porcs et comment y redonner du sens au sein des élevages ?** D'un point de vue sociologique, nous nous interrogeons sur la mise en œuvre dysfonctionnelle d'une politique publique, à savoir les normes de BEA, et nous posons la question de savoir qui est responsable de ce dysfonctionnement : quels sont les effets de la mise en œuvre sur les acteurs, les organisations, voire sur la définition de la politique elle-même ? Pourquoi est-ce si difficile de faire appliquer la réglementation ?

Notre propos consistera à montrer que les éleveurs sont en tension entre des structures de sens apparemment contradictoire qui ne favorisent pas l'appropriation et le développement

des pratiques liées au BEAL Les modèles alternatifs, étudiés ici en contre-point, montrent en creux les conditions d'exercice du BEA.

Plusieurs hypothèses sont ainsi explorées :

- L'animal est considéré par l'éleveur comme un produit qui lui rapporte, il a donc peu d'interaction avec lui et ne considère pas le bien-être animal comme une priorité.
- La communication entre l'administration et la filière porcine insuffisante, ou mal réalisée, notamment lors de la mise en place de la réglementation.
- L'éleveur est soumis à de fortes contraintes matérielles qui l'empêche d'intégrer les mesures de bien-être animal.
- Les éleveurs ont peur du changement et sont peu aiguillés dans leurs choix.
- Le bien-être animal n'est pas un paramètre intégré dans la formation des éleveurs.
- Il n'est pas non plus pris en compte lors de l'installation des éleveurs, y compris par les banques lorsqu'elles délivrent des prêts.

Afin de vérifier ces hypothèses, nous nous appuyerons sur trois courants principaux d'analyse en science politiques :

- L'apport relativement récent de l'étude sociologique de la relation homme-animal, grâce aux travaux de Jocelyne Porcher, qui nous permettra de mieux appréhender les interactions des éleveurs porcins avec leurs animaux, et d'identifier les éléments de résistance au changement chez ces éleveurs ;
- L'approche par la sociologie des organisations, héritée de Michel Crozier, qui nous permettra d'étudier les jeux d'acteurs et de pouvoir au sein de la filière porcine, dont nous pressentons à ce stade de notre étude qu'ils peuvent expliquer en partie la difficile mise en œuvre des normes BEA en élevage porcine ;
- L'approche cognitive, basée sur les travaux de Pierre Muller, qui nous permettra de formaliser les différents référentiels présents dans cette filière, ainsi que les processus d'apprentissage et de partage de connaissances pouvant être mobilisés afin d'infléchir certaines pratiques de la profession.

Méthodologie

Cette étude a pu être menée grâce à la réalisation de nombreux **entretiens semi-directifs** avec les acteurs cités précédemment. Pour préparer ces entretiens, les problématiques liées au bien-être animal en élevage de porc et les actions entreprises par l'administration et les autres acteurs privés impliqués sur le sujet ont été étudiées. Pour cela, une recherche bibliographique a été menée, tout d'abord réglementaire et scientifique, puis également sociologique : plusieurs travaux ont instruit cette étude, comme ceux de Sébastien Mouret ou

de Jocelyne Porcher⁷¹. Cela a permis d'établir une grille de questions à adapter en fonction des entretiens (visible en annexe).

Par la suite, une prise de contact avec les représentants des différents acteurs de la filière (bureau de la protection animale, IFIP, INAPORC...) a été initiée afin de faire un état des lieux du sujet et des actions engagées. Plusieurs éleveurs conventionnels et alternatifs ont été interrogés pour mieux connaître les différents leviers et freins qu'ils peuvent rencontrer.

Les représentants de l'administration nationale, au sein du Bureau de la Protection Animale de la DGAL, ont d'abord été interrogés afin de prendre connaissance des principales problématiques rencontrées lors des contrôles sur le terrain et des moyens de communication auprès des professionnels pour favoriser l'application de la réglementation.

Par la suite les représentants au niveau national des acteurs de la filière porcine ont été interviewés : syndicats agricoles, interprofession, institut technique, groupements d'éleveurs, chambre d'agriculture, vétérinaires ou coopérative. Ces acteurs ont notamment été questionnés sur leurs sentiments vis-à-vis du bien-être animal dans la filière (état des lieux, explications...), les actions qu'ils réalisent pour promouvoir son application, les résultats obtenus, leurs interprétations, leur volonté de les améliorer ou non...

De plus, des acteurs au niveau local ont été rencontrés. Des représentants de DDPP (chefs de services, techniciens) nous ont fait part de ce qu'ils retrouvaient sur le terrain et de leur ressenti de la problématique. Des éleveurs de porcs conventionnels ont été interviewés dans l'objectif de mieux appréhender leurs difficultés et/ou leurs motivations au quotidien (et de pouvoir par exemple les comparer aux actions envisagées à l'échelle nationale). Des entretiens ont également été menés avec des éleveurs participant à des programmes ayant un lien avec le bien-être animal, sous Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) par exemple. Des représentants de coopératives d'éleveurs ont également été rencontrés pour donner leur vision de la problématique.

Afin de mieux connaître et de comprendre le rôle de la formation des éleveurs, des acteurs de la formation initiale et continue ont également été rencontrés et interviewés. De même, étant donné le rôle prépondérant de l'économie dans la filière, un représentant de banque délivrant des prêts aux agriculteurs a été interviewé. Enfin, des représentants d'associations de protection animale présentes dans les échanges avec la filière ont été interrogées afin d'avoir leur point de vue sur les leviers et les freins aux changements des pratiques relatives au bien-être animal en élevage porcin et de connaître leurs attentes sur la situation.

Plusieurs difficultés ont été rencontrées. Lors du premier contact avec certains de ces organismes, il est arrivé de ne pas obtenir de réponse. Il a parfois été nécessaire d'insister par l'intermédiaire de contacts afin d'obtenir des rendez-vous. Il est possible que ces refus soient le fruit d'oublis ou de désintérêt pour cette étude. Certains organismes professionnels ont également déclaré être en pleine préparation à une éventuelle contamination par la Peste

⁷¹ Notons toutefois que les travaux de Jocelyne Porcher après les années 2004 semblent davantage tournés vers l'abolitionnistes et qu'ils nous ont semblés moins pertinents dans le cadre de notre étude.

Porcine Africaine sur le territoire français. La principale explication semblerait être une forte sensibilité ambiante à la simple évocation du terme « bien-être animal », utilisé lors des prises de contact. Il a ainsi été décidé par l'ensemble du groupe d'études en politiques publiques de se présenter face aux éleveurs sous l'intitulé d'étudiants vétérinaires afin d'éviter une éventuelle appréhension de la part de ces derniers. Malgré cela, il a été difficile d'obtenir des retours positifs de la part d'éleveurs. Une des solutions qui s'est proposée a été de passer par l'intermédiaire des vétérinaires traitants des éleveurs. Plusieurs étudiants du groupe se sont également rendus au salon international de l'agriculture à Paris afin de rencontrer des éleveurs présents sur place.

Le tableau suivant résume le nombre d'entretiens menés par type d'acteurs entrant en jeu dans la problématique :

Tableau 1: Récapitulatif du nombre d'entretiens menés par types d'acteurs

Type d'acteurs	Nombre d'entretiens
DGAL	1
Syndicats agricoles	2
Interprofession	1
Coopératives	3
Formation initiale	1
Éleveurs	8
Vétérinaires	3
Services vétérinaires déconcentrés	4
Banque	1
Experts	3
Associations de protection animale	2
Total	29

Ces entretiens ont tous été enregistrés et retranscrits. Leur analyse a permis de mettre en évidence des éléments clés, qui ont pu être organisés selon un plan, et abordés selon différentes approches sociologiques afin de répondre à la problématique. Plusieurs courants sociologiques sont identifiés comme la sociologie des organisations ou l'approche cognitive, mentionnés dans la partie précédente.

Annonce du plan

Dans un premier temps (I.), les profils d'éleveurs rencontrés et leur sensibilité au bien-être animal sont exposés. Les entretiens ont permis d'identifier des éleveurs aux sensibilités variées, ancrés dans un système basé sur les performances zootechniques. Par conséquent, le bien-être animal se retrouve restreint, parfois réduit aux trois premières libertés individuelles mentionnées précédemment, face à l'ampleur des contraintes inhérentes au mode d'élevage. De plus, le rapport des éleveurs aux changements est fortement influencé par les changements passés et leur mise en place.

C'est pourquoi la deuxième partie de cette étude (II.) expose le rôle que peuvent avoir les différents acteurs dans l'appropriation du BEA par les éleveurs. Si le dialogue entre l'État et l'ensemble de la filière peut être amélioré, afin notamment de restaurer le sens de la réglementation relative à la protection animale qui s'applique dans les élevages, le rôle de la filière dans le développement de débouchés commerciaux ou de sensibilisation des éleveurs est également essentiel et pourrait être développé.

Enfin, la troisième partie (III.) présente différentes pistes afin de redonner du sens à la question du bien-être animal en élevage porcin. En effet, l'éleveur de porc ne se sent pas ou peu écouté, il subit les enchaînements réglementaires sans explication et s'enferme dans ses craintes de vivre d'autres crises, financières ou morales. Ainsi, une meilleure prise en compte de l'éleveur, favoriser ses échanges autour du bien-être animal, encourager la formation, le partage d'expérience, mais surtout offrir à l'éleveur une vision à long terme semblent être des éléments clés qui pourraient faire évoluer la situation.

I. Un élevage rationalisé influençant les perceptions et pratiques des éleveurs

Dans cette première partie, nous nous proposons d'étudier les caractéristiques de l'élevage porcin en France afin de déterminer les facteurs qui peuvent influencer la perception des éleveurs vis-à-vis du BEA. On se demandera si la façon de réfléchir et travailler dans ce type d'élevage s'associe ou s'oppose aux conceptions du BEA. Nous tenterons alors de dégager les différentes appréhensions du BEA et les conséquences sur la motivation des éleveurs à s'engager sur ce sujet. Nous questionnerons enfin le rapport au changement de pratiques des éleveurs en matière de BEA, ce qui est fondamental pour envisager des évolutions sur ce sujet.

1. Une production rationalisée où pourrait s'opposer précision et BEA

Le modèle de l'élevage porcin est principalement axé sur la recherche de la performance et l'optimisation du temps et des coûts. Les éleveurs doivent exploiter toutes les ressources matérielles et humaines pour atteindre cet objectif de rationalisation et ne pas laisser de place aux incertitudes. Les conditions de travail sont telles qu'il faut limiter la pénibilité de ces derniers et leur permettre une organisation cadrée. C'est justement dans cette configuration qu'il est exigé de l'éleveur d'intégrer le BEA dans ses pratiques d'élevage. Essayons de voir de plus près si toutes ces exigences, liées à la réalité de l'élevage d'une part et relatives au BEA d'autre part, s'imbriquent ou bien peuvent s'opposer.

a. Un modèle majoritairement basé sur la performance technico-économique et le rejet des incertitudes

L'élevage porcin classique dit « conventionnel » se caractérise par un système de type intensif avec un coût de production indexé étroitement au prix du cours mondial. La très faible intervention des pouvoirs publics (les aides de la PAC sont minimes comparées à de nombreuses autres productions animales⁷²) a donc laissé l'éleveur seul face à ces variations de prix et l'a obligé à s'adapter en rationalisant au maximum sa production. Cette approche rationalisée s'est fortement ressentie tout au long de nos entretiens avec l'utilisation de nombreux arguments techniques et économiques soulignant l'importance de cet aspect dans leur relation au travail. L'éleveur connaît non seulement le coût de revient de sa production dans un contexte de compétition à l'échelle européenne et mondiale (prix au kilo du porc sur le marché, valorisation des parties de la carcasse de ses animaux...) mais il est aussi capable d'évaluer précisément le coût de toutes mesures considérées comme plus favorables pour le bien-être de ses animaux. Cette rationalité économique se matérialise donc par une constante analyse coût-bénéfice des actions mises en œuvre sur sa ferme en prenant en compte le contexte

⁷² L'élevage en Bretagne. Hier, aujourd'hui... et demain ? DRAAF Bretagne. 2013

national et international, ce qui souligne la complexité de ce métier mais aussi la grande technicité des éleveurs. C'est ce que révèlent les verbatims suivants :

« [à propos de la castration] *On n'a pas le choix, si on arrête de le faire on va au casse-pipe. On tire 30 centimes de plus-value. Le cours est à 1€17* ».

(Entretien 28, éleveurs LR sur paille)

« *Le prix de la production française est fait sur de l'export... à partir de là il faut être compétitifs avec nos amis européens j'ai envie de dire.* »

(Entretien 27, Eleveur conventionnel)

Le type d'élevage (conventionnel ou label rouge sur paille) ne montre pas de variation dans les réponses car les producteurs en label rouge sont également obligés de prendre en compte la valorisation des parties de leur animal : en effet, seule une petite partie de la carcasse (celle qui sera transformée en jambon cru) sera "*labellisée et donc mieux rémunérée*"⁷³, le reste subira les contraintes du marché conventionnel auquel l'éleveur devra également s'adapter.

L'éleveur de porc doit donc maximiser ses performances technico-économiques afin de maintenir son revenu. Réaliser ce challenge semble être un défi que l'éleveur a appris à intégrer dans ses pratiques d'élevage et même à apprécier :

« *Les éleveurs de porcs aiment beaucoup le challenge.* »

(Entretien 12, DGAL)

« *La performance et le challenge technique sont excitants par exemple pour les jeunes qui s'installent.* »

(Entretien 9, éleveur bio)

Afin d'illustrer l'intégration des aspects technico-économiques dans le métier des éleveurs de porc, on notera le succès d'outils informatiques à destination des éleveurs et développés par l'Interprofession, qui permettent de comparer leurs performances techniques et économiques (GTE : Gestion Technico-économique, G3T : Gestion Technique des Troupeaux de Truies...)⁷⁴. Les éleveurs apprécient utiliser ces applications qui leur permettent de se situer et de se donner des challenges pour améliorer leurs résultats économiques.

La conséquence de cette rationalité et de cette maîtrise constante des paramètres conduit les éleveurs à écarter voire rejeter toutes les incertitudes. Ce rejet fait écho, par exemple, aux nombreuses critiques émises par les éleveurs (exceptés les éleveurs bio) et les acteurs de la filière à propos des élevages dits alternatifs (c'est-à-dire "plein-air" ou bio) qui présentent au contraire de nombreuses incertitudes zootechniques (alimentation moins adaptée et variable, confort du logement inférieur ou moins contrôlé...), sanitaires (maladie réglementée comme la Peste Porcine Africaine, contacts avec la faune sauvage...), climatiques (froid et chaud impactant respectivement les porcelets l'hiver et la truie l'été...) mais aussi liées aux conditions de travail parfois plus difficiles et moins organisées :

⁷³ Entretien 12, éleveur LR

⁷⁴ <https://www.ifip.asso.fr/fr/resultats-economiques-gttt-graphique.html>

« Au contraire, ces élevages ont choisi la surface, le plein air mais par contre en terme alimentaire ils ne sont pas bien, à côté de la plaque. Les cochons, on les voit à l'abattoir : on voit clairement d'où ils viennent. Nous on est sûr que les cochons ont bien mangé : propres, roses, bien formés pas comme pour les autres élevages où ils sont carencés. Effectivement ils ont eu accès au plein air, ont gambadé mais au niveau alimentaire il manque plein de choses. Même au niveau sanitaire il y a des problèmes : je vois des cochons qui sont mal élevés. On est très pointus en alimentation, mais dans la tête du consommateur il vaut mieux qu'il soit bien logé. Le cochon qui gambade dans la ferme il ne mange que du blé ou de l'orge et du coup présence de nombreuses carences. »

(Entretien 11, éleveur conventionnel)

« [...] les charcutiers en cabane, vont faire leurs déjections toujours au même endroit. Même si on change d'endroit la cabane à la fin de chaque cycle, tous les 6 mois, et donc d'endroit où les cochons vont faire leurs déjections, si vous vous amusez à faire une analyse pédologique à l'endroit où ils font leurs déjections, je pense qu'on serait surpris du résultat qu'on trouverait par rapport à un élevage conventionnel qui va répartir au niveau des plans d'épandage en tenant compte des cours d'eau, des pentes, de toutes les contraintes réglementaires »

(Entretien 5, technicien coopérative)

Cette dernière assertion du technicien est très intéressante car elle montre que l'élevage plein-air ne contrôle pas où les animaux font leurs besoins et peut donc difficilement maîtriser le rejet des effluents. Or, dans un élevage conventionnel classique, ces effluents passent à travers le caillebotis situé sous l'animal puis sont transférés dans la fosse à lisier et enfin, après un calcul mathématique (tenant compte de la réglementation environnementale, de la surface des terres disponibles et de la qualité des lisiers et des terres agricoles) sont épandus sur une surface adaptée. Cette non-maîtrise des intrants (sanitaire, climat, alimentation...) et extrants (effluents...) de l'élevage semble être un stress pour la majorité de ces éleveurs.

Ce qu'on peut déduire de cette analyse est que le modèle de l'élevage porcin porte prioritairement sur les performances technico-économiques, et par conséquent toute intervention dans l'élevage, y compris celles liées au BEA, est évaluée au prisme de l'analyse coût-bénéfice. Voyons maintenant si ce paradigme de "l'ultra-précision" se prolonge jusque dans l'organisation du travail de l'éleveur et ce qu'il en est de son rapport à l'animal.

b. Un travail et une relation à l'animal organisés pour faire face à une pénibilité importante

Cette rationalité technico-économique se prolonge par une organisation très précise du travail pour les élevages conventionnels et label de notre étude. Un vétérinaire de la filière explique "le caractère très mathématique, dans l'organisation, dans la gestion de l'élevage, le

*côté économique*⁷⁵.[...]”. L'éleveur peut alors tout contrôler “*comme par ordinateur*⁷⁶”. De nombreux éleveurs se retrouvent d'ailleurs très bien dans cette organisation qui leur permet de “*travailler en autonomie, travailler pour soi*⁷⁷” comme le rapporte cet éleveur :

« *C'est un élevage qui demande d'être méticuleux, ce qui correspond à mon caractère. J'ai eu un élevage de lapins quand j'étais plus jeune et ça se ressemble dans le sens où c'est cadré, il y a peu d'imprévus, on travaille peu le weekend* »

(Entretien 13, éleveur conventionnel)

Ce besoin de cadrage et d'organisation s'illustre également avec une intégration de l'animal dans cet univers chiffré en lui adjoignant par exemple :

- Un espace précis de lieu de vie

« *Je n'ai pas les chiffres dans la tête mais on a prévu 2m² par truie alors qu'il faudrait le double. Soit on redescend à 1.5 m2 en truie bloquée soit il faut doubler la surface en liberté. J'ai un élevage de 170 truies, il faudrait repasser à 80 truies...* »

(Entretien 11, éleveur conventionnel)

- Une quantité d'eau et de nourriture également rationnée

« *Il y a des choses qui sont un peu trop dans les têtes, par exemple on dit aux éleveurs qu'un cochon ça doit boire tant d'eau par jour [...]* »

(Entretien 10, éleveur conventionnel)

L'animal est alors appréhendé comme un ensemble de données zootechniques à maîtriser pour satisfaire les résultats technico-économiques évoqués précédemment, un véritable “*outil de travail*”⁷⁸ « ce qui peut enlever beaucoup du rapport à l'animal⁷⁹ »

Cet éleveur retranscrit bien le sentiment de beaucoup de ses collègues sur le porc dans l'élevage vis-à-vis de cet animal :

« *Le cochon est un animal très facile à gérer, c'est un animal cyclé, la truie est cyclée (c'est 114 jours, pas plus, pas moins), c'est cela qui m'intéresse chez le cochon. Ce n'est pas comme le bovin où il faut être toujours disponible, on ne sait jamais où on en est. Là, on peut caler les*

⁷⁵ Entretien 14, vétérinaire enseignant

⁷⁶ Entretien 11, éleveur conventionnel

⁷⁷ Entretien 11, éleveur conventionnel

⁷⁸ Entretien 19, technicien d'une DDPP

⁷⁹ Entretien 9, éleveur bio

choses, bien organiser son travail, presque comme par ordinateur. [...] Moi si c'est prévu que la truie met bas tel jour : le jour d'avant et le jour d'après je ne m'en occupe pas, il n'y a que le jour de la mise bas où je m'en occupe. »

(Entretien 11, éleveur conventionnel)

Le porc s'adapterait donc bien à ce que souhaite l'éleveur et peut ainsi permettre une planification du travail et donc une bonne organisation de l'éleveur : cette bonne organisation du travail semble fondamentale comme le montre l'éleveur précédent (elle justifie le choix pour cette production et non une autre).

Cette nécessité d'organisation est alors à mettre en parallèle avec le ressenti de l'éleveur sur ses conditions de travail. Souvent rapporté par l'éleveur, celles-ci semblent fondamentales pour lui. Bon nombre d'entre eux relie d'ailleurs le BEA de l'animal avec le BEA de l'éleveur :

« Il faut que l'animal soit dans le bien-être mais aussi l'humain qui s'en occupe soit aussi dans un confort de travail qui soit optimal pour lui. Le BEA a un sens si l'humain est bien. »

(Entretien 27, éleveur conventionnel)

Les conditions de pénibilité et la quantité de travail sont ainsi souvent rappelées par les éleveurs lorsqu'on évoque leur temps de travail (« 60-80 heures par semaine⁸⁰»), leur abnégation (« Si l'éleveur est fatigué il ira quand-même nourrir ses animaux⁸¹») ou encore le manque de main d'œuvre lié justement aux caractéristiques de ce travail.

Pour un certain nombre d'éleveurs, les mesures en faveur du BEA augmentent cette pénibilité ou ce temps de travail. On peut ainsi citer l'exemple de l'ajout de paille pour les animaux qui semble être une contrainte non voulue par les éleveurs :

« Moi il n'y a pas de paille. Je préfère qu'il n'y ait pas de paille : pour le boulot c'est mieux. [...] Au niveau du travail, je ne trouverais pas cela agréable de prendre le tracteur pour nettoyer car ce n'est pas mon truc [...] De plus, on a déjà des bovins, donc pour la paille, c'est déjà beaucoup de travail avec eux (raclage, paillage...) et on ne voulait pas s'embêter en plus pour les porcs. »

(Entretien 12, éleveur conventionnel)

⁸⁰ Entretien 5, technicien de coopérative

⁸¹ Entretien 5, technicien de coopérative

« Tous les jours je passe avec le tracteur : je mets la paille, je la retire, faut absolument que ce soit propre, c'est du travail et du temps. Le temps que je passe à faire cela, je ne le passe pas ailleurs »

(Entretien 12, éleveur LR sur paille)

D'ailleurs, un éleveur qui a eu l'expérience de plusieurs types d'exploitation (plein air au début puis conventionnel après construction des bâtiments adaptés) se rappelle la pénibilité du travail lorsque les cochons étaient parqués dehors, et ne souhaiterait pas revenir sur cette façon de travailler (discussion préalable avec l'éleveur conventionnel lors de l'entretien 13).

Jocelyne Porcher, chercheuse à l'INRA et sociologue, considère l'élevage porcin au travers du prisme d'un référentiel partagé par les éleveurs, en particulier en production dite « industrielle » : le référentiel de la performance⁸². Ce dernier prendrait sa source dans la zootechnie qui tend à considérer les animaux comme des machines animales et donc à en légitimer leur exploitation industrielle. Cette rationalisation de l'élevage tendrait à s'inscrire contre l'empirisme des paysans, dans une optique de progrès par la science.

Ainsi, une distance est mise entre les animaux et les hommes, engendrant un effacement de la figure de l'animal dans l'élevage et plus généralement dans nos sociétés. Il s'est alors installé une primauté de l'animal de compagnie sur l'animal d'élevage dans l'esprit des gens, entraînant par la suite une réification de la part des urbains des animaux dans les systèmes industriels.

Les systèmes industriels réduiraient le travail à sa rationalité économique, imposant des conduites de travail qui suppriment toute autonomie, via une organisation du travail basé sur des études scientifiques-économiques, en occultant par la même occasion toute rationalité relationnelle. Ceci aurait contraint les éleveurs à réprimer leurs sentiments envers les animaux pour pouvoir les traiter selon les procédures mises en place par les techniciens. Un rapport de contrôle assumé sur les animaux en découlerait, s'exprimant par un vocabulaire technique pour parler des animaux : matériel vivant, chiffre⁸³... Les animaux ne sont pas considérés comme des machines, mais ils deviennent un matériau vivant imprévisible dont les caractéristiques personnelles sont écartées, nécessitant une rationalité de tous les instants. Le rapport à l'élevage se fait essentiellement sur la valorisation technique, on ne s'intéresse à la santé des animaux que pour que la production continue, le BEA ne fait alors pas sens. En effet, la zootechnie fonde ses indices de performance sur une approche behavioriste de l'animal : il ne pense pas, ne réfléchit pas, il ne fait que répondre à des stimuli et au stress⁸⁴. Ainsi, l'évolution des

⁸² PORCHER J., *Bien-être animal et travail en élevage – Textes à l'appui*, INRA Editions, 2004

⁸³ MOLINIER P., PORCHER J., *A l'envers du bien-être animal. Enquête de psychodynamique du travail auprès de salariés d'élevages industriels porcins*, In : Nouvelle revue de psychosociologie, 55-71, 2006

⁸⁴ DANTZER R., *Un point sur ... les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?* INRA Editions, 2001

systèmes de production aurait instauré une distance avec les animaux via une médiation complète ou presque par les machines de la relation homme-animal. Le rapport est désindividualisé et un rapport de masse aux animaux s'instaure. La représentation principale repose sur les performances. L'éleveur adopte une représentation technique de l'animal qui devient un outil placé hors du vivant. Ce référentiel propre à la production industrialisée exclue toute implication affective, jugée archaïque et rejetée dans le champ de la sensiblerie, tandis qu'est instauré un rapport réifié aux animaux au travers du slogan « nourrir le monde » qui va dans le sens de la productivité. Ceci fait perdre toute rationalité relationnelle à l'éleveur, l'animal devenant une matière première, et lui-même un producteur. Ces constats se retrouvent clairement dans notre étude puisque les éleveurs adoptent quasi systématiquement en entretien un discours sur le porc formulé en termes de performances, basé sur des données chiffrées et ils peinent à donner une définition précise du BEA.

Le comparatif réalisé entre élevage conventionnel et élevage alternatif tend également à souligner un contraste important en termes de référentiels, permettant de nous donner quelques éléments sur une typologie des éleveurs. Il y a une opposition entre deux référentiels de l'élevage, l'un intensif et l'autre holiste. Le référentiel holiste renvoie à une ferme autosuffisante en alimentation qui englobe l'ensemble du cycle de vie du porc. Le référentiel intensif met davantage en avant la rentabilité et la technique sous la forme d'une exploitation performante : une majorité de nos éleveurs interviewés ne possède d'ailleurs pas de terres arables. Or, dans ce référentiel, les éleveurs sont fiers que leur exploitation passe inaperçue, ne dérange pas les riverains. Dans un référentiel holiste au contraire, les éleveurs sont fiers de montrer leur exploitation et leurs animaux. Cette position face à l'extérieur sera développée plus loin dans l'exposé.

Cette partie nous a permis de montrer en quoi l'organisation du travail très cadrée et l'intégration de l'animal dans le schéma de production rationnelle répond à une certaine demande de l'éleveur de planification de leur travail mais aussi à une crainte d'atteinte de leur condition de travail comme celle décrite en élevage alternatif.

c. BEA et rationalité de l'élevage : une dualité menant à sa non priorisation

Le modèle de l'élevage porcin, comme vu précédemment, est fortement axé sur la rationalité aussi bien à travers la recherche de performance qu'à travers une organisation optimale du travail. Bien que dominé par ces aspects technico-économiques, il n'en demeure pas moins exposé et impacté par d'autres problématiques comme celles liées à son milieu. Nous allons tenter d'étudier la répercussion de ces facteurs sur la prise en compte du BEA des éleveurs.

La question de l'impact environnemental est citée essentiellement par les éleveurs conventionnels, pleinement conscients du niveau de rejets de leurs exploitations et soucieux de préserver la nature.

Ils se disent préoccupés par cet enjeu mais ils sont pris en étau car leurs élevages sont encadrés par des normes environnementales strictes qui les limitent dans la mise en place de certaines mesures de BEA comme par exemple celle de l'abreuvement continu ou l'introduction de paille. En effet, certaines déclarations laissent entendre qu'en cas de mise à disposition d'eau en continue, la quantité de lisier rejetée dépasserait largement les taux autorisés et qu'en cas d'introduction de paille, il faudrait la traiter ce qui aboutirait dans les deux cas cités à des effluents plus concentrés. Dans le cas précis de la Bretagne, s'intéresser à l'application de la directive abreuvement revient à résoudre d'abord la contrainte environnementale. Ces critiques tendent à mettre en évidence une approche trop sectorielle de l'élevage porcin par l'Etat, cette approche ayant un impact négatif puisqu'elle est potentiellement angoissante pour l'éleveur : ce dernier se sent acculé de toutes parts par des réglementations qu'il perçoit comme contradictoires, et il lui semble que ces réglementations se superposent sans réelle cohérence.

« On n'est pas là pour détruire tout notre environnement, les cours d'eau et aussi les habitants qui vivent autour de nos exploitations... Si tout le monde veut faire de la production porcine bio en Bretagne on ne sera peut-être pas là demain ! »

(Entretien 28, éleveur conventionnel)

« Augmenter l'abreuvement des porcs c'est plus de lisier à gérer, Or la réglementation environnementale en élevage porcin est lourde. Le BPA ne connaît pas la gestion des lisiers or tout est interconnecté (...) un élevage c'est une approche globale. L'éleveur doit résoudre des questions de bien-être, d'environnement, d'économie et de marché. »

(Entretien 1, chambre d'agriculture)

Un autre paramètre pouvant avoir un impact sur la mise en place du BEA est le contexte sanitaire. En effet, dans la situation actuelle de menace de la PPA, les réponses recueillies indiquent une priorisation en faveur des questions sanitaires aux dépens des questions de BEA. L'impact économique d'une telle maladie serait dramatique pour la filière. Par conséquent, dans l'objectif de préserver les cheptels français, tous les efforts de mobilisation des éleveurs et des autres acteurs sont focalisés sur les mesures de biosécurité.

« L'application d'une réglementation est liée à la conjoncture agricole, aujourd'hui on arrive encore à faire des contrôles BEA mais si la PPA arrive et que le marché se casse complètement la gueule... La question du BEA sera alors différente. »

(Entretien 20, cheffe de service d'une DDPP)

« Ma priorité actuellement ce sont les mesures de biosécurité vis-à-vis de la peste porcine. Quand on fera les mesures biosécurité, on fera aussi du BEA. »

(Entretien 20, chef de service d'une DDPP)

Les vétérinaires sollicités sur les formations sur des sujets de BEA sont contraints de les décaler à des dates ultérieures car ils *“ont été rattrapés par les problématiques du sanitaire (Biosécurité)⁸⁵”*.

Des contraintes zootechniques prises en compte prioritairement

Par ailleurs, les éleveurs peuvent être confrontés aux contraintes techniques de certaines mesures de BEA ; l'exemple cité est celui de la castration qui soulève deux problématiques. D'une part, la détection efficace des viandes odorantes pour éviter un déclassement des carcasses dans le cas où on abandonnerait cette pratique.

« C'est typiquement la mesure qui n'est pas entre nos mains. Je pense qu'assez facilement 80% des éleveurs, on leur propose d'arrêter de castrer, ils diront oui. Après le problème c'est qu'on n'a pas de débouchés. »

(Entretien 16, vétérinaire libéral)

D'autre part, la nécessité de faire appel à un vétérinaire pour l'accès aux anesthésiques locaux entraînant des frais des interventions lors de castration avec prise en charge de la douleur.

« Pour le coup on rajoute une contrainte et on rajoute un coût, c'est-à-dire qu'on multiplie par deux à peu près le temps de castration des cochons et on multiplie par deux le coût. Sans tenir compte du fait qu'il faudrait un véto pour anesthésier les cochons, et là on multiplie le coût par dix, et on n'a pas assez de véto pour assurer ça. »

(Entretien 16, vétérinaire libéral)

La caudophagie est également citée comme posant une vraie difficulté technique pour les éleveurs. En l'état actuel des connaissances, ce phénomène est reconnu comme étant

⁸⁵ Entretien 28, vétérinaire libéral

multifactoriel et de ce fait peut s'exprimer y compris dans des systèmes dotés de matériaux manipulables et des densités maîtrisées.

« Si les moyens de maîtriser la caudophagie ne sont pas maîtrisés, on aura encore plus de problème de BEA si on ne coupe plus les queues : il faut faire attention. »

(Entretien 21, cheffe de service d'une DDPP)

Un autre frein technique que soulèvent les acteurs de la filière est lié au bâtiment des éleveurs. En effet, il semble que *« le bâtiment du futur qui permettrait d'être performant dans tous les domaines (sanitaire, quantité de travail, bien-être animal) n'existe pas encore⁸⁶ »*. La recherche et la filière continuent à mener des essais pour en définir les caractéristiques.

« Après la contrainte économique c'est à la fois le prix du porc, c'est ça qui rebascule sur la difficulté d'investissements, et ensuite la difficulté à choisir le bon système. »

(Entretien 26, association de protection animale)

« L'enjeu n'est pas simple pour eux de savoir sur quoi investir si on n'a pas une vision pérenne du futur. »

(Entretien 20, Cheffe de service d'une DDPP)

Ces normes réglementaires et ces freins techniques et zootechniques ont un caractère organisé et mesurable : ces caractéristiques vont donc de pair avec la rationalité économique nécessaire en élevage porcin. Ils vont s'imposer à l'éleveur pour faire partie intégrante de ce paradigme et l'obliger à "jongler" en permanence afin de trouver le meilleur équilibre pour son élevage.

C'est dans cet environnement que l'éleveur, conditionné par cette réalité de terrain "rationnelle", se retrouve invité à intégrer des mesures en faveur du BEA. Or, le BEA peut être perçu par l'éleveur comme abstrait et éloigné de son quotidien normé. Il est en effet, basé sur des observations dépendant étroitement de l'œil de l'observateur et donc de l'humain. C'est là que le paradigme de l'élevage porcin fondé sur des éléments concrets entre en dualité avec le paradigme du BEA qui est ressenti de façon plus subjective.

⁸⁶ Entretien 10, éleveuse conventionnelle

Par ailleurs, ce qui exacerbe cette confrontation, est que le BEA est une préoccupation relativement récente et qu'il peut manquer un consensus sur certains critères⁸⁷. La recherche actuelle n'a pas encore abouti à des objectivations de certaines mesures de façon à ce qu'elles soient applicables dans tous les élevages (notamment celles liées au comportement animal) : cela pourrait, auprès des acteurs de la filière et des éleveurs, renforcer le sentiment que ce n'est pas une science totalement "dure", où certains points peuvent relever du subjectif. Ainsi cette chercheuse montre la difficulté à mettre en place des indicateurs basé sur le bien-être animal en élevage porcin :

« Aujourd'hui on manque de travaux montrant les marges d'améliorations corrélées aux efforts en matière de pratiques de BEA. Ce qu'on veut faire dans notre structure c'est de passer des moyens aux résultats. Avec L'INRA on a travaillé sur un outil, le 'welfare quality', c'est couteux et difficile à mettre en œuvre mais y a des choses simples, visibles... on voit bien que si on enlève les mutilations, c'est mieux, ou si on supprime la douleur, c'est mieux. »

(Entretien 30, Chercheur)

Jocelyne Porcher estime que les scientifiques, en produisant des normes BEA, imposent une double injonction contradictoire aux éleveurs : respecter les animaux et en même temps respecter les procédures de travail, ce qui revient à considérer les animaux comme des êtres sensibles et des choses à la fois, ce qu'elle qualifie de double-blind⁸⁸. En cas de contagion de la souffrance des animaux aux hommes, ce partage d'émotions peut provoquer de la culpabilité à faire souffrir les animaux, d'où la volonté d'arrêter de castrer de la part de certains éleveurs.

Comment l'éleveur peut-il répondre à cette double injonction paradoxale de la rentabilité et du BEA ? La solution est souvent de développer des stratégies défensives, individuelles et collectives, qui les poussent à glorifier la productivité afin de rechercher par là une reconnaissance de leur travail par la performance⁸⁹. Cette double stratégie défensive repose sur :

- Une stratégie de la guerre économique basée sur la performance, en réponse collective aux critiques sociétales. C'est un credo défensif qui devient une aliénation culturelle : la culture du groupe, basée sur la performance économique et la crainte d'une baisse des prix, fait écran à la perception du réel. Ce qui revient à brouiller la communication avec l'administration sur un sujet pourtant crucial.
- Un déni de réalité individuel de leurs conditions de travail

⁸⁷ Mounaix, B., Terlouw, C., Le Guenic, M., Bignon, L., Meunier-Salaun, M. C., Courboulay, V., & Mirabito, L. (2013). L'évaluation et la gestion du bien-être animal: diversité des approches et des finalités. *Renc. Rech. Ruminants*, 20, 189-192.

⁸⁸ PORCHER J., *Bien-être animal et travail en élevage – Textes à l'appui*, INRA Editions, 2004

⁸⁹ DANTZER R., *Un point sur ... les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?* INRA Editions, 2001

Les représentations que se font les éleveurs de leur travail correspondent donc à une reconstitution du réel qui donne du sens à leur pratique en structurant leur système de pensée et leur comportement. Ce type de représentation peut bien évidemment évoluer selon les nouvelles expériences vécues et selon les informations apportées, c'est ce que nous verrons dans la partie II.3 de notre exposé.

L'éleveur priorise donc ce qu'il sait appréhender, ce qu'il considère comme "mathématique" : les normes zootechniques, réglementaires... On voit bien qu'une hiérarchisation des priorités s'impose à ces acteurs à l'instar de ce qui nous a été rapporté sur la formation par exemple.

Dans cette partie, nous avons donc décrit le paradigme de l'élevage porcin qui repose sur une rationalité du travail de l'éleveur (critères zootechniques, organisation et conditions de travail, place de l'animal, normes réglementaires environnementales...) s'appuyant sur une recherche de la performance technico-économique. Face à cette rationalité, le BEA semble être non priorisé et écarté au second plan car ses critères pourraient être ressentis comme moins objectifs et parfois plus flous par l'éleveur. Mais qu'en est-il justement de sa réaction et de sa perception vis à vis de ces mesures ?

2. Des profils plus ou moins engagés vis-à-vis du BEA et de la réglementation

Dans cette partie, nous nous intéresserons à la perception du bien-être animal et de sa réglementation par l'éleveur de porc. Nous tenterons tout d'abord de dégager les principaux critères spontanément pris en compte par l'éleveur lorsqu'il définit le bien-être de ses porcs. Comme vu au cours des entretiens, le sentiment de l'éleveur vis-à-vis de ce cette thématique est largement influencé par l'apparition des nouvelles attentes sociétales et nous tenterons alors d'en dégager les conséquences. Nous allons enfin ébaucher une typologie des profils d'éleveurs vis-à-vis du BEA en fonction des éléments que nous aurons mis en évidence.

a. Une appréhension partielle du bien-être animal associée à une crainte face aux attentes sociétales

Afin d'analyser la perception du BEA par les éleveurs, on peut s'appuyer sur la définition donnée par le Far Animal Welfare Council (FAWC, 1992)⁹⁰, qui liste les besoins minimums qui doivent être satisfaits pour qu'un animal soit en état de bien-être : besoins physiologiques, sanitaires, comportementaux, environnementaux et psychologiques.

⁹⁰ COIGNARD, Maud. Approche épidémiologique de la santé des vaches laitières à l'aide de l'outil d'évaluation Welfare Quality®. 2013. Thèse de doctorat. Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.

Tout d'abord, on peut noter que les réponses sont variées mais souvent peu développées. Les éleveurs semblent également souvent en difficulté, à la recherche de mots satisfaisants et montrent ainsi une certaine difficulté à y répondre. En réalité, il faut prendre l'interview dans son intégralité pour cerner tous les éléments qui sont considérés « naturellement » comme faisant partie du bien-être animal. L'élément le plus cité semble être le confort du logement (critère 2) sûrement lié au fait que les animaux vivent dans des bâtiments toute l'année et ces bâtiments doivent donc être parfaitement adaptés (ventilation, espace, température, propreté de la case et de l'animal...) Ce constat est partagé avec d'autres éleveurs et des techniciens de coopérative.

« Le bien-être c'est le confort [...] Le plus important c'est le confort, la ventilation dans la salle. »

(Entretien 12, éleveur LR sur paille)

Quelques éleveurs insistent sur les 2 autres premiers éléments (alimentation et absence de maladie), ou alors ils soulignent le fait que la faible consommation d'antibiotiques signifie que leurs animaux sont en état de bien-être :

« Que les animaux ne manquent de rien : qu'ils soient bien nourris, bien abreuvés, une température suffisante, et puis ... suffisamment d'espace pour bouger. »

(Entretien 13, éleveur conventionnel)

Peu d'éleveurs évoquent leur propre impact sur le stress des animaux, même si certains soulignent l'importance du « *contact avec l'animal*⁹¹ » ou évoquent les types de contact qu'ils ont au cours de la journée (« *Ils t'attrapent le bleu de travail. Ça leur fait un peu d'animation*⁹² »). Certains parlent de la possibilité d'individualiser la relation avec le porc (surtout pour les truies qui restent plus longtemps et sont séparées des autres animaux), mais cette relation éleveur-animal semble plus être éleveur-centré, car ce serait l'éleveur, qui par ses qualités et son temps d'observation apporte du bien-être à ses animaux :

« Quand l'animal est bien, il est bien : c'est le métier de l'éleveur de détecter cela. Le temps qu'on y passe, c'est pour voir si l'animal est bien ou pas bien : c'est l'œil de l'éleveur, il faut passer un peu de temps. »

(Entretien 12, éleveur conventionnel)

« Ça tient beaucoup à l'éleveur et à sa manière d'être, nous on a intégré que plus on est attentif aux animaux et plus les choses se passent bien »

(Entretien 10, éleveur conventionnel)

⁹¹ Entretien 12, éleveur LR

⁹² Entretien 13, éleveur conventionnel

Les éleveurs citent majoritairement le comportement des porcs pour souligner le fait qu'ils doivent être "calmes"⁹³ et détendus sans agressivité : il semble que cette caractéristique se réfère au fait qu'en cas de violence entre animaux, les blessures provoquent d'importantes répercussions zootechniques (abcès et retrait de parties de carcasse) et donc économiques. Cet éleveur explique bien les répercussions que les violences entre animaux peuvent avoir sur ses performances zootechniques :

« [...] elles ne sont pas bien, sont mordues, bousculées, blessées. Une truie qui est bousculée et finit sur les fesses pour aller ensuite à l'équarrissage, je ne pense pas que ce soit bien en termes de BEA. Mon bloc saillie se passe bien. Elles mangent bien, sont en forme mais ensuite, cela ne se passe pas bien. Excepté pendant la période des cases collectives des truies, il n'y a pas de problème de BEA autre pour mes animaux. »

(Entretien 11, éleveur conventionnel)

Cependant, deux éleveurs (un conventionnel et un bio) évoquent tout de même le comportement « naturel⁹⁴ » tel que le "fouissage"⁹⁵ de l'animal pendant qu'un autre (éleveur bio) parle de la nécessité de « respecter ses instincts afin qu'il soit heureux⁹⁶ ».

Le tableau 1 reprend les éléments de définition des éleveurs selon leur évocation (totale, partielle, absente) pendant l'entretien. Comportement animal ou encore relation homme-animal sont évoqués partiellement ou moins spontanément. Cela tendrait à confirmer l'avis d'une spécialiste du bien-être d'une coopérative : jusqu'à maintenant, on faisait un focus sur la « bienveillance animale, qui est une obligation de moyens à mettre en œuvre pour assurer que les animaux ont à manger, à boire, soient soignés et dans un logement confortable⁹⁷ » alors que les nouvelles demandes portent plutôt sur l'« aspect psychologique avec l'absence de détresse/stress et leur donner l'occasion d'exprimer des besoins comportementaux⁹⁸ » : la définition du bien-être animal s'en trouve alors élargie.

Cette variation dans la prise en compte des autres critères de la définition du FAWC semble donc se répercuter dans les élevages comme le souligne ce vétérinaire de la filière :

« [la prise en compte du BEA par les éleveurs] est éminemment variable. Déjà, il faudrait avoir une bonne définition du bien-être animal. J'ai tendance à partir des 5 freedoms, c'est une définition un peu technique mais qui a le mérite de s'adapter aux élevages. Sur les 3 premières, le droit à un logement correct, à une alimentation correcte et à être en bonne santé, les choses ne sont pas si mal faites que ça. Pour l'environnement, je parle d'avoir suffisamment

⁹³ Entretien 13, éleveur conventionnel

⁹⁴ Entretien 9, éleveur bio

⁹⁵ Idem

⁹⁶ Entretien 3, syndicat agricole

⁹⁷ Entretien 7, coopérative

⁹⁸ Idem

chaud, une ambiance à peu près correcte... La place ça peut se discuter. Mais l'alimentation est bonne. Le droit à une santé correcte, on travaille beaucoup sur tout ce qui est préventif, mais pour la bonne santé globalement les choses ne sont pas parfaites mais ne sont pas si mal. Après, si on passe sur les comportements de l'espèce et l'absence de stress, il y a des choses à dire. Le comportement de fouissage, indispensable chez le porc, il faut reconnaître qu'ils ont du mal à l'exprimer, le fait que la truie ait besoin de faire un nid à la mise bas c'est un peu compliqué, l'âge au sevrage est naturellement autour de 10-12 semaines alors qu'il est ramené à 4 voire 3 dans les élevages. [...] »

(Entretien 15, vétérinaire)

Cette perception parfois partielle du BEA semble également s'ajouter à un ressenti plutôt négatif vis-à-vis de cette thématique lorsqu'elle est envisagée au prisme des attentes sociétales actuelles. Nous abordons ce ressenti dans cette partie car les éleveurs parlent souvent spontanément des attentes des consommateurs ou des actions des associations lorsqu'on évoque le sujet du BEA dans leur élevage : ils tendraient donc à intégrer dans leur définition du BEA l'impact sociétal. Ces attentes sociétales semblent en effet s'être développées particulièrement sur l'élevage de porc. Elles se sont accentuées suite à des actions "coup de poing" comme des vidéos dans des élevages censées montrer des non conformités au grand public. On doit donc s'interroger sur la prise de conscience et le ressenti des éleveurs vis-à-vis de ces attentes sociétales et leur médiatisation. Tous les éleveurs semblent être conscients des discours nouveaux sur le bien-être animal et c'est souvent dès la première question (traitant de la définition du bien-être animal) qu'ils évoquent ces nouvelles attentes sociétales. Ils les présentent cependant comme une conséquence de la déconnection des gens vis-à-vis du monde de l'élevage :

« On est trop éloignés entre un éleveur et un consommateur. A des années lumières : on ne peut pas se comprendre. »

(Entretien 11, éleveur conventionnel)

A l'origine de ces attentes, les éleveurs citent souvent l'influence d'un petit nombre d'individus, vu comme une « *petite élite* »⁹⁹ ayant un fort retentissement dans les médias et pouvant manipuler les images pour arriver à leur fin . Leur représentativité semble même parfois être remise en cause :

« Parce qu'il y a beaucoup de consommateurs qui se fichent de ces questions : c'est le prix qui importe. »

(Entretien 12, éleveur conventionnel)

⁹⁹ Entretien 12, éleveur conventionnel

On nous a également rapporté certaines demandes (paille dans les cases, plein-air obligatoire...) qui tournent à l'obsession et seraient encore une fois déconnectées des possibilités de l'éleveur et de la réalité du terrain. Un autre point soulevé est que, dans l'esprit des consommateurs, le BEA est systématiquement associé au plein air et par conséquent cette vision limiterait la mise en place d'un label BEA n'ayant pas ce prérequis.

« Après on est un peu déçus parfois. Cela fait longtemps qu'on parle avec eux [association de protection animale]. Je sais donc ce qu'ils veulent : ils veulent de la paille, de la paille et de la paille... »

(Entretien 12, éleveur conventionnel)

Il est également intéressant de noter que les éleveurs ne font pas forcément la classique subdivision entre associations de protection animale welfaristes et abolitionnistes contrairement aux autres acteurs de la filière qui sont généralement plus favorables aux associations welfaristes participant parfois aux « discussions constructives¹⁰⁰».

Beaucoup d'éleveurs ont également intégré que ces attentes sociétales pouvaient se répercuter par de nouvelles obligations pour eux : soit par voie réglementaire, soit par l'intermédiaire de nouvelles normes imposées dans les cahiers des charges. Ils mettent en évidence, comme beaucoup d'acteurs de la filière, le rôle décroissant des pouvoirs publics dans les évolutions de ces demandes (Commission européenne ou État français) en comparaison avec le rôle majeur des attentes sociétales. Ils pointent parfois le rôle des GMS qui utiliseraient ces attentes pour en faire un argument commercial et donc faire du profit. Cet extrait d'entretien résume bien ces différents arguments :

« Ce qui est sûr, c'est que ces demandes [concernant les pratiques mutilantes comme la castration ou la coupe de queue] venaient il y a une dizaine d'année de l'Europe, mais qu'aujourd'hui c'est plus du consommateur, et en réponse par la GMS. On a un peu l'impression que les prochaines orientations (mise en liberté dans les maternités par exemple), ce n'est pas l'Europe qui va l'imposer, mais c'est par le biais des consommateurs et des GMS qui vont vouloir se différencier que cela va nous retomber dessus. Tout n'est pas positif dans ce qui va nous tomber dessus. Quand on dit que cela vient du consommateur, en fait cela vient de 2-3% de ceux-ci, une petite élite dont on entend souvent parler. Cela vient aussi de la GMS qui veut se différencier et utilise ce moyen pour vendre, moyen de se commercialiser. Ce qui est dommage, c'est que cette communication pour promouvoir ces ventes sert au 2-3% des consommateurs pour se faire entendre. »

(Entretien 12, éleveur conventionnel)

¹⁰⁰ Entretien 15, vétérinaire de GTV

Ces attentes sociétales et les controverses qui en découlent sont cependant très mal vécues par les éleveurs conventionnels ou label. Les intrusions de certaines associations (souvent non dénoncées par les pouvoirs publics comme telles) témoignent d'un « *non-respect de leur travail qui respecte pourtant la réglementation*¹⁰¹ ». Ils ressentent une « *peur*¹⁰² » chronique face à ces actions. En outre, les évolutions demandées par les associations, les cahiers des charges (de coopérative ou GMS) ou l'État leur donne l'impression que plus rien n'est positif dans leurs élevages. Face à ce déferlement de demandes, nous sentons l'éleveur démotivé par ce sujet voire craintif vis-à-vis d'une problématique dont il se sent dépossédé voire dépassé.

Sociologiquement, on peut alors distinguer ces différentes appréhensions mentales du BEA en termes de référentiels¹⁰³. On perçoit rapidement un écart de conception important du BEA entre ces acteurs. Les acteurs appartenant aux institutions représentatives ou scientifiques insistent sur le respect des « *five freedoms* » en listant un ensemble de critères qu'ils veulent les plus objectifs possibles. On remarquera alors qu'il existe un écart réel entre les conceptions des éleveurs du BEA et le discours de leurs représentants. Les représentations ordinaires des éleveurs sont laissées sous silence, et il semblerait nécessaire de les rendre audibles. Les associations de protection animale quant à elles critiquent les critères objectifs des scientifiques et parlent de l'animal comme d'un être sensible. Il est important de noter que ces associations parlent souvent de l'animal au singulier, quand les éleveurs parlent des animaux au pluriel, en pensant explicitement au troupeau, ce qui souligne une différence de référence. Jocelyne Porcher reproche alors à l'Etat que la question du BEA ne se soit concentrée que sur l'animal et non pas sur le système de production lui-même¹⁰⁴. Le BEA se désintéresserait ainsi de la souffrance de l'éleveur et de son lien avec la souffrance des animaux, le BEA délaisserait totalement les sciences humaines et sociales en ne proposant que des indicateurs construits par des biologistes et des comportementalistes, des grilles avec des critères précis telles que celle utilisées par les techniciens des DDPP lors de leurs contrôles. Ces indicateurs ne seraient basés que sur une étude du comportement trop segmentée et anthropomorphique, issue du behaviorisme, en faisant abstraction du savoir empirique de l'éleveur. Ils permettraient pour elle de pérenniser ce système d'élevage d'un point de vue économique sans le remettre en réalité en question.

Cette partie nous a donc permis de comprendre quelle appréhension l'éleveur avait du BEA de ses animaux. Il semble que les aspects liés au logement soient fondamentaux pour le bien-être de ses animaux. La prise en compte d'autres facteurs est plus variable mais semble différer de la définition rigoureuse et scientifique des représentants de la filière. Pour la majorité des éleveurs interviewés (excepté les éleveurs bio), la perception du BEA est

¹⁰¹ Entretien 28, Eleveur LR

¹⁰² Idem

¹⁰³ Muller, P. (2000). L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique*, 189-207.

¹⁰⁴ DANTZER R., *Un point sur ... les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?* INRA Editions, 2001

également impactée par les attentes sociétales qu'ils ont nettement pris en compte : la crainte, par exemple, d'une intrusion ou d'être à nouveau montré du doigt pour une pratique qui était considérée comme acceptable auparavant provoquent un sentiment de découragement et d'appréhension quand il s'agit d'aborder cette problématique.

b. Des profils variés face aux pratiques d'élevage pouvant affecter le BEA et la réglementation BEA

Certaines pratiques en élevage de porc ont été pointées du doigt comme pouvant porter atteinte au bien-être animal et certaines d'entre elles ont été réglementées. Nous avons demandé l'avis des éleveurs sur les pratiques qui posaient question et qui ont été listées par le commanditaire (castration à vif, luminosité, abreuvement à volonté, matériaux manipulables), mais ces derniers ont souvent évoqué plein d'autres événements ou situations qui pouvaient poser problème (caudectomie systématique, contention de la truie, caillebotis...), ce qui montre la variabilité des idées de chacun sur ces questions.

En réalité, la majorité de ces pratiques d'élevage, notamment celles mutilantes (caudectomie, castration...), sont vécues comme des contraintes par l'éleveur, qui est obligé de les faire sous peine d'avoir des impacts zootechnique et financier. Par exemple, cet éleveur parle des mutilations que l'on fait aux porcelets à la naissance (caudectomie, castration, meulage des dents...) :

« Vous savez, moi si je pouvais éviter de le faire, je le ferais !! Vous savez ce n'est pas par plaisir qu'on meule ou qu'on cautérise des queues... C'est un aspect technique, après derrière c'est une qualité de viande derrière à l'abattoir, moins d'abcès ! Et donc on en revient derrière à la rémunération et à être présent dans les années à venir. »

(Entretien 27, éleveur conventionnel)

Ces contraintes sont en majorité subies et non remises en question : l'éleveur semble sous-estimer leurs effets sur la douleur (« Ça dure une fraction de seconde, je n'ai pas l'impression que ça soit un drame pour le cochon »¹⁰⁵) ou même oublier leurs impacts douloureux peut-être par « habitude¹⁰⁶ » : ce vétérinaire parle de « cécité d'élevage¹⁰⁷ » car « à force de faire les choses, on ne s'en rend plus compte, il faut arriver à prendre du recul¹⁰⁸ ».

Au contraire, une partie des éleveurs remettent en question ces pratiques : soit ils voudraient les améliorer ou les supprimer chez eux, soit ils l'ont déjà fait et en sont satisfaits.

¹⁰⁵ Entretien 13, éleveur conventionnel

¹⁰⁶ Entretien 15, vétérinaire

¹⁰⁷ Idem

¹⁰⁸ Idem

Ainsi, cet éleveur souhaite aller vers des castrations ou caudectomies « mieux faites », sous-entendu moins douloureuses grâce à l'anesthésie :

« [à propos de la castration avec anesthésique] *C'est plus vers cela qu'il faut aller. On en a besoin, on n'a pas d'autres solutions. Il faut travailler notamment avec le vétérinaire. C'est plus vers le bien-être qu'il faut aller : anesthésie générale ou locale. On a fait venir un appareil de suisse sophistiqué avec un gaz anesthésique pas encore autorisé chez le porc en France. [...] Pour la coupe des queues, c'est pareil, on va commencer à faire des essais avec la coopérative. Moi je le fais de moins en moins pour tester. Si on le fait ce n'est pas par plaisir, c'est pour éviter le cannibalisme. Maintenant vaut mieux travailler ensemble sur les autres paramètres (ambiance, alimentation, bien-être...) qui peuvent entraîner le cannibalisme.* »

(Entretien 12, éleveur LR paille)

Comme expliqué en introduction, le bien-être animal des porcs a été réglementé et a fait évoluer plusieurs pratiques d'élevages¹⁰⁹. Ces évolutions multiples et plus ou moins récentes sont souvent évoquées spontanément par les éleveurs (mise en groupe des truies et diminution du temps de contention de celles-ci, abreuvement à volonté, enrichissement obligatoire, durée et intensité minimales de luminosité...). Une partie des éleveurs considèrent ces évolutions réglementaires comme des contraintes subies qu'ils ont dû mettre en place sous peine d'avoir des mises en demeure lors de contrôle de l'administration. C'est le cas par exemple des matériaux manipulables qui doivent être mis dans les cases de porcs afin d'enrichir le milieu de vie de l'animal et de favoriser ses comportements naturels :

« *J'utilise des ballons, des chaînes, des morceaux de bois mais il faut que ce soit lavable. Est-ce que j'ai l'impression que ça sert aux animaux ? On les a mis là, c'est une obligation.* »

(Entretien 10, éleveur conventionnel)

Certains aspects de cette réglementation semblent être remis en question par quelques éleveurs, notamment pour des questions de pertinence : l'éleveur explique qu'il n'y a « *aucun intérêt*¹¹⁰ » pour lui d'avoir un abreuvement continu. D'autres, au contraire, acceptent cette réglementation et la considèrent positivement : l'abreuvement continu semble « *indispensable*¹¹¹ » pour celui-ci car elle aurait un effet atténuateur sur la caudophagie. A ce propos, nous avons pu mettre en évidence, au cours de nos entretiens avec les agents des services vétérinaires, le faible taux d'application d'un certain nombre de normes réglementaires liées au BEA :

¹⁰⁹ DIRECTIVE 2008/120/CE DU CONSEIL du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs

¹¹⁰ Entretien 28, éleveur LR

¹¹¹ Entretien 12, éleveur conventionnel

« Pour l'abreuvement on a ¾ des élevages non réglos [dans notre département], pour l'éclairage on est un peu en dessous de 50%. »

(Entretien 20, Cheffe de service d'une DDPP)

Certains éleveurs de notre échantillon ont même reconnu ne pas être conformes vis-à-vis de certaines attentes réglementaires et admettent qu'ils n'ont pas encore eu de contrôle :

« Je n'ai pas eu beaucoup de modifications, j'avais déjà des pipettes en engraissement, pas en verraterie. J'attends de voir ce qu'ils me proposent [...] Non je n'ai pas eu [de contrôle]. J'en connais un qui a eu une mise en demeure. »

(Entretien 29, éleveur Label Rouge)

Cette non-application d'une partie de la réglementation illustre bien l'appréhension partielle des critères du BEA avec une préférence pour certains critères et un rejet ou une incompréhension pour d'autres qui justifient de ne pas mettre en œuvre les modifications réglementaires exigées.

A l'issue des entretiens, et comme le montre le Tableau 1, nous avons croisé les définitions du BEA données par les éleveurs, leur sentiment vis-à-vis des pratiques pouvant affecter le BEA et la réglementation BEA en élevage de porc. Cela nous a permis de proposer une typologie de nos éleveurs concernant leur perception du BEA et de la réglementation. Nous distinguons en effet des éleveurs plutôt passifs vis-à-vis du BEA et des éleveurs proactifs sur cette thématique. Les premiers accorderaient une forte importance aux aspects liés aux moyens fournis par l'éleveur pour permettre ce bien-être animal : logement adapté, bonne alimentation... Ils mettent en œuvre des pratiques d'élevage pouvant affecter le BEA sans les remettre véritablement en question : ils les subissent comme des contraintes mais ne les remettent pas en cause. Ils sont également plus nombreux à remettre en question les évolutions réglementaires. Les seconds insistent moins sur les 3 critères précédemment évoqués (logement, alimentation, santé) et plus sur l'animal lui-même (comportement...). Ils remettent en question beaucoup de pratiques qu'ils jugent délétères pour le BEA : cette remise en question ne préjuge pas forcément de l'application de pratiques alternatives mais témoigne d'une réflexion sur l'impact de ces éléments sur le BEA. Ces profils plus engagés ne semblent pas remettre totalement la réglementation en question et s'approprient mieux certaines évolutions réglementaires. On peut noter également que ces profils ont souvent des responsabilités au sein d'instances variées (groupement d'éleveurs, coopérative, chambre d'agriculture, syndicat...). Le cas des éleveurs bio est mis un peu à part car il s'agit là d'élevages dits alternatifs : on peut cependant faire l'hypothèse qu'ils sont dans le prolongement des autres éleveurs en focalisant leur perception du BEA sur l'aspect comportemental de l'animal et en remettant en cause toutes les pratiques pouvant altérer le BEA en élevage porcin.

Type d'élevage		Entretien 28	Entretien 11	Entretien 13	Entretien 29	Entretien 12	Entretien 12	Entretien 10	Entretien 9	Entretien 3
		Eleveur Conventionnel	Eleveur Conventionnel	Eleveur Conventionnel	Eleveur LR avec truie sur paille	Eleveur LR truie et post sevrage sur paille	Eleveur Conventionnel	Eleveuse conventionnelle	Eleveur BIO plein air	Eleveur BIO plein air
Prise en compte des 5 libertés dans la définition du BEA Vert= évoqué ; Orange :partiellement évoqué ; Blanc=pas évoqué	Bonne alimentation et abreuvement									
	Logement confortable									
	Pas de douleurs, blessures ou maladies (santé)	Peu d'antibiotique consommé							Peu d'antibiotique consommé	
	Expression des comportements naturels et rapport entre anx		Pas de bagarre nécessaire	Cochon=espèce grégaire			Pas de bagarre	Se rapprocher de l'état naturel de l'animal	Adapter la ferme à l'animal	Instincts Pas de stéréotypie
Pas de peur ou de détresse liée aux conditions d'élevage ; bonne relation homme animal	Truie pas sage si mauvais soins	Calme et détendu	Pas d'affolement quand on passe. Contact humain important		Contact auprès de l'animal important.		Etre attentif aux animaux	Lien avec l'animal=individu	Pas de stress Heureux Attention nécessaire	
Considérations vis-à-vis des pratiques d'élevage pouvant affecter le BEA	Pratiques forcées sans remise en question ou avis tranché	- Caillebotis - ontention des truies -meulage des dents -caudectomie systématique	- castration à vif - caudectomie systématique - cage de contention de la truie	- castration à vif - caudectomie systématique	-caudectomie systématique -castration -meulage des dents -caillebotis					
	Pratiques remises en question					- castration à vif -Caudectomie systématique	- castration à vif -Caudectomie systématique	- castration à vif	- castration à vif Caudectomie systématique -contention des truies - Espace disponible	- castration à vif -Espace disponible -toutes les mutilations - caillebotis
	Pratiques acceptées et justifiées					-caillebotis	- caillebotis -Espace disponible de vie			
Considération vis-à-vis de la réglementation BEA	Réglementation vécue comme une contrainte sans remise en cause ou avis tranché	-abreuvement continu	-abreuvement continu	- luminosité -enrichissement			- luminosité - enrichissement	- enrichissement		
	Réglementation vécue comme une contrainte et remise en cause	-enrichissement	- Truie en groupe - Enrichissement		- abreuvement - enrichissement					
	Acceptation et justification			- Abreuvement continu		- luminosité -enrichissement		- luminosité -abreuvement continu		
Typologie des profils	→ Les éleveurs plutôt passifs vis-à-vis du BEA Insistance sur les aspects santé, logement, alimentation Tout est subi comme une contrainte Peu de remise en question sur les pratiques Réglementation plus remise en cause					→ Les éleveurs plutôt actifs vis-à-vis du BEA N'insiste pas sur les aspects santé, logement, alimentation Remises en question de beaucoup de pratiques Responsabilité dans des instances				

Tableau 2 : Des profils d'éleveurs variés en fonction de la perception du bien-être animal et de sa réglementation

Cette partie nous a permis de montrer que des profils d'éleveur peuvent être dressés lorsque l'on parle de BEA et de réglementation BEA. Des profils plus motivés par cette question semblent mieux appréhender la réglementation et remettre en cause les pratiques actuelles au contraire de profils plus passifs pouvant parfois douter de l'utilité de cette réglementation. Cette distinction peut se retrouver dans l'appréhension du BEA : les moins désireux d'engager des changements semblent se focaliser sur les moyens (logement, alimentation...) et non sur l'animal lui-même (son comportement...). Les éleveurs de porcs présentent également un rapport particulier au changement dans cette filière.

3. Un rapport aux changements variable impacté par de multiples facteurs

Nous avons vu que le BEA n'est pas mis au premier plan par les éleveurs étant donné les nombreuses contraintes qui pèsent sur eux. Selon les différents profils évoqués précédemment, certains ont une motivation à vouloir changer leurs pratiques pour amener plus de bien-être, mais ne peuvent pas forcément du fait des contraintes, tandis que d'autres ne considèrent pas cela comme une priorité et ne vont pas être tentés par un changement de pratiques. Nous tenterons ici d'expliquer quels freins aux changements peuvent être rencontrés.

a. Un historique de l'élevage qui ne favorise pas l'envie de changement

La prise en compte du BEA dans les élevages est récente. Le contexte particulier de ces dernières décennies a conduit à une prise de conscience de la société et a poussé les décideurs à adopter des mesures afin de répondre à la demande d'un meilleur niveau de bien-être. Cette remontée fulgurante du BEA dans la liste des priorités a pu déstabiliser un certain nombre d'éleveurs, qui se sont vus obligés de suivre le mouvement, notamment du fait de la mise en place d'inspections spécifiques concernant le bien-être.

« En santé animale, on ne faisait pas d'inspections avant, les premières qu'on a faites c'était de l'identification, ça remonte à pas si loin que ça. La protection animale et la pharmacie vétérinaire sont venues bien plus tard. Il a fallu donc aussi, pour les plus âgés, leur dire, vous changez là. »

(Entretien 20, chef de service d'une DDPP)

La réglementation concernant le logement des truies gestantes en groupe a marqué un tournant dans la prise en compte du BEA. Elle est applicable depuis le 1^{er} janvier 2003 (avec une échéance à 2013) et fait partie d'une série de mesures souhaitées par les directives bien-être¹¹². C'est cependant le point majeur qui a marqué les esprits. Un acteur s'en souvient :

« Quand la mise en liberté des truies s'est mise en place, c'est arrivé d'en haut, ça a été la révolution dans les campagnes. Il y avait une incompréhension. »

(Entretien 15, vétérinaire GTV)

Nous remarquons au fil des entretiens l'impression de violence avec laquelle s'est faite la mise en place de cette réglementation. Soulignons la notion d'incompréhension qui revient souvent, et dont nous reparlerons concernant d'autres pratiques. Une rupture nette est apparue : avant, telle pratique était acceptée, tolérée et ne posait pas de problème particulier. A présent,

¹¹² JORF des 27/01/94, 15/04/00 et 22/01/03

cette même pratique est devenue inconcevable et doit être modifiée. Un comportement jadis normal devient anormal. Ce changement est difficile à appréhender pour les éleveurs qui pensaient avoir de bonnes pratiques, et qui voient leur mode de fonctionnement remis en question. Si l'on ajoute le manque de communication par rapport au bien-fondé de cette réglementation, les éleveurs ont toutes les raisons de croire que l'on s'en prend personnellement à eux et que cette mesure n'est rien d'autre qu'une contrainte inutile. Ils vont avoir une vision négative du changement, et ne le feront pas d'eux même, mais par pure obligation. Le mauvais souvenir de cette mise aux normes a aussi un impact aujourd'hui. Ils seront moins enclins, plus réticents du fait de l'expérience préalable mal vécue.

Par ailleurs, cette réglementation "truies en groupe" a conduit à des changements dans les infrastructures et des investissements que l'éleveur veut rentabiliser. Il n'est pas possible d'envisager de nouveaux investissements.

« Tous les éleveurs installés entre 2010 et 2013, les aides JA sont parties soit dans les stations de traitement pour l'environnement, soit dans des mises aux normes bien-être truies. Du coup, les engraisements, les post-sevrages qui méritent eux d'avoir des évolutions, ils ont été laissés de côté et on a un parc bâtiment très vieillissant et très compliqué à gérer. »

(Entretien 16, vétérinaire)

L'éleveur doit faire avec le bâtiment qu'il a, il a déjà parfois fait des travaux conséquents, ce qui bloque toute nouvelle évolution du côté des infrastructures.

« A chaque fois qu'on a investi, on a fait des bâtiments bien costauds, un investissement correct, qu'on n'y revienne pas. [...] [Les investissements pour le bien-être] sont toujours des investissements non productifs, on les perçoit en tant que tels dans un premier temps. Par exemple, on parlait des truies en maternité en liberté, il va donc me manquer certainement des m², et comment je vais faire ? Il va falloir construire un nouveau bâtiment ? Et est-ce qu'il va y avoir une plus-value ? Souvent ce n'est pas le cas. Quand on s'inscrit dans une démarche label, on s'engage : on a des charges supplémentaires, mais en face on a une prime. Par exemple, en multiplication, il y a une prime génétique, si on a des bons résultats, c'est intéressant. »

(Entretien 13, éleveur conventionnel)

L'argument économique revient. Pourquoi changer s'il n'y a pas de plus-value ? L'éleveur a également ses priorités et ses contraintes, qui peuvent ne pas être en phase avec les attentes réglementaires ou sociétales. Des choix d'investissements ont dû être faits à un moment donné, au détriment d'autres aspects du bien-être animal. De plus, il y a une confrontation entre les recommandations d'hier et d'aujourd'hui qui sont parfois contradictoires :

« On a dit il y a 20 ans, quand vous avez du cannibalisme faut mettre les porcs dans le noir. Maintenant, on dit de mettre de la lumière : 40 lux 8 heures par jour. Mais il faut l'expliquer, sinon ils se disent juste « faudrait savoir ». »

(Entretien 15, vétérinaire)

L'éleveur qui a conçu son bâtiment pour répondre aux croyances d'autrefois se retrouve à présent en situation de non-conformité, bien qu'il n'ait rien changé à ses pratiques. La sensibilité actuelle face au BEA étant plus forte, ce qui était conforme devient non-conforme, ce qui était insignifiant aux yeux du grand public devient intolérable. Il est contraint par ce changement qui lui est imposé et ne le fait pas par conviction mais par obligation sous peine d'être sanctionné. Cette situation de changement est d'autant plus mal vécue qu'elle est incompréhensible aux yeux des éleveurs. C'est ce point que nous allons maintenant développer.

b. Une incompréhension vis-à-vis des demandes

Tout éleveur n'est pas en soi réfractaire au changement. Le point central qui va modifier leur perception du changement par rapport au bien-être animal est la compréhension de la mesure.

« Concernant le changement des pratiques, la première raison, ce n'est pas qu'ils sont réfractaires c'est qu'ils ne savent pas quoi faire et ne comprennent pas pourquoi il faudrait changer les choses. La communication est là encore primordiale, ainsi que la formation. »

(Entretien 24, chercheur)

Comme nous l'avons vu précédemment, l'élevage porcin est très normé. Les éleveurs ont besoin de ce cadre et apprécient de travailler dans cet environnement rationnel. Introduire de façon brusque un nouveau paramètre va venir bousculer tout ce qui a été mis en place, d'où le fait que les éleveurs vont être plus enclins à réfuter ces nouvelles mesures. Toute nouveauté, qu'elle concerne le BEA ou non doit avoir une utilité et apporter un bénéfice à l'éleveur, sans quoi elle sera très difficile à appliquer. Souvent, l'éleveur ne comprend pas le but, le bien-fondé d'une réglementation car elle ne lui a pas été expliquée.

« Avant le cochon était dans le noir et il mordait moins la queue des copains et maintenant il faut changer alors qu'ils ont l'impression que leurs cochons sont bien. C'est souvent une réflexion de leur part : « Mais est-ce que vous trouvez que mes cochons ont l'air malheureux

là ? ». Pour eux le BEA c'est plus une contrainte réglementaire qu'un sentiment qu'on va aller de l'avant avec le bien-être. »

(Entretien 22, technicien de DDPP)

Un exemple très parlant est celui des matériaux manipulables. Le porc est un animal naturellement fouisseur et l'élevage sur caillebottis ne lui permet pas d'exprimer ses besoins naturels. Une réglementation a alors été mise en place afin de garantir la mise à disposition de matériaux manipulables aux animaux. Cependant, cette mesure n'a pas du tout été comprise sur le terrain :

« Non [je n'ai pas compris cette réglementation lorsqu'elle a été mise en place]. J'ai trouvé ça en plus assez odieux dans la manière d'être présenté : il fallait que les cochons aient des jouets. Cette réglementation n'a pas été bien amenée alors que par ailleurs oui, des cochons sur caillebottis ont besoin de pouvoir exprimer un certain nombre de choses et que si les choses avaient été amenées comme « le caillebottis n'est pas naturel et vous pouvez compenser ça en apportant un certain nombre de choses » ou « cela permettrait que les caillebottis soient vu différemment y compris par le public, le consommateur », je pense que ça aurait été vu différemment. Là ça a juste été présenté comme « il y a une norme et il faut que tu mettes des jouets à tes cochons ».

(Entretien 10, éleveur conventionnel)

Soulignons l'emploi du terme « jouet » : il y a cette impression que la mesure est faite pour infantiliser le cochon, ou le comparer à des animaux de compagnie comme le chien et le chat, pour lesquels il est d'usage d'acheter des jouets. Or le cochon est un animal de rente et l'éleveur ne peut que souligner l'absurdité de cette demande dans cette optique-là. Il est donc d'une importance capitale d'expliquer quelle a été la motivation de cette réglementation afin de susciter l'accord des éleveurs. Nous développerons par la suite l'importance de la communication et de la formation dans la mise en œuvre des pratiques favorisant le BEA en élevage.

En résumé, un vétérinaire décrit bien la situation :

« Si aujourd'hui on déboule dans les élevages en leur disant « va falloir arrêter de castrer », « va falloir mettre les truies en liberté en maternité » etc. Sans explication, il va y avoir un refus parce que quand on descend les choses comme ça sans les expliquer, les gens ne comprennent pas. C'est une méthode d'éducation de base. C'est pareil avec les gamins. « J'en ai marre qu'on me tape dessus, je ne comprends pas pourquoi on me demande ça », et il y a

quand même des raisons économiques, il y a 3 ans ou 5 ans j'ai refait mes maternités, je ne peux pas. »

(Entretien 15, vétérinaire)

L'incompréhension de l'éleveur vis-à-vis des demandes émanant « d'en haut » le pousse à envisager le changement comme une chose plutôt négative ou inutile. Cette incompréhension mène à une inquiétude quant à l'avenir de l'élevage porcin et de certaines pratiques.

c. Une inquiétude face aux évolutions réglementaires et attentes sociétales

Dans un contexte actuel aussi tendu, difficile pour les éleveurs de savoir vers où aller. Une cheffe de service de DDPP nous livre :

« Pour être franche, je n'aimerais pas être éleveur de porc aujourd'hui. Car si je devais faire une restructuration de mon élevage, je serais bien embêtée pour savoir sur quel mode de production partir. Il y a un défaut de connaissance de la réglementation et des questions qui vont se poser à l'avenir. A côté de cela, ils ne savent pas comment la société verra la suite et les exigences auxquelles ils seront soumis. »

(Entretien 20, chef de service d'une DDPP)

D'un côté, ils doivent se tenir au courant de la réglementation et suivre les modifications dictées. D'un autre côté, l'évolution n'est pas que réglementaire mais elle est aussi sociétale. Le changement est impulsé par deux types d'acteurs : les pouvoirs publics d'une part et la société de l'autre, que ce soit le consommateur ou les associations. Et s'il est possible de se mettre en adéquation avec les demandes du moment, rien ne garantit qu'elles seront les mêmes d'ici quelques années. Il est difficile de prévoir quels seront les changements de demain, sur quoi parier aujourd'hui qui pourra se révéler gagnant demain.

Nous sentons un certain agacement de la part des éleveurs mais aussi d'autres acteurs de la filière à propos de la réglementation changeante.

« Il faut se mettre d'accord et arrêter de changer la règle. »

(Entretien 5, technicien de coopérative)

Il y a à la fois cette impression de versatilité de la réglementation : on dit quelque chose puis finalement autre chose, à l'image des matériaux manipulables ; mais aussi la sensation qu'il faut en faire toujours plus. Cette situation mène encore plus à la désorientation et à l'incompréhension. Les directives sont remises en question, les « bonnes pratiques » aux yeux des législateurs ne le sont pas forcément aux yeux des éleveurs qui ont d'autres méthodes de travail et les justifient.

« Pourquoi les animaux en groupe seraient mieux qu'en réfectoire ? Certes le cochon peut s'ennuyer, mais sur quelle base on peut juger que cette stéréotypie est pire que des bagarres ? Cela dépend si on regarde le verre à moitié plein ou moitié vide. [...] En 2013 on a imposé de mettre en groupe les truies à partir de 28 jours, ça a été couché sur papier et obligatoire, mais n'a pas été pour moi un bien en tant que tel. On a 4% de truies en plus confirmées pleines qui n'arrivent pas à la mise-bas suite à des bagarres, conditions qui font que le côté BEA n'est pas hyper bien. »

(Entretien 5, technicien de coopérative)

« Nous on a un élevage intensif et donc ajouter de la paille, ça demande un investissement supplémentaire... ça complique l'évacuation et sanitaire ça peut apporter des champignons. Parce que vu la taille de l'élevage je n'en produirai pas assez donc je devrais en amener par le transport et donc encore empreinte carbone... C'est à double tranchant ! »

(Entretien 28, éleveur conventionnel)

En dehors de la réglementation, qui oblige l'éleveur à changer plutôt qu'elle ne l'incite, quels sont les autres éléments qui pourraient pousser au changement ?

Comme nous l'avons évoqué plus haut, les attentes sociétales jouent un rôle non négligeable, si ce n'est primordial, sur le changement des pratiques.

« C'est l'évolution de la société [qui pourrait pousser à faire changer les pratiques]. Les éleveurs n'ont pas une super image. Ils vivent dans la société. Ce n'est pas facile de vivre avec cette image-là, il y a une volonté de montrer qu'ils travaillent bien. Ça marque, ils ont une sensibilité. Les choses évoluent avec la société. Mais ce n'est pas les activistes qui les font évoluer. Les éleveurs ne le supportent plus. Les éleveurs sont à bout de ce type d'attitude d'entrer dans les élevages pour prendre des photos. »

(Entretien 14, vétérinaire)

Les éleveurs sont incités par les décideurs à changer et à aller vers des pratiques plus acceptables du point de vue du grand public afin de changer cette image négative dont ils sont

« meurtris¹¹³ ». De plus, les attentes sociétales sont également prises en compte par les pouvoirs publics qui inscrivent le problème à l'agenda pour ensuite réglementer. Le changement de perception, de sensibilité de la société a favorisé l'apparition de réglementation sur le BEA ces dernières décennies. Cependant, les éleveurs s'interrogent sur le « toujours plus », quand certains acteurs comme les associations demandent « encore plus ». Il y a, encore une fois, inadéquation entre la volonté de certains et la possibilité d'action des éleveurs sur le terrain. Mais aussi leur volonté d'agir ? Nous verrons dans la partie suivante que la motivation intrinsèque vis-à-vis du changement de pratiques dépend du profil de l'éleveur.

d. Des motivations intrinsèques variables pour amorcer le changement

En parallèle du changement motivé par la réglementation ou la pression sociétale, certains éleveurs sont moteurs dans cette dynamique de changement et n'attendent pas une nouvelle législation pour faire évoluer leurs pratiques. Nous avons vu précédemment qu'il existait différents profils : des éleveurs plutôt actifs, et d'autres plutôt passifs vis-à-vis du BEA. Essayons de creuser et de dégager les caractéristiques communes des éleveurs à la recherche de changement.

On constate qu'une prise de conscience et une sensibilité accrue au BEA sont corrélées à l'âge de l'éleveur. Cet effet générationnel est souligné par nombre d'acteurs interrogés.

« Il y a un effet génération assez net : les jeunes sont plus compréhensifs par rapport au besoin d'évoluer, comparé à des éleveurs qui ont plus de 50 ans et qui se disent « on a toujours fait comme ça, ça a toujours bien marché ». Il y a une fissure assez nette. »

(Entretien 6, coopérative)

Ainsi, l'amélioration du BEA dans les élevages serait portée par la nouvelle génération, qui est moins impactée par l'historique de l'élevage et plus encline à considérer les évolutions souhaitées par les pouvoirs publics. Les raisons de cette plus forte implication de la jeunesse sont mentionnées dans la partie 1-3-a : l'historique joue pour beaucoup et l'éleveur en fin de carrière aura du mal à considérer l'intérêt du changement à ce stade.

« Après ce sont des habitudes, certaines pratiques. Des habitudes de travail. Ça dépend des personnes, s'ils sont proches de la retraite, ils auront moins envie d'évoluer. On y est sensible parce que nous on a une carrière à faire derrière. [...] Sur l'aspect animalier, ce n'est pas forcément générationnel, il n'y a aucun éleveur qui n'aime pas les cochons, il y a forcément

¹¹³ Entretien 5, technicien de coopérative

plus de sensibilité de certains. Après sur l'aspect investissement, celui en fin de carrière ne le fera pas alors qu'il lui reste deux ans à faire pour son élevage. »

(Entretien 29, éleveur)

Plus que les jeunes en général, le genre joue également un rôle dans la mise en œuvre du changement. Les femmes semblent être plus à l'écoute des questions de bien-être et volontaires à agir. Un chercheur nous le confirme :

« Il y a un autre effet lié au genre, ce n'est pas statistique ce que je dis mais les femmes sont plus actives qu'elles soient cheffe d'exploitation ou femme d'agriculteur. »

(Entretien 17, chercheur)

Soulignons que ces facteurs ne sont pas corrélés aux modes et aux pratiques d'élevage, ils définissent la personne en marge de sa qualité d'éleveur. De la même façon, l'origine socio-professionnelle ou le milieu social d'où viennent les éleveurs a également un impact sur leur vision du changement.

« En général les éleveurs qu'on a dans [le département], la moyenne d'âge doit être de 45-50 ans et ils ont des pratiques de 30 ans et ils ne veulent pas changer comme ça du jour au lendemain. [...] Leurs parents et leurs grands-parents ont pratiqué l'élevage comme ça et c'est difficile de changer les habitudes. »

(Entretien 22, technicien DDPP)

Les éleveurs peuvent être divisés en deux catégories : ceux qui reprennent l'activité familiale et ceux qui viennent d'un autre milieu et décident de se « lancer » dans l'élevage porcin. Ceux qui reprennent l'activité sont plus imprégnés du poids des traditions familiales. Ils ne les remettent pas forcément en question et même si le cas se présentait, il serait difficile de venir contredire le reste de la famille. Dans le cas de reconversions, les éleveurs ont suivi une formation parfois poussée (niveau ingénieur) et s'interrogent plus volontiers sur la question du BEA. Il semblerait que l'on tende de plus en plus vers ce modèle. Bien évidemment, ces deux catégories restent schématiques et des éleveurs peuvent ne pas se reconnaître dans l'une ou l'autre de ces descriptions.

Enfin, le rapport au changement est aussi fonction du caractère de l'éleveur. Nous pouvons encore une fois distinguer deux catégories d'éleveurs : ceux « ouverts » au monde extérieur, au changement et ceux plus dans la réserve.

« Il y a clairement une évolution depuis deux ans, deux ans et demi. Après elle n'est pas homogène sur tous les éleveurs, il y a des éleveurs et des structures qui sont plus ouverts, plus à la pointe que d'autres, plus intéressés. »

(Entretien 16, vétérinaire)

« Les changements de pratiques sont un processus long : il y a toujours une phase de résistance, de frein au changement. Tous les éleveurs ne sont pas sur la même mouvance : il y en a qui vont être assez proactifs alors que d'autres ne voudront pas essayer. »

(Entretien 1, chambre d'agriculture)

Les éleveurs plutôt fermés peuvent l'être par crainte, notamment à cause des vidéos de dénonciation qui portent un coup à la filière. Cependant, il semblerait qu'à l'inverse ouvrir son élevage au public soit bénéfique pour la filière. Par cette démarche d'ouverture et de transparence, l'éleveur se rend compte qu'il peut être soutenu par le public, ce qui le pousse encore plus à s'améliorer.

Nous voyons que les débats sur la question du bien-être des animaux d'élevage engendrent des positions très contrastées menant à l'affrontement. Tout l'intérêt pour les éleveurs consiste alors à ouvrir un espace de discussion collective moins frontal pour ce type de questionnement. Ceci nous amène à considérer trois types de mises en débat correspondant à trois modes d'ouverture contrastés, tels que présentés par Claire Lamine¹¹⁴ :

1. Le paradigme du dévoilement appliqué par les associations de protection animale qui montrent ce qui est indûment caché : ces associations sont vigilantes quant à l'application des réglementations existantes et tentent d'influencer la mise en place de nouvelles normes dans un second temps. Leurs actions viennent à mettre en avant la dimension émotionnelle de la question du BEA en jouant sur l'anthropomorphisme.
2. Le paradigme de la transparence de plus en plus généralisé et imposé aux filières d'élevage, qui n'auraient « rien à cacher ». Cela repose sur la construction d'un régime de vérité reposant sur la raison et non sur l'émotion, par le biais de visites de fermes choisies. En usant d'un discours explicatif, justificatif, construit à l'avance, on essaie de convaincre que même si l'élevage n'est pas parfait, c'est le seul possible dans le contexte actuel. Ce type de débat repose sur une transparence, malgré parfois une sélection soigneuse de ce que l'on montre, et il est plutôt mis en avant par les

¹¹⁴ LAMINE C., *Mettre en parole les relations entre hommes et animaux d'élevage. Circulation des récits et mise en débat*, Site internet <https://www.ethnographiques.org/>, 2006

représentants de la filière porcine. L'écueil de ce modèle est qu'il prête le flanc aux dénonciations de la part des associations sur ce qui n'est pas montré volontairement.

3. Un principe de mise en visibilité de l'élevage dans laquelle les éleveurs auraient bien davantage « quelque chose à montrer ». Nous discuterons de ce modèle dans la partie II.3 de notre étude.

Ainsi, nous avons pu mettre en évidence des profils différents d'éleveurs face à la problématique BEA. Il en ressort autant de définitions variées du BEA et de compréhensions de la réglementation, que l'éleveur doit combiner avec nombre de contraintes : économiques, techniques, prise en compte d'autres réglementations, etc. L'historique compliqué de l'élevage porcine et les attentes sociétales devenues incontournables pèsent sur la profession, qui ne comprend pas toujours les objectifs des mesures réglementaires. En découle une inquiétude quant à l'avenir incertain, qui tranche avec la rationalité de l'élevage porcine et le besoin de maîtrise des éleveurs. Nous voyons donc que les éleveurs ont le sentiment d'être déconnectés des décideurs et ont besoin d'être accompagnés dans le changement. Il y a donc une nécessité que les éleveurs s'approprient cette thématique du BEA, en étant soutenus par tous les acteurs de la filière travaillant en synergie. Voyons comment les acteurs peuvent œuvrer pour une appropriation et une implication meilleure des éleveurs dans le BEA.

III. Une relation État-filière complexe plaçant en retrait l'éleveur sur la question du BEA

Les éleveurs de porcs font face à de multiples acteurs impliqués dans les questions de bien-être animal dans leurs élevages. Nous nous intéresserons ici à leurs rôles et à leur importance vis-à-vis de l'éleveur. Leur implication sur la question du BEA et les moyens de motiver l'éleveur seront également questionnés. On analysera les rapports qui existent entre ces différents acteurs institutionnels (État, interprofessions, syndicat...) et privés (coopératives) ainsi que les conséquences de ces rapports sur l'appréhension de la thématique. On tentera enfin d'évaluer la qualité de la stratégie actuelle en matière de BEA définie par la filière et la place de l'État face à cette stratégie.

1. Un rôle majeur de la coopérative face aux autres acteurs institutionnels

Les éleveurs porcins sont amenés à rencontrer de nombreux acteurs, qu'ils soient institutionnels ou privés. Cependant, la nature et la fréquence de ces interactions varient selon le type d'interlocuteurs. Dans cette partie, nous verrons ainsi qu'un relatif désengagement de l'État a permis à un acteur intermédiaire de combler l'espace laissé par ce dernier dans la mise en œuvre des normes relatives au bien-être animal, à savoir les coopératives.

a. Désengagement et rôle de "gendarme" de l'État

Un désengagement marqué de l'État

Si le Ministère de l'Agriculture affiche de grandes ambitions en matière de bien-être animal, il semblerait qu'il n'ait pas doté en conséquence le bureau de la DGAL en charge de cette problématique. En effet, on nous a rapporté que les moyens humains et financiers étaient insuffisants pour permettre un fonctionnement optimal de ce bureau : turn-over régulier des agents du BPA, nombreux CDD... Ceci nuirait à la crédibilité de ce bureau aux yeux de ces interlocuteurs, à savoir notamment les acteurs de la filière porcine, et rendrait le discours moins audible du fait d'un manque de cohérence. Ceci est notamment souligné par un membre d'une Chambre d'agriculture qui indique la difficulté de créer un lien de confiance dans la durée dans de telles conditions¹¹⁵.

Ceci pourrait apporter des éléments de réponse au sujet du manque de communication sur le bienfondé de cette réglementation tel qu'évoqué par les acteurs : si le BPA peine à maintenir une cohérence en son sein, comment communiquer efficacement auprès de ses

¹¹⁵ Entretien 1, Chambre d'Agriculture

interlocuteurs ? S'il est difficile pour le BPA de garder une ligne directrice au gré des impératifs économiques, il peut sembler légitime qu'une telle information soit difficile à décliner de manière opérationnelle sur le terrain par les services déconcentrés. D'autant plus lorsque la pression des contrôles est faible.

En effet, aux dires des acteurs interrogés en services déconcentrés, il leur est difficile d'avoir une vision précise de la situation des élevages porcins de leur département, en particulier concernant le bien-être animal. Face à une filière refermée sur elle-même, les contrôles en élevage semblent être l'un des rares moyens pour les DDPP de mettre en œuvre les normes relatives au bien-être animal. Mais la faible fréquence de ces contrôles ne permet pas un suivi du niveau des élevages sur cette question de façon satisfaisante :

« Les moyens des services de l'état sont limités, le rythme de contrôle est de 1% des élevages (1800 dans le [département] donc 18 contrôlés par an...). On tourne en boucle à toujours dire la même chose. 10 ans après on a toujours les mêmes constats. On se dit qu'il faut avoir une approche différente notamment au niveau des suites pour faire bouger les choses. Mettre plus la pression. Obliger à corriger ça rapidement. On évolue petit à petit même si la réglementation ne change pas. »

(Entretien 21, chef de service d'une DDPP)

Ceci est d'autant plus criant lorsque l'on interroge une DDPP dans un département en dehors du Grand Ouest qui présente une filière porcine peu développée :

« Le BEA dans les élevages de porcs, ce n'est pas une problématique pour [le département]. Au niveau du BEA, c'est trois contrôles porcs par an en ordre d'idée. [...] On en fait beaucoup plus en protection animale, dans les animaux de rente et tout ça. [L'année dernière], on en a fait six [en BEA en élevage porcin], mais on en avait programmé quatre. Sur trois cents trente à trois cent cinquante exploitations... j'ai demandé davantage dans les élevages porcins, ce qui permettra d'avoir une triple entrée pharmacie, BEA et biosécurité. [...] La plus grosse difficulté dans l'application des normes chez les porcs, c'est qu'on nous a dépouillés des élevages des porcs. Je vais être un peu dur, mais quand on crée BD porc et que ce n'est pas moi qui le gère, je me sens dépouillé. Quand j'ai des véto qui ne viennent pas à mes réunions annuelles... moi je me sens... on a laissé aux OVVT ou OVS la gestion de la filière porcine. Et nous on n'y vient que par accident. Et quand je parle d'accident, je parle de la programmation. Là avec les mesures de biosécurité on va reprendre un peu pied. 1%, moi ils me demandent 1%. »

(Entretien 20, chef de service d'une DDPP)

Le désarroi exprimé par ce chef de service souligne la difficulté des services déconcentrés à mettre en œuvre la réglementation en vigueur. Ces difficultés peuvent certes s'expliquer par des effectifs insuffisants mais également parfois par un certain manque d'engouement pour ce type de contrôles :

« Ça n'intéresse pas beaucoup de gens de s'occuper de cette filière, il n'y a pas beaucoup d'appétence, même dans nos structures. La DGAL ne nous a pas poussés à les faire, 1% on ne les voit pas souvent, tous les cent ans ! [...] C'est un peu multiple : de notre part clairement il n'y a pas d'appétence et donc au revoir, alors qu'on a une sensibilité protection animale qui est assez forte dans le service et du coup on va plutôt vers d'autres problématiques de protection animale, de maltraitance pure. Et puis, comme on n'a pas de pression non plus de l'extérieur, de la DGAL, [...] on fait ce qui est prévu, pas plus, pas moins... Et on n'avance pas beaucoup, parce qu'1% par an, ça ne permet pas de... »

(Entretien 20, chef de service d'une DDPP)

Afin de pouvoir garder un œil sur la filière porcine, ce chef de service a décidé d'user des contrôles liés aux mesures de biosécurité à mettre en place dans les élevages porcins du fait du contexte lié à la PPA, afin de pouvoir réaliser par la même occasion les contrôles liés au bien-être animal. En utilisant cet angle d'approche, il espère ainsi visiter entre 10 et 20 élevages porcins par an, bien qu'il trouve encore cela insuffisant.

Cependant, même avec une pression d'inspection faible, l'État est perçu comme un gendarme par les éleveurs lorsqu'il les contrôle sur cette problématique.

Du conseil au strict contrôle

Les services déconcentrés ne réalisent plus de la même manière les contrôles BEA en élevage porcine. Comme nous l'a expliqué un chef de service d'une DDPP¹¹⁶, les inspections en matière de BEA en élevage porcine sont relativement récentes. Au début de ces contrôles, les techniciens des DDPP avaient tendance à conseiller les éleveurs sur la manière de se mettre aux normes, voire toléraient certaines pratiques non réglementaires. Mais récemment, une fermeté dans les contrôles a été demandée par la DGAL, et les agents de DDPP ont donc dû cesser de conseiller les éleveurs et ne réaliser qu'un contrôle strict des élevages, comme l'indique l'extrait suivant.

« Il a fallu donc aussi, pour les plus âgés, leur dire, vous changez là. Maintenant c'est la carte bleu blanc rouge. Dans les équipes les plus anciennes, ce n'est pas facile. Avant on accompagnait l'éleveur, et aujourd'hui on lui dit non (il tape sur la table) c'est comme ça que ça se passe. J'ai connu un vieux technicien que je mettais en difficulté en l'envoyant en contrôle. Parce qu'il était là pour dépatouiller les difficultés et pas pour contrôler. Pour dépatouiller, on a délégué ça au GDS et quand ça revient vers nous c'est qu'ils n'ont pas pu

¹¹⁶ Entretien 20, chef de service d'une DDPP

dépatouiller, et ça c'est un vrai changement pour nous. D'où l'intérêt d'avoir ces grilles et tout ça. »

(Entretien 20, chef de service d'une DDPP)

Ce témoignage permet de souligner l'importance que ces grilles d'inspection ont pu avoir dans le changement de pratique des agents de DDPP. Ces grilles sont considérées positivement par les agents, car elles permettent de juger objectivement de l'état de l'élevage en matière de bien-être animal, avec des critères clairs et faciles à interpréter.

Les DDPP insistent sur le fait que pratiquer des contrôles inopinés permet de détecter davantage de non-conformités : les éleveurs auraient tendance à satisfaire aux contrôles sans réellement se préoccuper de cette problématique dans leur élevage.

« Tant que ça va, que la pression n'est pas mise de manière plus forte, et bah ça déroule et ça continue. Ça persiste les non-conformités. [...] On prévenait les éleveurs et depuis 2 ans on les prévient de moins en moins. Tous les contrôles ne sont pas inopinés mais il y en a de plus en plus. Il y a 2 ans on s'est aperçu qu'il y avait 30% de non conformités quand on les prévenait et 80% quand on ne les prévenait pas. »

(Entretien 19, technicien d'une DDPP)

La relative clémence des DDPP en matière de bien-être animal tend à prendre fin, notamment au travers de mises en demeure en cas de conformités majeures dans ce domaine. Cependant, ce type d'acte n'est émis par les DDPP que depuis quelques années, voire mois seulement. Et sous l'apparente rugosité de l'acte, se trouve encore une compréhension, notamment au sujet des investissements parfois coûteux qu'exige une remise en conformité.

« [Concernant la mise en demeure]. Je lui ai laissé jusqu'au 30 mai pour un courrier envoyé fin décembre. D'habitude les délais sont plus courts. C'est passé visiblement [...]. Et c'est vrai qu'au niveau de l'eau on est parti un peu en retard [...]. Maintenant c'est clair. Visiblement les mises en demeure n'ont pas choqué, elles sont parties coup sur coup. Sur les matériaux manipulables elles ont été suivies et satisfaites. Les gens ont bien compris : le principe c'est de dire « vous faites, et vous n'êtes pas emmerdés » ».

(Entretien 20, technicien d'une DDPP)

Lors des contrôles, les techniciens de la DDPP ne conseillent pas les éleveurs : par exemple concernant les matériaux manipulables, les techniciens n'indiquent pas un matériau plutôt qu'un autre, c'est à l'éleveur de réaliser seul son choix. Ceci a été compris par les éleveurs qui perçoivent que « les contrôleurs sont là pour contrôler, ils n'accompagnent pas, ce n'est pas leur métier »¹¹⁷ et que « de toute façon, la DDPP est là pour faire appliquer la loi¹¹⁸ ».

¹¹⁷ Entretien 10, éleveuse conventionnelle

¹¹⁸ Entretien 11 : éleveur conventionnel

« Je pense que quand ils viennent, ils sont là pour leurs grilles pour les contrôles. Quand ils viennent ils regardent ce qui est bon, ils remplissent leurs grilles, on a un échange courtois mais pas plus. »

(Entretien 28, éleveur conventionnel)

Néanmoins, une hétérogénéité semble exister dans la manière de réaliser le contrôle entre les agents des DDPP : certains sont conciliants avec les éleveurs en leur octroyant un délai nécessaire pour remettre leur élevage en conformité comme nous l'avons vu plus haut dans un témoignage ; et d'autres, comme le souligne l'extrait suivant, semblent uniquement remplir les grilles d'une façon uniforme, sans réellement appréhender la situation de l'élevage visité.

« Une impression que j'ai aussi, c'est que les éleveurs trouvent qu'il y a une méconnaissance de la réalité de l'élevage de la part des contrôleurs. Parfois il y a des focalisations sur les points de détails sans toujours d'explication, parfois des contradictions. Il y a une méconnaissance du terrain que les éleveurs ressentent et de temps en temps reprochent. Ça dépend des personnes, selon les intervenants. Globalement il n'y a jamais de gros clash. Mais la vision du contrôleur qui met les croix où il faut mettre les croix. »

(Entretien 15, vétérinaire)

Ainsi, il apparaît au travers de ces différents témoignages que les acteurs de la filière porcine perçoivent une forme d'ambivalence de la part des agents de l'Etat. D'une part, bien que la DGAL ait donné des instructions demandant un changement de posture des DDPP, en passant de l'accompagnement au contrôle strict, il semblerait qu'il y n'ait pas encore de réelle harmonisation des pratiques de contrôle pour toutes les DDPP. D'autre part, il existe une disparité dans l'attitude des agents de DDPP : certains ont su parfaitement utiliser les grilles d'inspection afin de sanctionner les éleveurs en cas de non-conformité majeure, tout en conservant à la marge un rôle d'accompagnement, tandis que d'autres ont préféré utiliser ces grilles d'une façon rigide. Il semblerait que ces derniers éprouvent des difficultés face au changement de positionnement de l'administration sur ce sujet, et agissent de la sorte en réaction à cette modification qui leur est imposée. Il nous semble essentiel de nous intéresser plus particulièrement à cet outil fondamental que sont les grilles d'inspection, et qui octroient aux agents un pouvoir discrétionnaire.

Initialement conçues par la DGAL afin d'appuyer le travail des inspecteurs des DDPP lors de leur contrôle BEA en élevage porcin, il apparaît au fil de nos entretiens que ces grilles d'inspection sont utilisées de manière différente selon l'agent concerné. Ceci nous permet de mettre en évidence un point essentiel concernant la mise en œuvre d'une politique publique. Nous voyons à travers les pratiques de terrain que cette étape de mise en œuvre est une phase

toute aussi importante que la phase d'élaboration de la politique publique, et qu'il est possible de voir naître des distorsions voire des pratiques de contournement ou d'évitement de la part des agents confrontés par ailleurs à des changements importants. En effet, comme le mentionne Lascoumes dans son approche des politiques publiques par les instruments¹¹⁹, ces grilles sont des instruments qui ont des effets sur les agents. L'appropriation de cet outil par les agents met en lumière de nombreux effets propres de ces grilles : elles créent des effets d'inertie pouvant expliquer dans certaines DDPP une résistance au changement se manifestant par une application incomplète de la réglementation en vigueur, comme le souligne l'extrait suivant.

« Il y a quand même une disparité départementale non négligeable. [...] Quand vous avez un département qui accepte certaines choses alors que celui d'à-côté n'accepte pas, je ne dis pas que l'un des deux a raison, je dis que ce n'est pas normal et que ça énerve les éleveurs qui se disent « merde j'aurais construit mon bâtiment de l'autre côté de la commune j'aurais peut-être pu passer entre les mailles du filet. » Et ça pose question. » [...] [Le département A] a été plutôt très direct, certains diraient brutal, dans sa façon d'avoir abordé les choses, mais après ça permet d'avoir des éleveurs qui se posent les bonnes questions. Moi je trouvais ça intéressant au départ. Après, quand on en parle avec des éleveurs [du département B] pour qu'ils soient dans les clous, ils nous disent « de toute façon chez nous ça passe » bah nous on est à court d'arguments derrière. »

(Entretien 16, vétérinaire)

Les grilles ont d'autres effets propres : elles sont porteuses d'une représentation spécifique de l'enjeu traité, provenant de la DGAL, avec l'élaboration d'un système explicatif permettant d'explicitier les non conformités en matière de BEA dans les élevages. Cependant, cette représentation se heurte à une résistance cognitive des agents dans la mise en œuvre de cet outil du fait de représentations différentes de l'enjeu¹²⁰. Certains agents vont alors réinterpréter le sens initial du programme d'action publique selon leur savoir-faire, ce qui les amène à utiliser ces grilles tout en poursuivant à la marge leur activité de conseil des éleveurs, ce qui s'apparente à un contournement de l'instrument. D'autres agents se contentent d'appliquer les grilles, et les éleveurs leurs reprochent de ne traiter que de façon sectorielle la problématique BEA en élevage de porc, sans considérer les autres problématiques de l'élevage (environnement, finances).

On constate donc ici que la mise en œuvre d'une politique publique doit tenir compte de ce phénomène d'appropriation par les acteurs des services déconcentrés, qui peut entraîner

¹¹⁹ LASCOUMES P., SIMARD L., *L'action publique au prisme de ses instruments*, In : Revue française de science politique, volume 61, 5-22, 2011

¹²⁰ LE BOURHIS J-P., LASCOUMES P., *Les résistances aux instruments de gouvernement. Essai d'inventaire et de typologie des pratiques*. Colloque international "Les instruments d'action publique : mise en discussions théorique", Paris, 2011

des phénomènes de reformulation ou des résistances tant individuelles qu'organisationnelles suite à un défaut d'information de la part de la DGAL, un manque de compréhension ou d'appréhension du programme, ou un manque de ressources matérielles ou humaines. L'ensemble de ces contraintes, organisationnelles ou cognitives, peuvent faire naître des mécanismes de contournement : la conséquence est un manque d'harmonisation des pratiques entre les DDPP qui occasionne selon les acteurs interrogés, des distorsions de concurrence entre départements, comme en témoigne l'extrait précédent.

La marge de manœuvre dont disposent les agents de DDPP représente un pouvoir discrétionnaire qui peut être approché de deux façons complémentaires¹²¹. D'une part, dans une approche par le haut (top-down), on peut identifier les facteurs de distorsion qui amènent à un écart entre ce qui est décidé et la réalité du terrain lié à un manque de moyens humains ou techniques (programmation, nombre d'agents). D'autre part, dans une approche par le bas (bottom-up), on peut identifier ce pouvoir discrétionnaire des acteurs de terrain, c'est-à-dire leur autonomie relative leur permettant d'exercer un pouvoir de décision qui est variable d'un département à l'autre en fonction du contexte local.

Dans ce contexte, les acteurs réclament une posture plus ferme de la part de l'Etat afin que la réglementation en vigueur soit appliquée de manière uniforme sur l'ensemble du territoire français.

« A un moment donné il faut aussi taper du poing sur la table, que ce qui doit être fait depuis 2013 le soit, c'est un prérequis et pour le coup la sévérité ne me semble pas forcément une mauvaise solution. »

(Entretien 16, vétérinaire libéral)

Ainsi, nous venons de voir que le positionnement de l'Etat a évolué concernant les inspections BEA en élevage porcin : en passant d'une posture de conseil à une posture de contrôle, il a bouleversé les pratiques des agents des DDPP, ce qui a entraîné une certaine résistance au changement ainsi que des mécanismes de contournement. Outre un manque d'harmonisation des pratiques de contrôle d'un département à l'autre qui, selon les acteurs interrogés, occasionne une distorsion de concurrence, il semblerait que ce changement de posture de l'Etat ait permis à un acteur de jouer un rôle majeur dans la diffusion d'information aux éleveurs en matière de BEA : les coopératives.

b. Le rôle central des coopératives et organisations de producteurs

Nous avons vu que les interventions de l'État avaient diminué ces dernières années, l'administration se cantonnant à un strict rôle de contrôle. Les organisations de producteurs, en

¹²¹ BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, 2014

particulier les coopératives, ont donc comblé ce vide, notamment en termes d'aides à l'investissement et de formation.

La filière porcine en France s'est organisée différemment de ses voisins européens : tandis que les producteurs espagnols sont majoritairement sous contrat avec des abatteurs ou des fabricants d'aliments (intégration complète), ou qu'à l'inverse les éleveurs allemands ou néerlandais sont peu coordonnés dans un marché opaque, les éleveurs français se sont dotés d'une forme d'organisation unique dans le monde dénommée organisation de producteurs, comme par exemple les coopératives agricoles¹²². La plupart de ces organisations sont nées suite au regroupement d'éleveurs qui souhaitaient mieux s'organiser au niveau de la production, puis intégrer les autres maillons de la filière (abattage, transformation, alimentation...), mais certaines ont été créées par des fournisseurs d'aliments ou des abatteurs. Les articles L551-1 à L551-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime définissent les organisations de producteurs.

Les fonctions initiales de ce type de structure sont avant tout de trouver des débouchés pour les productions de leurs adhérents, et de diffuser les informations techniques ou génétiques afin d'améliorer la compétitivité de leurs élevages, par le biais de formations en interne ou d'appui par les techniciens et vétérinaires de la coopérative. Avec le temps, elles ont multiplié les services d'accompagnement des éleveurs adhérents : aides aux investissements (garanties ou prêts), appui technique en santé animale... Ainsi, nous nous sommes posés la question de savoir si cette offre de soutien incluait également la mise aux normes des élevages porcins concernant le bien-être animal.

Ce modèle d'organisation a permis aux éleveurs de lisser un certain nombre de coûts et de prix, comme par exemple en intégrant la fabrication d'aliments par le groupement afin de réduire le coût lié à ce secteur (en évitant d'importer des matières premières soumises aux variations du marché mondial), ou encore en encadrant la formation du prix du porc en France par la création du Marché du Porc Breton qui est géré par les éleveurs. Ainsi, en mutualisant leurs moyens, les éleveurs ont tenté de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec l'aval de la filière. Ceci contribuerait à pérenniser l'organisation de la production porcine.

Les organisations de producteurs trouvent leur origine dans un travail de co-construction entre les acteurs de la filière et les pouvoirs publics, notamment au travers de la Loi n°66-1005 du 28 décembre 1966 sur l'élevage, qui a permis l'octroi d'aides publiques aux éleveurs adhérents à ce type de groupements afin de créer ou de moderniser les bâtiments d'élevage. Ainsi, d'une certaine façon, l'essor connu par la filière porcine dans les années 1970 repose en grande partie sur ce modèle d'organisation. Ce dernier a rencontré un franc succès

¹²² ROGUET C., RIEU M., Les groupements de producteurs de porc en France : une organisation originale. In : 11^{ème} Journée Productions porcines et avicoles, Centre wallon de Recherches agronomiques, Gembloux, 2011.

puisqu'en 2009, plus de 90% de la production porcine provenait d'éleveurs adhérents à ce type de structure¹²³.

Les avantages des organisations des groupements de producteurs sont nombreux. Outre l'appui technique fourni aux éleveurs, la diffusion d'informations et le rééquilibrage des relations commerciales par une mutualisation des moyens, elles bénéficient des mesures d'aides à l'investissement du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles basées sur les fonds du FEADER, afin de moderniser les exploitations d'élevage, en particulier les bâtiments, sachant que l'éligibilité de la filière porcine à ce type d'aides est récente¹²⁴. Le règlement (UE) n°1305-2013 prévoit dans son article 27 le versement d'une aide équivalente à 10% de la production commerciale du groupement de producteur pendant les cinq premières années qui suivent la date de reconnaissance du groupement par l'autorité administrative concernée (aide dégressive avec le temps). Par ailleurs, la mise en place de groupements de producteurs est considérée comme prioritaire pour l'Union européenne (confère annexe VI dudit règlement). L'article 33 du même règlement prévoit les conditions d'aides à l'investissement concernant les engagements des éleveurs allant au-delà des normes réglementaires en matière de bien-être animal telles que définies dans le règlement (UE) n° 1306/2013 ou des autres normes réglementaires en vigueur. Cette aide intervient pour une durée de 1 à 7 ans selon l'engagement de l'éleveur ou du groupement concernant une mesure en faveur du bien-être animal, comme l'usage d'anesthésiants et d'anti-inflammatoires lors des castrations ou de caudectomies. Elle est attribuée dans le cadre d'un co-financement avec les pouvoirs publics nationaux, à la hauteur de 500 euros par Unité Gros Bétail.

Il y a donc une européanisation de la politique publique de soutien aux éleveurs, avec une politique incitative de soutien à l'investissement, en particulier dans le cadre de démarches innovantes s'efforçant d'aller plus loin que ce qu'impose le cadre juridique actuel en matière de bien-être animal. L'accent est mis sur la co-construction et le co-financement, entre acteurs privés, pouvoirs publics français et Union européenne. Les groupements de producteur apparaissent dans ce cadre comme des acteurs incontournables et indispensables, puisque ces structures parlent d'une seule voix au nom de leurs adhérents.

Au sujet du bien-être animal, une coopérative française, qui maîtrise l'ensemble des étapes de la filière porcine, depuis la sélection génétique et la fabrication d'alimentation jusqu'à la transformation de la viande porcine a lancé en 2008 un projet de « porc welfare » basé sur le modèle du marché anglo-saxon, et à destination du marché anglais¹²⁵. Après un programme de recherche de quatre ans, a été lancée une phase d'essai sur la non-castration des porcs avec une méthode de tri des carcasses des mâles entiers à l'abattoir avec un nez humain, et une étude sur la qualité de la viande et sa possible valorisation lorsqu'elle est odorante. En 2010, cela représente 5% de la production totale de la coopérative. En 2013, 60% des élevages de la

¹²³ ROGUET C., RIEU M., Les groupements de producteurs de porc en France : une organisation originale. In : 11^{ème} Journée Productions porcines et avicoles, Centre wallon de Recherches agronomiques, Gembloux, 2011.

¹²⁴ Site du Réseau Rural : <https://www.reseaurural.fr/> [en ligne] consulté le 15 mars 2019

¹²⁵ DENIS B. *Ethique des relations homme/animal. Pour une juste mesure*. Editions France Agricole, 2015.

coopérative ont adhéré à cette démarche (600 000 mâles entiers abattus, commercialisés ou transformés) et en 2014, ce chiffre s'élève à 80%.

Ce qui est intéressant dans cette démarche, c'est de savoir que cette coopérative a financé à hauteur de 50 % l'investissement nécessaire pour mettre en conformité les élevages, notamment au sujet des normes relatives au bien-être animal, avec un cahier des charges strict (surfaces, abreuvement, caudectomie/épointage des dents seulement en cas de problème et soumis à autorisation vétérinaire, truies en liberté quatre heures après insémination, régime alimentaire riche en fibres, agrément bien-être renouvelé trimestriellement). Les éleveurs sont mieux rémunérés (supplément de 9.2 centimes d'euros par kg de carcasse par rapport au porc standard, plus-value d'environ 5 euros par porc).

Ceci est bien entendu rendu possible du fait de la taille de cette coopérative, qui détient tous les opérateurs de l'amont à l'aval. Les porcs entiers grandissent plus vite et demandent moins de nourriture pour un poids équivalent aux porcs castrés, la coopérative rentabilise les carcasses odorantes en économisant des matières premières. Ce n'est donc pas réalisable de manière aisée pour un producteur indépendant. Mais cet exemple souligne l'importance de l'intégration réalisée par ces coopératives, de la fourche à la fourchette, leur permettant d'organiser la filière. De nombreux entretiens soulignent l'importance prise par les coopératives dans la vie des éleveurs de porcs, qui a un rôle central d'accompagnement, de conseil, de formation et d'apport d'expérience.

« [La coopérative] nous informe régulièrement de la législation. Par exemple, l'évolution de l'abreuvement, l'éclairage, on reçoit la météo sanitaire (bulletin une fois par mois) faite par la cheffe vétérinaire de [la coopérative]. Quand ça évolue on est informés. C'est sûr qu'en étant à [la coopérative], une organisation de producteurs comme ça, on est plutôt bien informés de la législation. »

(Entretien 13, éleveur conventionnel)

« Ils travaillent beaucoup ici avec [la coopérative]. Ils sont majoritaires à être adhérents. Ils sont un gros effectif avec le [vétérinaire] qui fait partie du groupe. Ce véto est leur interlocuteur, c'est LE vétérinaire de l'exploitation. »

(Entretien 19, technicien d'une DDPP)

Les coopératives sont le principal vecteur d'informations techniques concernant le bien-être animal pour les éleveurs. Ainsi, elles encouragent parfois des changements de pratiques qui correspondent à des éléments qui ne sont pas exigés par la réglementation en vigueur, comme par exemple d'encourager les éleveurs à ne bloquer les truies que pendant la semaine qui suit l'insémination artificielle, de promouvoir des matériaux manipulables permettant au porc de mieux exprimer son besoin de fouir, ou encore de préconiser auprès des éleveurs une

surface de 0.7 à 0.72 m² par porc en engraissement au lieu des 0.62 m² par porc jusqu'à 110 kg de poids vif tel que l'impose la réglementation en vigueur¹²⁶.

Cependant, la transmission d'information ne se fait pas toujours aussi bien que nous le décrit ce type de groupement. En effet, certains témoignages semblent indiquer soit un manque d'intérêt des éleveurs pour le bien-être animal puisqu'ils ne se déplacent pas en nombre aux formations internes organisées par le groupement, soit un manque de marge de manœuvre pour le groupement puisqu'en cas d'insatisfaction, les éleveurs peuvent cesser de cotiser et aller dans un autre groupement.

« Dans la capacité ou dynamique à répercuter le message à leurs adhérents, ce n'est parfois pas suffisant. Mais ils ont une position pas évidente car les éleveurs sont cotisants donc les groupements ont du mal à mettre une pression énorme sinon les éleveurs iront ailleurs, ils répètent qu'ils n'ont pas une casquette de gendarme. »

(Entretien 21, chef de service d'une DDPP)

Enfin, l'ensemble des éleveurs ne bénéficie pas de cette transmission d'informations, parce que certains pourraient être moins visités par le groupement : nous avons eu l'exemple d'un éleveur naisseur-engraisseur qui regrettait le peu de temps accordé par son technicien ou vétérinaire et se sentait peu conseillé¹⁴⁵. Au contraire, un éleveur multiplicateur voyait son technicien tous les mois (pour les échographies et le suivi repro bien plus important et poussé dans ce type d'élevage) et ne ressentait pas ce sentiment d'abandon¹²⁷.

Ainsi, nous venons de voir le rôle central qu'occupent les coopératives, en tant que principal fournisseur d'informations aux éleveurs en matière de BEA et d'accompagnement dans la mise aux normes de leurs élevages en lien avec cette problématique. Bien que les personnes interrogées soulignent des difficultés dans la transmission des informations aux éleveurs ainsi qu'un relatif désintérêt de certains éleveurs, il semble que les coopératives jouent un rôle moteur de la profession, en l'entraînant vers l'amélioration des élevages vi-à-vis de la problématique BEA. D'autres acteurs sont amenés à rentrer en contact avec les éleveurs de porcs, et nous allons voir comment ils abordent cette problématique du bien-être animal avec eux.

¹²⁶ Entretien 7, coopérative

¹²⁷ Entretien 13, éleveur conventionnel

c. Un ensemble d'autres acteurs en retrait

Il existe de nombreux acteurs en lien avec les éleveurs sur cette question du BEA en élevage porcin. Leur positionnement vis-à-vis de cette problématique, nous le verrons, pose parfois question, puisque ces acteurs peuvent diversement sembler indifférents à ce sujet, essayer de démontrer le fait que le BEA va à l'encontre des performances de l'élevage, ou encore s'intéresser tardivement à ce sujet.

En premier lieu, il existe une interprofession (INAPORC) rassemblant tous les métiers liés à la filière porcine (éleveurs, fabricants d'aliments, coopératives, abatteurs ...) ¹²⁸. Elle défend les intérêts de la filière tout en proposant des actions collectives d'intérêt général. En effet, elle communique auprès du grand public sur les métiers de la filière et les produits, elle informe le consommateur sur l'origine des produits, elle réalise la promotion des produits à l'export ou encore l'exploration de nouveaux marchés. En particulier, elle travaille sur les outils garantissant la traçabilité des produits de la filière, et elle participe aux investissements dans la recherche d'améliorations techniques, notamment dans le domaine du bien-être animal (exemple de la caudectomie qui n'est pas encore interdite réglementairement). Selon les personnes interviewées, elle est un acteur incontournable dans la communication des informations liées au bien-être animal. Cependant, nous le verrons plus loin, le plan de filière rédigé par cette institution suite aux EGA ne présente pas d'objectifs précis à atteindre pour la filière en matière de bien-être animal et il n'explique pas non plus dans quelle mesure il va intégrer les attentes sociétales.

« L'interprofession est active. Elle a un rôle de vecteur, de décryptage de l'information, d'explication aux éleveurs mais aussi à l'administration, tout le travail sur la caudectomie ce n'est pas la législation qui l'impose, c'est l'interprofession. L'interprofession est force de proposition, à la demande des éleveurs. »

(Entretien 14, vétérinaire)

Les instituts techniques ou de recherche tels que l'INRA ou l'IFIP mènent des études sur le bien-être animal en élevage porcin, et ses potentielles retombées positives sur les performances de l'élevage. Il semble en effet crucial de démontrer un effet positif pour l'élevage afin de mieux faire comprendre aux éleveurs l'utilité des mesures imposées. En plus de l'application BEEP proposée par l'interprofession qui permettra à chaque éleveur d'« évaluer le bien-être de ses animaux dans son élevage pour se comparer ¹¹³ », l'IFIP nous a notamment parlé de la dernière édition de son Memento de l'éleveur de porc, parue en 2013,

¹²⁸ Site d'INAPORC : <https://www.leporc.com/> [en ligne] consulté le 15 mars 2019

intégrant ces normes de bien-être animal. Cependant, l'accent est mis avant tout sur la réglementation, et assez peu sur la mise en œuvre concrètement en élevage. De plus, la lecture du sommaire de cet ouvrage indique une seule page (la page 52) expressément consacré au bien-être animal¹²⁹.

Concernant la visibilité de leurs travaux, nous n'avons pas eu que des échos favorables auprès des différents acteurs. Certains vont même jusqu'à reprocher à ces instituts de recherche d'avoir mis du temps à travailler sur cette problématique, voire d'avoir tenté de démontrer que la mise en œuvre de ces normes aurait un impact négatif sur les élevages. Cette critique est également valable pour d'autres acteurs comme les coopératives ou la Chambre d'agriculture. Ce qui nous questionne sur un point : y a-t-il eu réellement un freinage de la part de ces acteurs de la recherche, ou bien est-ce seulement un manque de diffusion des informations au sein de la filière ?

« Après aujourd'hui on a pas mal d'organismes techniques, comme les Chambres d'agriculture, l'IFIP, ou même les coopératives, qui sont assez facilement a-même d'imaginer des techniques en termes de performances... et c'est vrai que sur ces aspects, je pense à l'eau ou à la lumière notamment, on n'a jamais eu d'étude qui montrait que ça n'avait aucun intérêt ou que ça avait un intérêt, en fait ça n'a jamais vraiment été fait. »

(Entretien 16, vétérinaire)

« Par rapport à la réglementation de 2013, ils ont noyé le poisson, et les premières études qui étaient sorties c'était plutôt pour démontrer que ce n'était pas utile. Aujourd'hui, ils ont un peu changé de braquet sur ce truc-là »

(Entretien 16, vétérinaire)

Concernant les Chambres d'Agriculture, il leur est reproché un manque d'engouement sur cette problématique, qui semble être lié à des enjeux politiques locaux les poussant à être intervenu peu et tardivement selon les personnes interrogées.

« Ceux en système alternatif comme moi, on est tellement peu nombreux qu'on n'intéresse pas la Chambre d'agriculture... enfin pour faire des groupes de formation. La Chambre d'Agriculture même sur d'autres espèces, je ne l'ai pas vu se mouiller, sur le sujet du bien-être. Politiquement c'est un peu tendu comme sujet, donc ce n'est pas forcément facile pour une Chambre de s'y mettre. »

(Entretien 3, syndicat agricole)

Enfin, les vétérinaires, qu'ils soient libéraux ou salariés de coopératives, sont un maillon essentiel de la transmission d'informations au sujet du bien-être animal de l'élevage, que ce soit en conseillant l'éleveur sur la mise en œuvre des normes en élevage, ou en collaborant

¹²⁹ SALAÜN Y. *Mémento de l'éleveur de porc*, IFIP, 7ème édition, 2013.

efficacement avec les services déconcentrés afin d'alerter ces derniers en cas de non-conformités majeures vis-à-vis du bien-être animal.

Les GTV dispensent des formations aux vétérinaires et aux éleveurs concernant le bien-être animal comme nous le verrons plus loin dans cet exposé. Cependant, ce type de formation au bien-être animal est relativement récente, même si une bonne partie des vétérinaires spécialistes de la filière porcine se sont formés à cette problématique.

Néanmoins, de nombreuses personnes interrogées, y compris des vétérinaires, soulignent un manque d'intérêt des vétérinaires pour cette problématique, ce qui les a peu poussés à discuter du bien-être en élevage avec leurs clients. D'autant plus que les éleveurs leur reprochent de ne pas être souvent présents en élevage.

« Il y a aussi une forme de « cécité d'élevage » : y compris nous les véto on s'habitue à certaines choses qui font qu'on ne les voit plus, qui font que si on ne se remet dans le cadre théorique, on se dit que c'est normal, alors qu'il faut le remettre en cause, les truies et le nid par exemple. [...] Nous, les vétérinaires, on a très longtemps eu l'impression que tout le monde nous attendait, mais non [...] et du coup on n'est nulle part. On ne s'est pas mis assez en avant sur ce dossier là et en face on avait des gens proactifs et peut-être même que ça arrangeait certains que les vétérinaires n'y soient pas. »

(Entretien 15, vétérinaire)

Les services déconcentrés regrettent également les échanges rares voire totalement absents avec les vétérinaires libéraux spécialistes de la filière porcine, ce qui contribue à creuser leur déficit de connaissance des élevages de leur département. Certains estiment même que les vétérinaires, en particulier ceux de l'ancienne génération, ne se sentent pas concernés par cette problématique.

« Pour moi, on veut mettre le dossier bien-être animal au vétérinaire, car le plan Ecoantibio a bien fonctionné et qu'« ils n'ont plus grand-chose à mâcher ». Cependant je ne pense pas que ce soit le meilleur interlocuteur sur ce sujet. Pour moi c'est le technicien qui serait le mieux placé. Tous les vétérinaires de l'ancienne génération de plus de 40 ans en avaient rien à faire du bien-être animal. Tant mieux si cela a changé avec votre génération [...]. Je ne pense pas que ce soit leur préoccupation première. C'est le technicien qui connaît l'élevage qui pourrait gérer cette problématique contrairement au vétérinaire qui reste beaucoup dans son bureau. »

(Entretien 12, éleveuse conventionnelle)

Nous venons de voir comment les coopératives, du fait d'un désengagement de l'État vis-à-vis des élevages de porcs, étaient devenues les acteurs centraux de la mise en œuvre des normes relatives au bien-être animal en élevage porcin, ainsi que le moteur des initiatives concernant des aspects qui ne sont pas encore requis par la réglementation. Bien que les autres acteurs de la filière essayent de se former, d'informer ou de mener des recherches sur cette

problématique, il nous semble qu'il y ait un manque de cohérence, d'unité et de vision stratégique de l'ensemble de la filière sur cette problématique. De même, il est apparu que le positionnement des services déconcentrés, quand il n'est pas source de distorsion de concurrence entre départements du fait d'une mise en œuvre inégale des normes dans les élevages, reste très flou pour les acteurs, et le discours de l'État peu entendu et peu clair. Cela nous amène à nous intéresser aux interactions entre les différents acteurs décrits précédemment.

2. Un dialogue compliqué entre l'État et la filière

Dans cette partie nous nous sommes intéressés aux interactions entre l'État et la filière sur le BEA en élevage porcin : quelle perception ont les acteurs de ce sujet et quels sont les désaccords conséquents ? Au prisme de ces visions, nous avons alors étudié la qualité des échanges et les représentations mutuelles qu'ont ces différents acteurs. Nous nous sommes également intéressés à l'influence des autres acteurs sur les négociations en cours.

a. Un constat commun sur le BEA en élevage porcin mais des désaccords

Malgré une critique récurrente des attentes sociétales, les acteurs institutionnels de la filière (interprofession, syndicat...) reconnaissent la nécessité d'évolution sur le sujet du BEA en élevage porcin :

« Il y a clairement des évolutions à essayer de mettre en place. On observe des différences selon les élevages et ça dépend de quoi on parle. Il y a du bien et il y a du moins bien. »

(Entretien 15, vétérinaire)

Tout au long de nos entretiens, les acteurs de la filière ont évoqué de nombreuses voies d'amélioration même s'ils les mettent souvent en balance avec les contraintes économiques évoquées précédemment. Ainsi cette nécessité d'amélioration semble s'appliquer à la fois aux mesures réglementaires⁹⁴ qui peuvent parfois présenter un défaut d'application mais aussi à des pratiques autorisées aujourd'hui qui devront évoluer dans le futur (castration à vif avant 7 jours, caudectomie à vif, contention de la truie, espace disponible non suffisant pour les porcs charcutiers, caillebotis...). Le fait que ces acteurs proviennent de différentes structures (syndicat agricole, interprofession, institut technique, vétérinaire enseignant et libéral...) montre bien un mouvement de fond sur cette question. Les autorités administratives reconnaissent clairement cette *« prise de conscience¹³⁰ »* de la filière par rapport à cette problématique.

¹³⁰ Entretien 18, DGAL

Cependant, l'administration souhaite aller plus loin en matière d'application réglementaire (présence d'« *une marge de progrès*⁹⁵ ») et requiert plus d'« *ambition*⁹⁶ » pour les évolutions à venir. Concernant l'application de la réglementation et comme vu précédemment, l'agent de l'administration indique que les progrès d'application sont trop lents chez les éleveurs et que la filière doit accélérer cette mise en conformité :

« *En 2019, on voit apparaître pour la première fois que l'eau doit être à disposition des porcs en permanence dans les fiches d'aide réalisées par les professionnels, alors que c'est dans la réglementation depuis des décennies.* »

(Entretien 18, DGAL)

Concernant les évolutions en lien avec les attentes sociétales, le gouvernement a souhaité « *responsabiliser les acteurs de la filière*⁹⁷ » afin qu'ils prennent en charge les évolutions en matière de bien-être animal et que celles-ci ne se traduisent pas obligatoirement par la voie réglementaire (stratégie nationale Bien-Être animale 2016-2020⁹⁸) : « *La DGAL est bien sûr concentrée plus sur le réglementaire même si l'idée c'est d'aller plus loin*⁹⁹ ». Certains acteurs de la filière reconnaissent également que l'accompagnement de l'État ne devrait plus « *forcément se faire par les normes et la contrainte*¹⁰⁰ » car « *[...] interdire [mettrait] des éleveurs sur le côté de la route [...] or tout le monde doit progresser ensemble*¹⁰¹ ». Même si certains autres acteurs de la filière citent spontanément de nouvelles normes qu'il faudrait mettre en place (notamment pour empêcher la construction de bâtiment non adapté au BEA), il semble qu'un consensus existe sur le fait que la réglementation est un minimum et que les acteurs institutionnels et privés doivent se mobiliser pour impulser des évolutions non réglementaires en faveur du BEA.

Cependant, il semble que les outils pour motiver ces impulsions ne soient pas forcément acceptés par les différents acteurs. L'État a invité la filière porc à remettre un plan de filière lors des États Généraux de l'Alimentation afin de « *transformer nos secteurs et nos filières*¹⁰² », ce plan permettrait d'atteindre « *des objectifs de montée en gamme sur le bio, sur les signes de qualité, des objectifs environnementaux et sociétaux, des programmes de recherche agricole, de ciblage des investissements. C'est aux interprofessions que reconnaît l'État d'y travailler, de coordonner ces travaux en relation avec le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation pour fin décembre et je souhaite également que la distribution et les industriels y participent.*¹⁰³ » d'après le Président de la République. Ce plan, rédigé par l'interprofession, indique vouloir agir sur deux niveaux en matière de bien-être animal :

- Pour la production de « *porc standard*¹⁰⁴ », il souhaite des « *évolutions [...] pour le bien-être avec des critères allant au-delà de la réglementation*¹⁰⁵ » grâce à un cahier des charges renouvelé intégrant une démarche RSE (Responsabilité Sociétale et

Environnementale). Ces critères prendront en compte les attentes sociétales grâce à des groupes de travail.

- Créer une « *nouvelle segmentation*¹⁰⁶ » avec des « *critères qualitatifs supérieurs*¹⁰⁷ » comprenant des « *critères différenciant sur le bien-être animal*¹⁰⁸ » : « les éleveurs engagés dans ce segment pourraient représenter jusqu'à 15% de la filière¹⁰⁹ ». La filière souhaiterait également développer les productions sous signe de qualité (AB, label rouge...).

Malgré le fait que l'élaboration de ce plan ait favorisé « *un dialogue constructif avec le Ministre et les services*¹¹⁰ », le BPA reproche à ce document de ne pas aller assez loin. Il nous fait remarquer qu'il ne présente pas d'objectifs précis à atteindre pour la filière en matière de bien-être animal : aucun abandon de pratique ou amélioration n'est cité explicitement. Il n'explique pas non plus dans quelle mesure il va intégrer les attentes sociétales. De plus, l'absence d'une partie consacrée uniquement au bien-être animal montre bien l'intégration de cette question par la filière dans une problématique plus large liée à la nécessité d'une rentabilité économique des changements et la présence de débouché¹¹¹. En complément de ce plan, l'État a demandé à la filière porcine de rédiger un Guide de Bonnes Pratiques pour le Bien-être animal. Le BPA déplore alors le fait que seuls les minima réglementaires y soient rassemblés et qu'en conséquence, si ce guide paraît un jour, il ne sera pas moteur de changement pour les éleveurs :

« La profession refuse d'être ambitieuse car elle a peur que ça devienne réglementaire. Le BPA demande de faire un guide de bonnes pratiques en élevage, de ce qui serait bien de réussir à faire. Et eux ils sont partis sur l'exercice en marquant le minimum (au cas où ce qui serait marqué sur le guide deviendrait par exemple réglementaire). Donc plutôt qu'orienter les éleveurs qui voudraient s'améliorer, ils mettent le minimum. Ce sont des documents faits par les professionnels pour les professionnels et qui sont voués à l'échec, non à la hauteur, ce n'est pourtant pas un impératif réglementaire. L'objectif est de créer quelque chose qui sert vraiment à avancer. Il y a de bonnes volontés partout. On n'a pas de guide de bonne pratique en élevage pour l'instant. »

(Entretien 18, DGAL)

Un vétérinaire confirme d'ailleurs cette crainte que le document devienne obligatoire comme certains autres guides de bonnes pratiques ont pu l'être et en conclut donc sur l'inutilité d'un tel document :

« J'ai participé à l'élaboration du [Guide de bonnes pratiques] d'hygiène et de biosécurité. J'étais déçu car à la fin on t'enlève des choses car il y a la crainte que ça devienne opposable et que justement les contrôleurs DDPP se servent de ce document-là. Les représentants FNP, Coop de France, freinent, ils ont peur. Ce coût des guides de bonnes pratiques c'est une fausse bonne idée. Parce que ça s'est déjà vu que ce guide devienne le guide de contrôle des inspecteurs. Donc le GBPH oui c'est le strict minimum. Donc ça c'est décevant, pour moi ce

n'est pas le bon outil, moi je n'y crois pas. On termine avec un document qui met tout le monde d'accord mais qui est le strict minimum. »

(Entretien 14, vétérinaire)

Pourtant, le BPA semble voir d'un œil favorable la mise en place d'outils type application « BEEP¹¹² » mentionné dans la partie précédente. On constate donc que les solutions proposées par l'État ne semblent pas être acceptées par l'interprofession qui préfère développer ses propres outils pour aider les éleveurs.

Cette dernière partie semble indiquer que les acteurs ont des rôles sensiblement différents dans les négociations en cours sur le BEA. Le désengagement de l'État ne lui permet plus d'accompagner directement les éleveurs mais semble plutôt prescripteur d'une méthode pour évoluer dans le sens du BEA. Dans une posture propre à l'État « facilitateur », il invite tous les acteurs autour de la table (acteurs institutionnels de la filière, coopérative, association...) pour faciliter les négociations et donner des objectifs⁹⁸. Pour impulser ces changements, l'État se repose principalement sur la filière et ses représentants (interprofession, syndicat...) même s'il sait que ce sont les coopératives qui ont le plus d'influence dans l'élevage. Malgré le constat commun sur la nécessité d'évolution en matière de BEA, la filière refuse de prendre à son compte la méthode proposée par l'État. Cette différence d'approche dans les outils nécessaires aux évolutions pourrait s'expliquer par des doutes sur la volonté mutuelle des acteurs de s'engager dans la voie proposée.

b. Un dialogue altéré par des doutes sur la volonté et le rôle de chaque participant

Les négociations sur le BEA impliquent un dialogue constructif et permanent entre les acteurs de la négociation. Cependant, nous avons pu observer à maintes reprises que ce dialogue peut être compliqué parfois entre l'État et la filière.

La communication entre les services de l'État et les représentants nationaux ou locaux de la filière porcine semble être tout d'abord moins aisée qu'avec d'autres filières. Même si ce chef de service explique que les relations sont « *plutôt bonnes [avec] une fois par an [...] une rencontre avec des groupements de producteurs sur différents sujets*¹¹⁴ » (mais très rarement sur la protection animale), il doute de « *la capacité ou dynamique à répercuter le message à leurs adhérents*¹¹⁵ ». Si le message semble avoir du mal à passer, un autre chef de service nous indique que les voies de communication avec la filière porcine sont complètement coupées dans son département. Ainsi, il n'arrive plus du tout à mobiliser les vétérinaires de cette filière lors des réunions ce qui ne semble pas être le cas avec la filière bovine par exemple :

« Je n'ai pas la même relation avec les vétos de porcs que de bovins. Avec les vétos bovins, j'appelle le véto, il me dit ok il a compris le message il va séparer les bovins, on peut appliquer des mesures coercitives. [...] Il ne se passe pas une journée sans que j'aie un véto de bovine, mais les vétos de porcs je ne les ai que quand il y a un problème. On fait beaucoup de choses dans le département pour sensibiliser les vétos, mais cette filière nous a échappé, et on n'a rien fait pour la récupérer. [...] En élevage de porc « industriel », ils n'aiment pas trop qu'on mette notre nez dedans, c'est eux qui le font, qui gèrent, y compris la coopérative qui accompagne tout ça. [...] J'ai des vétos [porcs] qui ne viennent pas à mes réunions annuelles... »

(Entretien 20, chef de service d'une DDPP)

Au niveau national, un représentant de la filière porcine nous confie également qu'« avec la DGAL ce n'est pas toujours évident¹¹⁶ » tout en soulignant qu'en «[...] France c'est la réglementation pure et dure¹¹⁷ [...] » qui est appliquée et promue : cette assertion s'apparente bien-entendu à une critique. On nous a d'ailleurs plusieurs fois rapporté la vision trop sectorisée du BPA au sujet du bien-être animal et ainsi trop rigoriste : cette critique de la filière semble logique au vu du discours de cette dernière (elle souhaite, rappelons-le, intégrer la question du BEA dans une approche plus large liée à la rentabilité économique ou la compétitivité de la filière porcine française). Cette peur de la surréglementation se matérialise également dans l'absence de volonté de la filière de rédiger ce guide de bonnes pratiques évoqué précédemment. En retour, la vision de cet agent du BPA est très critique sur les prises de position de la filière : il note ainsi les « blocages immédiats [...] et décrétés [sans possibilité] d'évolutions¹¹⁸ » par une filière qui est « réputée forte tête¹¹⁹ ». La sincérité de leurs discours semble également parfois être remise en question :

« En assemblée générale FNP, on nous dit “La castration, on ne peut pas arrêter de castrer, l'immunocastration vous savez il faut faire 2 voire 3 injections, il faut les contenir, c'est impossible”. Dans les faits avec d'autres acteurs, on a des discours différents, comme quoi on saurait très bien le faire. »

(Entretien 18, DGAL)

Ainsi, on pourrait mettre en évidence un « double discours¹²⁰ » des acteurs de la filière : en « petites réunions¹²¹ », c'est-à-dire, on le suppose, lors d'échange direct avec l'administration, le discours de ces représentants de filière pourrait être plus sincère quant aux réalités des pratiques de l'élevage. Au contraire, lors de « grandes réunions¹²² », ces représentants pourraient adopter un discours différent, plus défensif vis-à-vis des demandes d'évolutions afin de « montrer qu'ils défendent bien l'intérêt des éleveurs¹²³ ». Cela se comprend assez facilement car les éleveurs sont bien adhérents des groupements, syndicats... et sont en attentes que leurs représentants les défendent face à ce qu'ils considèrent comme un acharnement des attentes sociétales (cf. partie I.) Ce défaut de communication associé à un

scepticisme sur les positions de la filière s'illustre bien avec cet exemple de l'agent du BPA lors de l'audit de la commission européenne au sujet de la caudectomie :

« [...] Pour autant, quand on demande quelque chose, c'est parfois difficile d'avoir des réponses. Certains éléments ont été demandés à tous ces acteurs mais il a fallu attendre que la Commission Européenne vienne accompagnée de professionnels et d'experts pour pouvoir échanger sur la caudectomie et pour partager des éléments de pays différents. La profession a présenté des choses qui n'avaient jamais été montrées au BPA. [...] »

(Entretien 18, DGAL)

Ainsi il a fallu la pression extérieure de la Commission pour que la filière présente un certain nombre de données à l'administration française. Ces données étaient auparavant inconnues de l'administration qui n'avait donc que les positions de la filière pour débattre du sujet. La commande de ce rapport qui devait plus se focaliser sur le ressenti des éleveurs visait également à s'éloigner du discours des représentants de la filière et se rapprocher d'éléments censés être plus représentatifs de l'ensemble des éleveurs de porcs. Un vétérinaire de la filière nous a bien justifié ce discours qui pouvait être « *langue de bois*¹²⁴ » dès lors que « *ceux-ci se sentent agressés*¹²⁵ » : cela semble être le cas à partir du moment où on place le sujet du bien-être animal du porc sur la place publique. Afin d'avoir une image juste de la situation, on peut aussi se demander pourquoi la DGAL semble peu faire appel aux services déconcentrés dans ces discussions nationales comme le rappelle un vétérinaire :

« L'administration centrale devrait non pas écouter les éleveurs, mais déjà ses représentants des DDPP. Les agents des DDPP sont en contact avec les éleveurs. J'en avais parlé à [nom d'un agent de la DGAL], je lui avais dit « Fais confiance plus à tes agents », il ne faut pas en appeler qu'un. Faut essayer d'en appeler ils ont tous des visions différentes. Et là déjà tu as une autre vue qui n'est pas seulement qu'administrative.¹³¹ »

(Entretien 14, vétérinaire)

Lors de nos discussions avec les agents des DDPP, ces derniers nous ont confié avoir le sentiment que les décisions portant sur l'évolution des pratiques de contrôles BEA se faisaient sans eux¹³². Nous avons constaté précédemment que la mise en œuvre de la politique de contrôle BEA en élevage porcin avait entraîné un certain nombre de mécanismes de reformulation et de résistance de la part des agents des services déconcentrés. Il est important de souligner que dans leurs entretiens, les agents des DDPP regrettent que la DGAL ne les

¹³¹ Entretien 14, vétérinaire enseignant

¹³² Entretien 21, chef de service d'une DDPP

consultent pas davantage lors de l'élaboration des pratiques de contrôle¹³³ alors qu'ils sont au contact des éleveurs et qu'ils pourraient faire remonter les sentiments de ces derniers.

Dans cette partie, nous avons montré que la communication entre État et filière était altérée avec des positions mutuelles remises en cause : la filière craint une approche basée uniquement sur la réglementation de la DGAL, alors que la DGAL doute des engagements de la filière. La figure de l'éleveur semble disparaître du fait du jeu d'acteur et des positions tranchées conséquentes des acteurs de la filière (interprofession, syndicats ...) et de la déconnexion apparente des services déconcentrés de la DGAL. De cette situation semble être né le rôle central des coopératives, qui au final réalisent ce travail de proximité que les autres acteurs ne mènent pas, alors qu'elles ne semblent même pas rentrer dans ce jeu institutionnel. Nous allons voir maintenant que l'intervention d'acteurs multiples, qui exercent des pressions contradictoires sur l'État et la filière, tend à davantage encore complexifier la donne.

c. Des pressions contradictoires sur l'État et la filière

Quand on s'intéresse aux acteurs présents lors des discussions locales ou nationales sur le bien-être animal, on observe qu'ils doivent faire face à beaucoup de pressions venant de divers organismes, institutions, groupes de personnes avec des objectifs variables et qui forcent ces acteurs à se positionner d'une certaine façon sur la question.

On trouve d'abord les associations de protection animale qui semblent profondément influencer l'action des services de l'État à la fois en service déconcentré ou au sein du Bureau de la Protection Animale. Les associations qui mettent en évidence des non-conformités pousseraient ainsi les éleveurs à prendre en considération la question et légitimeraient les contrôles et le travail de l'État sur le sujet :

« On a eu des vidéos dans le [nom du département] qui fait qu'on s'est déplacé. Quand on a fait le bilan en 2016 on n'avait pas beaucoup de retours donc les vidéos ont mis un coup d'accélérateur (petit coup de pression supplémentaire) et ont montré un certain nombre de choses qui ne vont pas. Quand on va sur place dans les élevages, il y a un certain nombre de chose qui ne vont pas : c'est un argument pour dire au groupement de s'emparer de ces sujets avant que d'autres ne les prennent comme avec ces vidéos. »

(Entretien 21, chef de service DDPP)

« L214 joue un rôle d'alerte et on peut ne pas être d'accord sur la manière dont ils le font, mais on constate qu'on nous donne les moyens d'avancer quand ces gros scandales sont soulevés. »

(Entretien 18, DGAL)

¹³³ Entretien 18, DGAL

Si cette réaction aux pressions sociétales est très critiquée, les acteurs de la filière reconnaissent cependant un rôle moteur de ces associations pour faire avancer les choses car parfois « *on peut comprendre leur point de vue*¹²⁶ ». Comme le rappelle un vétérinaire, les attentes sociétales qu'elles véhiculent reflètent « *la société dont font parties ces mêmes acteurs*¹²⁷ » et les poussent à changer : « *Des choses que je supportais dans les années 1990, aujourd'hui je ne les supporte plus*¹²⁸ ».

La Commission Européenne est aussi intervenue dans les discussions. En effet, un audit de la Cour des Comptes européenne¹²⁹ a mis en évidence des faiblesses dans l'application de la réglementation et sa vérification notamment en ce qui concerne « *la caudectomie systématique des porcs*¹³⁰ ». De ce fait, comme le souligne le rapport, « *la Commission a entrepris de remédier à ces problèmes en conjuguant actions d'orientation et mesures d'application*¹³¹ » : il semble qu'elle ait donc exercé une forme de pression sur la DGAL afin que celle-ci s'empare du sujet. L'institution européenne aurait également échangé avec la profession lors de réunions auxquelles elle avait convié des « *experts étrangers*¹³² » afin qu'ils détaillent les bonnes pratiques en matière de BEA réalisées dans leurs pays. Comme évoqué précédemment, la commission avait déjà « forcé » les organisations professionnelles à communiquer des données sur cette pratique d'élevage que ces dernières n'avaient jamais diffusé à l'administration française : on observe donc un fort pouvoir de pression de la part de cette institution européenne.

Les agences scientifiques jouent un rôle également important pour avancer sur le sujet. L'ANSES a ainsi rendu un avis scientifique¹³³ à propos de la réglementation sur l'abreuvement. Alors que la directive 2008/120/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs rappelait que « *tous les porcs âgés de plus de deux semaines doivent avoir un accès permanent à de l'eau fraîche en quantité* », l'administration française en accord avec la filière tolérait jusqu'à il y a peu l'abreuvement par soupe déversée plusieurs fois par jours. Même si l'animal n'avait pas de l'eau tout le temps à disponibilité, il recevait une quantité de soupe permettant d'absorber une quantité d'eau équivalente à ses besoins journaliers et on considérait que c'était acceptable. Cependant, cet avis scientifique rappelle que « *les apports d'eau dans l'auge peuvent être fractionnés mais ils doivent garantir la présence permanente d'eau potable*¹³⁴. ». Ainsi, l'administration et la filière ont dû évoluer dans leur position sur le sujet et ainsi changer leur interprétation commune du texte réglementaire comme l'explique ce chef de service :

« *Pour l'abreuvement : on était d'accord avec les éleveurs mais en 2015 il y a eu un avis de l'ANSES qui a contrebalancé ça et dit qu'on ne pouvait pas se contenter de ça. Il a fallu revoir notre position. [...] Peut-être certains points où on n'a pas mis assez d'énergie ou de rigueur et petit à petit on les soulève à cause d'avis scientifiques ou de nouvelles préoccupations [...]. »*

(Entretien 21, chef de service d'une DDPP)

Ainsi, on se rend compte que ces avis permettent de réinterpréter la réglementation dans un sens plus favorable au bien-être animal mais ils peuvent aussi permettre de légitimer une réglementation (exemple de l'avis sur les matériaux manipulables¹³⁵ de l'Anses).

Les acteurs participant aux négociations subissent bien évidemment des pressions dans l'autre sens : de nombreux protagonistes ne souhaitent pas que ces évolutions aillent trop vite ou trop loin pour de multiples raisons. Ainsi, même si certains éleveurs pourraient être plus proactifs sur la question du BEA, les représentants des institutions de la filière rappellent souvent qu'ils sont « *là pour représenter tous les éleveurs et pas une niche*¹³⁴ ». Cela semble être confirmé par cet agent du BPA pour qui les « *représentants [...] essayent de trouver une position de juste milieu*.¹³⁷ » et font face à des « *gens mieux disant et d'autre qui sont les pires*¹³⁸ ». Un chef de service de DDPP reconnaît également une « *position pas évidente [pour les] groupements [...] car les éleveurs sont cotisants donc les groupements ont du mal à mettre une pression énorme sinon les éleveurs iront ailleurs*¹³⁹ ». Ce vétérinaire rappelle également que ces représentants ne sont pas éleveurs continuellement sur leur ferme du fait de leurs obligations de représentation ce qui fait qu'ils peuvent avoir « *une vue qui n'est pas la vue de tout le monde*¹⁴⁰ ».

On peut donc facilement imaginer que des acteurs de la filière non motivés par cette thématique pour diverses raisons fassent pression pour limiter ces évolutions. On peut prendre l'exemple de la castration à vif : alors que le BPA rappelle que la « *filiale européenne s'était engagée à aller plus loin sur sa suppression*¹⁴¹ », l'acteur de l'interprofession rappelle qu'il n'y a pas encore de solution pour l'« *odeur des carcasses saisies*¹⁴² ». Pourtant, divers pays ont trouvé des solutions et une coopérative française se vante d'avoir une majorité de ses éleveurs qui ne castré plus ayant mis en place des « nez » humains¹⁴³ dans leur propre abattoir¹⁴⁴. Évidemment, toutes les coopératives ne possèdent pas leur propre abattoir ni les débouchés pour absorber les carcasses odorantes. Ainsi le représentant de l'interprofession relaie bien ici une position que de nombreux abatteurs indépendants mettent en avant (ils n'ont pas les moyens d'écarté les carcasses urineuses et refusent d'en prendre seuls la charge financière). Dans le cas de l'administration, des contradictions en interne peuvent bloquer des évolutions sur certaines positions. Il semble que la direction « économique » (DGPE, Direction Générale de la Performance Économique et Environnementale des entreprises) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation intervienne lorsque des changements trop onéreux en matière de bien-être animal sont exigés. Un rapport de force s'est par exemple établi lors du travail de préparation des États Généraux de l'Alimentation entre DGAL et DGPE afin de présenter au gouvernement les mesures envisageables pour améliorer le bien-être animal. De plus, de fortes pressions liées aux restrictions budgétaires au sein de l'État peuvent affecter le nombre d'agents ce qui diminue les moyens de prendre en charge la question.

Ces pressions contradictoires amènent les protagonistes à se prononcer en essayant d'équilibrer leurs positions en fonctions de l'importance des acteurs impliqués. On comprend

134

donc que ces jeux d'acteurs ne facilitent pas une négociation progressive et continue car ils peuvent parfois figer une situation ou au contraire faire évoluer des positions et ainsi déstabiliser les négociations. Ces influences empêchent également l'ébauche d'objectifs clairs pour la suite des négociations : le dialogue ne peut donc être apaisé car à tout moment de nouvelles positions peuvent émerger et remettre en cause le débat.

Dans cette partie, nous avons donc bien mis en évidence la relation complexe entre l'État et les autres acteurs de la filière (institutionnels et privés). Cette relation se base pourtant sur des constats communs (nécessité d'évolution sur les questions du BEA en élevage porcin, stratégie non réglementaire préférable). Cependant, les moyens de faire évoluer la situation semblent diverger : la filière ne s'est pas approprié les outils proposés par la DGAL et préfère développer son propre outil facultatif d'évaluation du BEA en élevage. Ces désaccords pourraient en partie s'expliquer par des doutes sur l'attitude de l'autre participant. La filière ne souhaite pas utiliser des outils qui peuvent devenir réglementaires et se méfie donc de toute action en ce sens. Au contraire, l'État doute de certains discours des représentants de la filière pouvant manquer d'ambition à leurs yeux afin de ne pas affecter une partie de leurs adhérents. Ces constats nous permettent de montrer deux appréhensions du BEA : une vision administrative plus sectorisée et spécialisée sur le sujet, à laquelle s'oppose une vision de la filière intégrée aux contraintes économiques et sociales de la production porcine. Le dialogue et la négociation entre les parties prenantes ne sont pas facilités par l'intervention de multiples acteurs aux objectifs contradictoires qui empêchent parfois une négociation continue, progressive et apaisée. On voit bien que ce jeu d'acteur institutionnel ne permet pas de placer au centre des négociations l'éleveur et son rôle dans le BEA des porcs. Cette dernière constatation s'illustre bien dans la stratégie mise en place par les protagonistes pour favoriser les évolutions.

3. Une stratégie BEA où la place de l'éleveur est en retrait

Au vu de l'appréhension partielle de la problématique par les éleveurs, on peut se demander comment la filière développe et intègre le BEA dans ses évolutions. On peut alors se demander si la filière propose une stratégie commune et cohérente vis-à-vis du BEA. On s'interrogera également sur le rôle possible de l'État dans cette stratégie étant donné son rôle particulier de législateur et contrôleur.

a. L'éleveur à l'écart des débats : le piège des effets système au sein d'une stratégie non harmonisée

Concernant l'appropriation de la problématique par la filière, l'élément majeur qui ressort de nos entretiens est le fait que la filière ne parle que rarement d'une seule voix, et

lorsque c'est le cas, les propositions faites ne sont que peu ambitieuses. Les éleveurs que nous avons rencontrés déplorent ce manque de cohésion qui pénalise tout le monde en termes d'image.

« C'est aux filières de trouver les solutions ! Pas au GMS de lancer le sujet. On n'est pas assez collectif. Ce n'est pas à l'État de faire cela : il a tenté de donner des objectifs lors des EGA. Mais ce n'est pas en décrétant qu'il nous faut tant de bio que ça se fera : c'est le marché qui détermine les besoins. On avance en fonction de flux poussés, de la demande. Faudrait qu'on arrive à mettre en place comme au Pays-Bas ou Danemark, c'est ce qu'on essaye de faire au niveau de l'interpro, avec différents niveaux de BEA : vous êtes payés différemment selon le niveau. Sauf qu'en France, on n'a pas de budget. Les GMS n'ont pas voulu mettre l'argent dans un pot commun et sont allés voir chacune les groupements pour voir comment commercialiser leurs produits. Toutes les GMS ne sont pas dans l'Interpro : seules celles dans la FCD (Fédération de Commerce et de Distribution) sont présentes. »

(Entretien 12, éleveuse conventionnelle)

Il ressort de ce dernier témoignage un acteur majeur : ce sont les GMS. En effet, chaque GMS a son propre cahier des charges, élabore ses propres audits de qualité et organise son propre circuit de distribution. Ainsi, elles conditionnent un éclatement de l'offre en segmentant le marché de la viande porcine. Selon cette éleveuse, la filière devrait s'organiser afin de trouver une position commune et des propositions concrètes de valorisation du bien-être animal, défendables devant l'ensemble des GMS. Bien qu'utopique, cette vision permettrait d'aplanir un marché de la viande porcine particulièrement éclaté et difficile à lire pour les consommateurs.

Il est intéressant de se questionner sur ce jeu d'acteurs et de pouvoir au sein de la filière porcine. En effet, comme l'avait démontré Michel Crozier dans son ouvrage *Le phénomène bureaucratique*, puis dans *L'acteur et le système* avec Ehrard Friedberg, toute organisation est fondée sur des règles, mais ces dernières ne peuvent pas prévoir tous les cas de figure, ce qui engendre fatalement des zones d'incertitude¹³⁵. Ces dernières font donc l'objet d'une lutte de pouvoir entre les différents acteurs de l'organisation afin de prendre le contrôle de ces zones et d'accroître leur pouvoir, notamment en créant de nouvelles règles. C'est ce qu'il semble s'être passé avec certaines coopératives (créées par des fournisseurs d'aliments ou des abatteurs, dans une logique d'intégration de la filière) ou des GMS (qui cherchent à se démarquer des autres en créant un segment du marché innovant). Et aux dires de certains acteurs, cela n'a fait que complexifier l'organisation de la filière, sans apporter de réelle solution en termes de débouchés.

¹³⁵ CROZIER M., FRIEDBERG E. *L'acteur et le système*. Editions du Seuil. 1977

« Toi tu es en LR avec cochon sur paille mais il y a des gens en LR qui n'ont pas leur cochon sur paille. Il n'y a pas qu'un seul type de LR. Il n'y a pas de système pyramidal, pas d'organisation de la filière. Segmentation pour satisfaire Pierre, Paul Jacques. Chacun fait sa popote... [...] Il faudrait qu'il n'y ait plus aucune concurrence et tout le monde se mettrait autour de la table et définirait des règles communes. En fait, ces cahiers des charges c'est beaucoup de marketing, chaque marque essaye de se démarquer, la grande distribution essaie de se démarquer les Groupements de Producteurs essaient de trouver des débouchés. Le marché est engorgé, concurrence féroce entre les groupements, pour arriver à vendre aux abattoirs. »

(Entretien 29, vétérinaire libéral)

L'action collective de l'ensemble des acteurs de cette organisation est un construit issu de l'ensemble de ces jeux de pouvoir, mais ce construit n'est pas la seule solution d'organisation possible : l'existence de l'organisation elle-même ne va pas forcément de soi. L'organisation s'est construite en fonction des différents arbitrages nécessaires et des contraintes qui ont pesé sur les acteurs. Dans le cas de la filière porcine, elle pourrait être considérée comme le résultat d'un développement technique et économique qui a conditionné bon nombre d'élevages dans une logique productiviste, réduisant l'animal à une simple composante d'un processus de production. Mais cette vision est trop réductrice. Car le modèle d'organisation de la filière porcine en groupement de producteurs n'est pas que la résultante d'une succession de problèmes résolus (besoin de produire plus, puis besoin de produire de façon plus écoresponsable, puis besoin de produire en respectant les animaux), elle est le fruit de luttes internes obéissant à des logiques propres à chaque acteur. Ainsi, la filière porcine présente un décalage parfois énorme entre ce que veulent les éleveurs (par exemple, nombreux sont ceux prêts à arrêter de castrer les animaux), et leurs actes, induits par l'organisation actuelle de la filière (arrêter la castration pose de nombreux problèmes à résoudre puisque la filière s'est construite sans se préoccuper de ce problème). Il ne s'agit nullement d'un manque de volonté des acteurs, qui nous semblent tous conscients des enjeux autour du bien-être animal. Il est difficile pour chaque acteur de lutter contre les effets du système. L'acteur n'est pas totalement contraint puisqu'il a une marge de liberté certaine. Mais son comportement est le résultat d'une stratégie rationnelle qui est limitée : les éleveurs ne prennent pas de décisions optimales, ils sont obligés de tenir compte du contexte sociétal actuel, des exigences de l'administration et du niveau d'information dont ils disposent grâce aux acteurs pouvant les informer, à savoir les vétérinaires, les coopératives ... Nous verrons dans la dernière partie de notre exposé l'importance de donner une visibilité à long terme aux éleveurs.

Afin d'illustrer nos propos, voici quelques témoignages soulignant le besoin d'infléchir le positionnement de la filière sur le bien-être animal. En effet, la DGAL souhaiterait pouvoir ouvrir des discussions constructives sur ce sujet, en évitant les éternelles positions de façade des représentants nationaux de la filière, qui masquent ces jeux de pouvoir internes à la filière. La DGAL est demandeuse au sujet des avis, des motivations des éleveurs, d'où la commande

de notre étude. Il apparaît que les éleveurs sont prêts à changer un certain nombre de pratique si tant est qu'on valorise davantage leur travail, ce qui revient à replacer l'éleveur au centre des débats, et donc à bousculer les jeux d'acteurs préétablis au sein de la filière. A l'heure actuelle, est-ce réellement l'éleveur qui décide du débouché de ses produits ? Et surtout les représentants nationaux de la filière délivrent-ils à l'État un message correspondant à ce que ressentent réellement les éleveurs ? C'est en substance le questionnement de la DGAL.

« [Un membre du BPA] a récemment échangé avec un éleveur et a appris des choses qui n'étaient pas forcément remontées par les représentants des filières. Au fur et à mesure que ça avance, on nous remonte des histoires de choses mises en place bonnes ou mauvaises qui ne sont pas ce que raconte le niveau national. Le niveau national est censé représenter l'ensemble de ce qui se passe en bas. Est-ce que c'est juste leur système/ leur organisation qui fait que les remontées ne se font pas de la même manière ? Les représentants nationaux sont un peu « le cul entre deux chaises » [...] et ils essaient de trouver une position de juste milieu. On ne sait pas bien. Quoiqu'il en soit on se rend compte qu'il y a des initiatives entre les éleveurs qu'on aimerait bien connaître. [...] Nous on a des échanges au niveau national, mais il serait intéressant d'avoir des informations à un autre niveau. La filière donne l'image d'elle-même qu'elle souhaite. »

(Entretien 18, DGAL)

Aussi, les représentants nationaux de la filière se cantonneraient à des positions neutres, sans réellement remonter les initiatives des éleveurs ou des coopératives. Ce sentiment déjà évoqué de double discours est partagé par d'autres acteurs.

« Les producteurs ont une responsabilité mais c'est toute la chaîne qui doit se mettre sur le BEA. C'est un engagement sur toute la chaîne. [...] La notion de filière est importante. »

(Entretien 23, banque)

Ce témoignage d'un acteur bancaire corrobore le sentiment décrit plus haut : il semble y avoir un verrou entre les réflexions menées au niveau local et la position défendue au niveau national. L'information se dilue en gravissant les échelons, et perd en intérêt. On retrouve là ce que décrivent les sociologues de l'organisation : l'organisation comme moyen est devenue un piège pour tous ses membres, puisque le choix qui est opéré afin de régler la coopération entre les acteurs contribue à engendrer un frein à la circulation des informations. De ce fait, les éleveurs et les coopératives gardent une marge de liberté par rapport au discours de leurs représentants nationaux, tandis que les représentants nationaux n'ont pas d'objectifs véritablement clairs et cohérents en matière de bien-être animal (confère les plans de filière pour les EGA). Comme le soulignait la DGAL, les propos sont parfois multiples, plus ou moins contradictoires et brouillent la communication. Le même raisonnement peut d'ailleurs être

appliqué à l'administration, car la volonté du BPA, du fait d'une organisation compliquée du service, peut sembler parfois abstraite pour les services déconcentrés qui, de ce fait, disposent d'une marge de liberté dans la mise en œuvre d'un programme aux contours trop flous. On rappellera en effet l'organisation binaire actuelle de l'administration : des services déconcentrés sous l'autorité directe des préfets et une administration centrale (DGAL) disposant uniquement d'une "tutelle technique" sur le sujet. Ainsi, filière et administration se renvoient la balle dans un jeu de miroir, entre deux chaînes de communication brouillée et de lourdes incompréhensions.

Il apparaît que la filière porcine a une stratégie essentiellement défensive face aux contraintes sociétales et réglementaires, ce qui pousse chaque acteur à systématiquement protéger ses propres marges de liberté. La résistance au changement, notamment concernant le bien-être animal, semble pouvoir s'expliquer par le fait que les éleveurs perdent de leur pouvoir lorsqu'on rationalise leur comportement, qu'on le rend prévisible. Le changement ne pourra s'opérer que dans un processus d'apprentissage collectif, notamment en infléchissant le référentiel sectoriel de la filière porcine. Le changement doit passer par un changement organisationnel qui va redistribuer les zones d'incertitude et donc le système d'action. C'est dans la capacité de l'ensemble des acteurs à coopérer dans la même action que se trouve la clé. D'où l'importance d'une stratégie commune mobilisant les ressources et capacités de chaque acteur, à savoir valoriser le bien-être animal dans les productions de la filière.

Reste en suspens une question : est-il possible de mieux rémunérer les éleveurs quand ils respectent les normes relatives au bien-être animal ? Bien souvent, de nombreux acteurs présupposent que c'est le seul moyen de faire rentrer le BEA dans les élevages porcins. Les récents travaux des EGA ont pu montrer à quel point cette question, pourtant cruciale, reste difficile à résoudre. Une autre solution peut être celle de l'organisation en label en mobilisant toute la filière de l'amont à l'aval. C'est avant tout le prix qui conditionne l'achat de viande de porc, qui reste un produit d'appel basique. La segmentation du marché vers des produits haut de gamme est compliquée, puisqu'actuellement 86% de la production de porc est constituée soit du porc « standard » (51%) soit du porc « Certifié Conformité Produit » (35%). Bien qu'il y ait des efforts de différenciations réalisés, comme le porc « label Rouge » (6.2%), ou encore le porc « bio » (0.2%), cela reste marginal¹³⁶. Plusieurs acteurs estiment que c'est aux GMS d'apporter une solution sur les labels.

« Les distributeurs... c'est là que le levier est le plus puissant. [...] Je reste assez persuadé que ce n'est pas nous avec nos petits moyens de l'État qui allons faire changer les choses : le levier, ce sera des chartes privées de BEA qui leur seront imposées par leur client de l'abattoir ou l'abattoir même. »

(Entretien 21, chef de service d'une DDPP)

¹³⁶ DENIS B. *Ethique des relations homme/animal. Pour une juste mesure*. Editions France Agricole, 2015.

b. Les rôles de l'État face aux éleveurs : entre accompagnateur, protecteur et gardien de la réglementation

Face à une stratégie peu harmonisée de la filière, l'Etat et notamment la DGAL tentent de se positionner. Cette administration organise ainsi le débat avec plusieurs acteurs (interprofession, associations, syndicats agricoles...) mais certains acteurs semblent manquer parfois (agents des DD, ministère de l'environnement, ...) afin de poser le bon diagnostic sur la situation du BEA dans la filière et les moyens d'évolution : ces multiples acteurs peuvent donner des images variées mais peut-être plus proches de la réalité complexe dans les élevages. Pour les outils et les moyens d'évoluer, la DGAL propose d'avancer en co-construction avec la filière comme déjà évoqué précédemment.

Cependant, il semble que les intentions de l'État ne soient pas suffisamment claires en la matière, ou bien que la chaîne d'information ne fonctionne pas bien, lorsqu'on considère certaines réactions des éleveurs sur des sujets qui ne sont pas encore réglementés, mais très prégnants dans les attentes sociétales. Nos entretiens nous ont également souvent rapporté le rôle nécessaire d'accompagnateur de l'Etat qui communiquerait sur ces sujets et notamment sur les recherches qui sont menées. Nombre d'acteurs demandent à l'État d'aider les éleveurs dans les investissements nécessaires à la mise aux normes de leurs élevages. Une coopérative indique par exemple qu'il serait bon de s'inspirer de l'Allemagne, où les aides issues de la PAC pour l'investissement sont orientées vers le bien-être animal pour la construction de bâtiments adaptés. Les acteurs bancaires attendent également un geste de l'État sur ce sujet avant d'éventuellement s'engager dans ce type de démarche.

« On ne sait pas où on va aller. Ça va venir. Mais personne ne va nous conseiller. On est dans le flou. On ne sait pas où on va. On a peur de devoir tout recasser et de recommencer à zéro. Ils ont peur de faire quelque chose qui finalement se révélera non conforme à la réglementation. C'est un peu comme ce qui s'est passé en poules pondeuses. Ça fait un peu peur ça ! Ils se mettent aux normes et au bout de 3 ans faut tout recommencer. Ils ont investi les gens quand même. »

(Entretien 29, éleveur LR)

De plus, les éleveurs souhaiteraient à minima que l'État les défende concernant ce qui est actuellement légal en élevage. Ils font notamment référence aux récentes vidéos d'associations abolitionnistes tournées dans des élevages porcins, en regrettant que l'État prenne rarement publiquement leur défense en indiquant bien que ce qui est fait dans ces élevages est légal. C'est un manque de soutien à la filière qui est reproché par les éleveurs. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a d'ailleurs tenté de répondre à cette critique en

développant son slogan “*stop à l’agribashing*” à l’occasion notamment du salon international de l’agriculture 2019¹³⁷.

« L’État, et les services véto, DGAL, devraient avoir un discours un peu plus ferme notamment quand il y a des violations de propriétés privées, ne devrait pas considérer [à chaque fois] que [ces gens] sont des lanceurs d’alerte. Il faudrait avoir des communiqués disant que tel éleveur qui a eu des visites chez lui respecte en fait bien la réglementation malgré ce qui a été mis en évidence. A chaque fois, le discours est ambigu, il faudrait prendre ses responsabilités : « oui ok, ce mode d’élevage ne vous plaît pas mais la réglementation est respectée. Sur ce point de vue-là, l’État se désengage. »

(Entretien 29, éleveur LR)

Enfin, on rappellera le rôle central de “gendarme” des agents de l’État qui n’a jamais été remis en cause par les personnes interviewées. Ce rôle semble essentiel afin de faire cesser les mauvaises pratiques, certes minoritaires, mais qui peuvent porter atteinte à toute la filière et provoquer une remise en question du rôle même de l’État sur cette question.

Cette partie nous a tout d’abord permis de montrer en quoi le dialogue entre la filière et l’État était compliqué. Malgré un diagnostic commun, l’État et la filière ont des difficultés à s’entendre sur les moyens pour arriver à faire évoluer la situation. Cette différence d’approche repose sur une méfiance mutuelle quant aux positions des acteurs face à ces évolutions (la peur d’une surréglementation de l’État s’oppose à la suspicion d’un manque de volonté et de transparence de la filière). De nombreux acteurs interviennent et font pressions sur les interlocuteurs ce qui ne facilite pas des négociations continues, progressives et apaisées. Nous avons mis en évidence une stratégie non harmonisée de la filière : une mise en compétition des acteurs (GMS, coopératives...) pour promouvoir leurs évolutions propres empêchent des évolutions communes et une implication de tous les acteurs de la filière. La posture défensive de la filière empêche également une remontée des initiatives favorables en matière de BEA réalisées par les éleveurs eux-mêmes ou par d’autres acteurs (coopératives...). L’Etat tente alors de se positionner face à la filière en contrôlant l’application de la réglementation tout en accompagnant les évolutions et protégeant la filière face aux excès médiatiques. Ces stratégies et les jeux d’acteurs conséquents placent l’éleveur et son intérêt pour le BEA en retrait : ils reposent sur des consensus éloignés parfois de la réalité des élevages et du ressenti des éleveurs. Nous pouvons maintenant nous interroger sur les moyens pouvant être mis en place par les différents acteurs décrits précédemment afin de plus impliquer l’éleveur sur les questions du BEA.

¹³⁷ <https://www.bourgognefranchecomte.fr/stop-lagri-bashing>

IV. Un éleveur à replacer au centre du débat en redonnant du sens au BEA

Dans cette partie, nous allons maintenant proposer plusieurs recommandations en réponses aux nombreux constats que nous avons listés dans nos deux premières parties. Pour cela nous nous interrogerons tout d'abord sur les moyens que possèdent les acteurs institutionnels et privés pour remettre l'éleveur au premier plan dans les négociations et ainsi favoriser son implication sur le sujet. Nous nous intéresserons également aux possibilités qu'ont ces acteurs de faciliter l'appréhension des évolutions en matière de BEA ainsi que les moyens de communication privilégiés pour transmettre et partager cette information. Enfin nous développerons les ressources disponibles pour rassurer l'éleveur sur ses pratiques et lui permettre une vision à moyen-long terme de ces évolutions.

1. Repenser les configurations institutionnelles pour mettre l'éleveur au centre du jeu

Nous avons mis en évidence que les négociations sur le BEA étaient compliquées car bloquées dans un jeu d'acteur institutionnel qui ne permet pas de mettre en avant le rôle central de l'éleveur. Face à ces constats, nous pouvons envisager une négociation qui s'appuie sur les éleveurs pour déterminer une démarche de changement tout en plaçant l'éleveur au centre d'une stratégie collective.

a. Intégrer la vision du BEA de l'éleveur dans les négociations

Toutes les contraintes et motivations de l'éleveur doivent être prises en compte pour lister les acteurs participant aux négociations visant à établir une stratégie collective. En effet, cette approche globale permettra de franchir collectivement les barrières qui peuvent bloquer l'éleveur dans sa volonté de mettre en place des nouvelles mesures : normes environnementales ou sanitaires, attentes sociétales décalées de sa réalité, ...

Exemples d'acteurs à intégrer aux négociations : agents des DD, ministère de l'environnement, institut de recherche et technique, syndicats, coopérative, association de consommateur...

Il faudra également s'appuyer sur des constats partagés pour établir une stratégie commune. Les acteurs ayant une expérience des fermes (techniciens de coopérative, agents des DD, associations présentes sur le terrain...) devront être particulièrement engagés pour décrire la situation du BEA en élevage de porcs. Par exemple, ce chef de service souhaite mieux valoriser les résultats des contrôles BEA afin de les présenter aux acteurs de la filière : cela leur permettra de mieux comprendre quels sont les problèmes concrets rencontrés actuellement en élevage et s'éloigner des discours théoriques¹³⁸.

¹³⁸ Entretien 21, chef de service d'une DDPP

Des objectifs communs, réalisables et progressifs devront alors être établis selon un calendrier prévisionnel validé par tous les acteurs présents. Les coopératives et GMS devront notamment s’entendre pour présenter des projets d’évolution communs afin d’éviter ces phénomènes de compétition intra-filière au sujet du BEA.

« C’est essentiel de travailler ensemble : en France, il y a trop de groupements qui se tirent dessus en disant « moi je suis le meilleur ». Chacun veut se vendre et mettre en avant son produit. « Moi je fais ça, moi je mets moins d’antibiotiques... ».

(Entretien 12, éleveur LR)

Il conviendra de maintenir les objectifs assignés en favorisant un discours des acteurs constant dans le temps. Une fois les objectifs fixés, il faudra éviter les changements de position sur telle ou telle pratique. L’implication de tous les acteurs (chercheurs...) dans la négociation permettra de prévoir ces évolutions.

Des outils d’évolution adaptés (réglementaires ou non) seront pris en charge par les acteurs adéquats. Une stratégie collective sous-tend que tous les acteurs soutiennent et communiquent sur les outils qui peuvent être développés par d’autres acteurs. On peut prendre l’exemple de deux outils théoriques (une application d’évaluation du bien-être animal “X” ; un dispositif réglementaire facilitant l’accès aux éleveurs aux produits anesthésiques) qui peuvent être développés et promus par des acteurs différents (Tableau 3).

Tableau 3: Possibilités de développement et promotion d'outils d'évolution

Acteur développeur de l’outil	Acteur promoteur de l’outil
IFIP : développement de l’outil “X”.	Coopérative : promotion et formation à la prise en charge de l’outil X
Etat : réglementation sur l’accès facilité aux anesthésiques.	Vétérinaires : réflexion autour de cette facilitation et promotion auprès des éleveurs des bonnes pratiques d’utilisation des anesthésiques.

b. Placer l'éleveur au cœur de la stratégie collective d'amélioration du BEA

Il est nécessaire d'impliquer tous les acteurs de la filière par la formation et la sensibilisation afin de répercuter les connaissances directement aux éleveurs. Les vétérinaires pourront par exemple participer en proposant des diagnostics annuels sur le BEA dans les élevages. Cela nécessitera un renforcement des connaissances et compétences sur le sujet de tous les acteurs.

« Le véto, il a un rôle de passeur d'informations : avoir compris les messages et les faire passer aux éleveurs, ça a un rôle majeur. On garde encore une certaine confiance de par les relations qu'on peut avoir avec eux »

(Entretien 15, vétérinaire)

Accompagner l'éleveur nécessite une communication commune et collective (Etat-filière) à destination de celui-ci : les messages passés doivent être identiques et relayés par les différents échelons des organisations sans perte de substance. Cela facilitera la transmission et la compréhension des informations par celui-ci. A cette fin, les négociations continues évoquées dans la partie précédente permettront de débattre des outils de communication nécessaires et de l'harmonisation de cette information.

Protéger et soutenir les éleveurs lorsque ceux-ci respectent la réglementation semble primordial afin de rassurer les éleveurs sur leur avenir. Il est alors nécessaire de distinguer ce qui est autorisé de ce qui ne l'est pas. Par exemple, l'Etat devrait rappeler que les contrôles menés dans tel élevage n'ont pas rapporté de non-conformités et indiquent donc un respect de la loi. Au contraire, une intrusion dans un bâtiment devrait être condamnée par l'autorité administrative au même titre que la mise en évidence de mauvaises pratiques en matière de bien-être animal. Cette nécessité de protection et de soutien s'adresse non seulement à l'administration mais également aux autres institutions et entreprises privées qui doivent donc coordonner leurs positions sur les sujets "médiatiques".

« A partir du moment où l'État impose des choses, à partir du moment où les choses sont respectées, il faut défendre le modèle pour lequel la réglementation a été faite. J'ai l'impression qu'ils sont là pour mettre en demeure mais pas pour promouvoir. J'étais impliqué dans un des élevages filmés il y a 2 ans, j'ai trouvé qu'il y avait une réaction des autorités pas forcément très saine. Quand les règles sont respectées, il faut le dire, même si le modèle ne plaît pas. Même si le modèle ne plaît aux associations qui sont là pour le dénoncer. On a des effets d'annonce, on va mettre des caméras. Il n'y a jamais une volonté de défendre vraiment l'ensemble de la filière. »

(Entretien 29, vétérinaire)

Assurer l'application de la réglementation de manière uniforme et généralisée semble enfin indispensable. La filière devra rappeler la nécessité de respecter cette réglementation et la présenter comme une base indispensable pour toutes évolutions ultérieures (normes "minimales"¹³⁹ pour le bien-être des animaux). L'Etat devrait appliquer cette réglementation de manière uniforme et donner des directives claires et harmonisées sur les suites administratives ou pénales à donner à des non-conformités. Il faudra alors questionner la pression de contrôle des services d'inspections vétérinaires (une saisine de l'ANSES pourra être effectuée) et renforcer les effectifs des DDPP en conséquence.

Cette logique de configuration institutionnelle à repenser ne doit pas faire oublier les défauts d'appréhension de la thématique et de transmission des informations aux éleveurs.

2. Aborder la réglementation en insistant sur les résultats attendus

Nous l'avons vu précédemment, les éleveurs ne comprennent pas toujours pourquoi certaines de leurs pratiques sont remises en question et pourquoi ils devraient changer certaines choses dans leur manière d'élever leurs porcs. Ce manque de compréhension constitue un frein au changement important et a été relevé à de nombreuses reprises au cours des entretiens.

« Le principal problème vient du fait qu'ils ne comprennent pas l'intérêt de le faire. Ils n'en voient pas l'intérêt. »

(Entretien 16, vétérinaire libéral)

On a alors des éleveurs qui appliquent la réglementation sans comprendre pourquoi ils le font, parce que « Bruxelles a dit ça¹⁴⁰ », ce qui contribue à créer une méfiance vis-à-vis des discours sur le bien-être animal et des futures demandes de changement qui pourront leur être faites.

« La présentation de la chose elle est capitale. Notamment parce qu'en élevage dit hors sol, on est particulièrement sensible à toutes ces injonctions, notamment en bien-être animal parce qu'on retombe sur les L214, etc. ».

(Entretien 10, éleveuse conventionnelle)

La réglementation est comprise comme une obligation de moyens alors qu'il conviendrait aussi d'insister sur les résultats qu'elle vise à obtenir.

¹³⁹ Entretien 14, vétérinaire enseignant

¹⁴⁰ Entretien 16, vétérinaire libéral

« [Qu'est-ce qui vous a motivé à mettre en place les chaînes ?] *La législation, c'était devenu obligatoire.* »

(Entretien 11, éleveur conventionnel)

Il faudrait réussir à convaincre les éleveurs de l'intérêt des changements de pratiques en faveur du bien-être animal, qu'ils sont un progrès et non une contrainte. Le meilleur moyen d'amener les éleveurs à changer c'est par « *une prise en compte par les éleveurs eux-mêmes des évolutions nécessaires et une compréhension de celles-ci*¹⁴¹ ». Cela passe par une meilleure compréhension des résultats attendus et de pourquoi ils constituent une amélioration.

Pour certains éleveurs, le bien-être de leurs porcs est parfois trop réduit à l'aspect conditions de vie (eau, nourriture, logement) et santé, et les éleveurs ont le sentiment de déjà faire ce qu'il faut (« *Des fois les lois sortent, mais on faisait bien notre boulot avant*¹⁴² »). Ils ont parfois du mal à prendre en compte l'expression des comportements physiologiques de l'espèce comme un des indicateurs permettant d'objectiver le bien-être de leurs animaux.

Ainsi, présenter la réglementation en expliquant que ce qui est demandé a pour but de répondre à l'ensemble des indicateurs de bien-être, peut permettre une meilleure motivation de leur part pour appliquer les demandes. Par exemple en ce qui concerne la lumière, on peut l'expliquer aux éleveurs en parlant du « *besoin de rythme jour/nuit, il y a quelque chose de physiologique là-dedans donc c'est normal que le cochon ait besoin de la lumière dans la journée*¹⁴³ ». Il faudrait également s'assurer que l'éleveur comprenne quels sont les comportements physiologiques qu'on cherche à faire exprimer au cochon car ce n'est pas toujours le cas. On se retrouve parfois avec une application non satisfaisante de la réglementation, non pas parce que l'éleveur ne veut pas faire mais parce qu'il n'a pas compris les tenants et les aboutissants de la mesure.

« *Dans les élevages où les chaînes sont trop hautes, les éleveurs ne se posent pas la question pourquoi les animaux ne les manipulent pas régulièrement et donc je les fais réfléchir sur le comportement de l'animal et une fois qu'ils ont saisi le truc, ça passe. Tous les éleveurs n'ont pas en effet intégré cette notion. La semaine dernière, je parlais avec des éleveurs de matériaux de nidification. Certains disent qu'en l'accrochant en hauteur, la truie a l'air de bien l'utiliser mais en fait ils n'avaient pas du tout perçu le principe de la nidification (faire un nid et avoir quelque chose au sol). Une fois que les éleveurs ont intégré le truc et qu'ils comprennent, ils peuvent y répondre.* »

(Entretien 4, interprofession)

Par ailleurs, les éleveurs comprennent mieux la réglementation sur le bien-être animal lorsqu'elle est présentée comme permettant de résoudre certains problèmes. Lorsque cela est

¹⁴¹ Entretien 26, association de protection animale

¹⁴² Entretien 29, éleveur Label Rouge

¹⁴³ Entretien 15, vétérinaire de GTV

possible, il est donc intéressant de leur montrer les plus-values qu'ils peuvent obtenir en l'appliquant et d'insister sur ce point.

« L'arrêt de la coupe de queue ça fait très peur à tout le monde, parce que le cannibalisme c'est un problème majeur. Mais maintenant, aborder l'enrichissement par ce côté-là permet de faire voir l'enrichissement plutôt comme une solution et pas une contrainte. »

(Entretien 16, vétérinaire libéral)

Aborder le sujet sous l'angle de l'amélioration des performances peut également être utile pour motiver les éleveurs à mettre en place des mesures non réglementaires pour améliorer le bien-être des animaux, pour leur donner envie d'essayer de nouvelles choses dans leur élevage.

« Ils le savent que la truie doit faire un nid, ils le voient qu'elle essaie de retourner le caillebotis, elle mord les barres, ils voient bien qu'il y a des choses qui se passent. On a une option de mise en place de toile de jute qu'on accroche aux barres des cases qui permettent à la truie de mâchouiller, de tourner dans tous les sens et de se donner l'illusion de faire quelque chose. Il faut du temps pour les accrocher et les enlever. Mais il y a des truies qui ont physiologiquement des décharges d'ocytocine qui sont bien meilleures, moins de stress, moins de mort-nés. »

(Entretien 15, vétérinaire)

Cela est particulièrement vrai pour la réglementation sur les matériaux manipulables qui a été très mal comprise par les éleveurs, comme nous l'avons évoqué précédemment. Alors que cette réglementation peut être présentée différemment, comme permettant de contribuer à réduire des comportements indésirables, ou encore d'améliorer l'image de l'élevage porcin.

« L'enrichissement je l'argumente plus sur le côté obligation de résultats, c'est de se dire que ça va leur permettre d'avoir des cochons en meilleure santé, de limiter le cannibalisme, et d'envisager dans un deuxième temps, la non caudectomie. »

(Entretien 16, vétérinaire)

« Cette réglementation n'a pas été bien amenée alors que par ailleurs oui, des cochons sur caillebotis ont besoin de pouvoir exprimer un certain nombre de choses et que si les choses avaient été amenées comme « le caillebotis n'est pas naturel et vous pouvez compenser ça en apportant un certain nombre de choses » ou « cela permettrait que les caillebotis soient vus différemment y compris par le public, le consommateur », je pense que ça aurait été vu différemment. »

(Entretien 10, éleveuse conventionnelle)

Cet argument sur le regard du public est particulièrement intéressant car, comme on a pu le voir précédemment, l'image négative de l'élevage présentée par certaines associations pèse sur le moral des éleveurs.

En ce qui concerne les résultats visés par telle ou telle mesure, il est nécessaire de mettre en place suffisamment d'études afin d'apporter aux éleveurs d'une part des informations sur l'objectif de ces résultats et ce qu'ils peuvent en attendre, et d'autre part sur les moyens de les atteindre.

« Les instituts de recherche sont aussi là pour nous accompagner nous les éleveurs dans la recherche et progresser. »

(Entretien 2, syndicat agricole)

« On a manqué d'infos longtemps sur l'intérêt zootechnique, l'intérêt sanitaire, l'intérêt en termes de revenus pour eux de telle ou telle mesure. Je pense à l'eau ou à la lumière notamment, on n'a jamais eu d'études qui montraient que ça n'avait aucun intérêt ou que ça avait un intérêt, en fait ça n'a jamais vraiment été fait. La Chambre d'agriculture a commencé ça en 2016 ou 2017 je pense au niveau de l'abreuvement pour essayer d'apporter une information technique aux éleveurs, ça fait presque un an que c'est disponible, mais ça a mis du temps. Pendant longtemps, on est resté sur « c'est obligatoire de tout façon, donc t'as pas le choix. »

(Entretien 16, vétérinaire)

« On ne peut pas être que sur des principes, les éleveurs ont besoin de preuves. Cela ne suffit pas de leur montrer des références bibliographiques qui viennent d'autres pays. Il faut refaire des études en France. Quand un expert fait une intervention auprès d'éleveurs, il faut qu'il parle de ce qu'il a vu pas et pas seulement de références biblio. »

(Entretien 1, chambre d'agriculture)

Lorsque cela est possible, il faut pouvoir présenter aux éleveurs plusieurs moyens d'arriver au résultat attendu pour qu'ils puissent choisir *« la solution qui leur convient le mieux¹⁴⁴ »*. D'une certaine façon, on peut dire qu'il faut les inclure dans la réflexion autour de la mise en place des mesures de bien-être animal en leur permettant de réfléchir à ce qui est le mieux pour leur élevage, ce qui est le plus approprié à installer.

« C'est très important d'avoir plusieurs solutions techniques à proposer aux éleveurs pour qu'ils puissent adapter le système le mieux pour eux en fonction de leurs bâtiments et de leurs élevages. Il ne faut pas être dogmatique en disant c'est comme ça qu'il faut faire et puis c'est tout car ça ne marche pas. »

(Entretien 1, chambre d'agriculture)

« Si demain on leur dit il faut mettre tel type de matériau plutôt qu'un autre, je pense que ce sera un frein à la démarche. Ils vont dire « on nous impose encore un truc à faire, on n'a pas

¹⁴⁴ Entretien 5, technicien de coopérative

le choix, on ne peut pas choisir comment on le fait dans un objectif d'améliorer la qualité de nos cochons ». »

(Entretien 16, vétérinaire libéral)

Pour aller dans ce sens, la mise à disposition aux éleveurs de fiches techniques est utile. Elles permettent de diffuser facilement les informations à tous les éleveurs.

« Pour l'abreuvement par exemple, la rédaction de fiches techniques aide à apporter le meilleur moyen d'abreuver. Ce n'est pas forcément que les éleveurs ne veulent pas le faire, parfois ils n'ont pas la connaissance, ou ne savent pas comment s'y prendre. Ils ont peur de se tromper et ont besoin d'un appui technique. »

(Entretien 21, chef de service d'une DDPP)

3. S'appuyer sur la formation et le partage d'expérience

Les formations sur le bien-être animal sont l'occasion d'apporter aux éleveurs les informations évoquées ci-dessus c'est-à-dire leur expliquer la réglementation, les résultats attendus, les solutions techniques disponibles, etc. Et surtout, elles sont l'occasion pour les éleveurs de partager leur expérience et ainsi d'aider à convaincre d'autres éleveurs plus réticents à changer leurs pratiques.

Le rôle des coopératives est central sur ce sujet car c'est essentiellement vers les formations proposées par le groupement que les éleveurs vont se tourner¹⁴⁵. L'interprofession a également un gros rôle à jouer sur ces problématiques de communication car *« les éleveurs sont à l'écoute de leur interpro¹⁴⁶. »*

« [La coopérative] a un rôle de vecteur, de décryptage de l'information, d'explication aux éleveurs. C'est pour ça qu'il faut que l'administration s'appuie sur la filière pour faire passer des messages. »

(Entretien 14, vétérinaire)

Si les formations existent, il n'est pas toujours évident de faire venir les éleveurs.

« Même si lors de ces assemblées générales, [les groupements] font l'effort de faire intervenir le vétérinaire ou des tierces personnes qui présentent des études sur le bien-être, ils ont très peu de personnes touchées car peu sont présentes. »

(Entretien 19, technicien d'une DDPP)

¹⁴⁵ Entretien 6, coopérative

¹⁴⁶ Idem

Certains groupements font alors le choix de dire à leurs éleveurs que la formation en bien-être animal qu'ils proposent est obligatoire et intégrée dans le cahier des charges de la production :

« Ce sont toujours les mêmes qui font les formations, qui se déplacent, qui s'investissent. C'est pour ça qu'on a dit que la formation BEA est obligatoire alors qu'en réalité elle ne l'est pas. »

(Entretien 12, éleveuse conventionnelle et présidente de groupement)

Les éleveurs ne voient pas toujours l'intérêt de ces formations comme l'illustrent les propos d'un éleveur conventionnel lorsqu'il est interrogé sur l'utilité des formations en bien-être animal : *« Oui pour le nouveau personnel, mais pas pour quelqu'un qui a 15 ans de métier... C'est des choses quotidiennes¹⁴⁷ »*. La qualité de la formation est donc primordiale pour satisfaire les éleveurs, notamment ceux qui pensent qu'elle ne leur servira pas.

« Importance de la qualité de la formation sinon les éleveurs n'en sortent pas satisfaits. Il faut que les formations bien-être animal soient faites par une personne spécialiste de la filière porcine, pas quelqu'un qui connaît de manière trop générale l'élevage porcin. Elle doit être axée sur la pratique quotidienne des éleveurs, pas juste théorique. »

(Entretien 6, coopérative)

La façon dont leur est proposée la formation peut parfois tout changer. Par exemple, la formation BEA proposée aux éleveurs par les vétérinaires membre du groupe GTV Porc coûte seulement 50€. Un vétérinaire GTV souligne que *« si on envoie un mail [aux éleveurs] pour leur proposer, ils ne répondent pas. Ils sont fatigués par ce sujet qu'ils appréhendent¹⁴⁸ »*. Il a appelé lui-même ses éleveurs pour leur proposer, et sur 10 éleveurs qu'il avait au téléphone, 9 lui donnaient une réponse positive.

Par ailleurs, une vraie plus-value dans ces formations est trouvée lorsqu'elles permettent un partage d'expérience de la part d'éleveurs ayant changé leurs pratiques. Les discussions entre éleveurs sont essentielles et très appréciées.

« Dans ces réunions ils peuvent se libérer. Il y a un besoin d'en parler calmement. On a été assez surpris de l'engouement clairement. On a eu des sessions [de formation] avec des éleveurs très contents d'échanger, qui vont essayer des choses chez eux, notamment en enrichissement pour les truies au moment de la mise bas. »

(Entretien 15, vétérinaire)

Les éleveurs ont besoin de pouvoir transposer ce qu'on leur dit à leur propre élevage et c'est pourquoi ils arrivent parfois plus facilement à faire passer des messages entre eux. Ils accordent une certaine légitimité aux propos de leur pairs.

¹⁴⁷ Entretien 28, éleveur conventionnel

¹⁴⁸ Entretien 15, vétérinaire de GTV

« J'anime beaucoup de formations et parfois je peux m'échiner à essayer de faire passer un concept pendant 10 mn, et là j'ai un éleveur de la salle qui dit « je le fais chez moi ça marche hyper bien ». Il aura juste fallu qu'il le dise 1 mn pour que tout le reste de l'assemblée soit convaincue. »

(Entretien 7, coopérative)

Cette coopérative a encouragé ses éleveurs à donner des toiles de jute aux truies juste avant la mise-bas pour leur permettre d'exprimer leur comportement de nidification. Ils ont commencé par de la pédagogie et de la sensibilisation en disant aux éleveurs d'essayer pour voir ce qui se passait lorsque les truies en ont et lorsqu'elles n'en ont pas. Le ressenti des éleveurs qui ont essayé a été très positif et grâce à un retour d'expérience de leur part, une centaine d'éleveurs ont commencé à le faire¹⁴⁹. On voit au travers de cet exemple sur l'ajout de matériaux d'enrichissement pour la mise bas l'intérêt que peut avoir ce type d'échange entre éleveurs pour motiver à la mise en place de mesure non réglementaires.

Ces partages d'expérience semblent donc primordiaux. Les informations ne doivent pas venir uniquement des institutions ni même de la coopérative. Les éleveurs ont besoin de ces témoignages d'autres éleveurs pour se rassurer, pour comprendre comment faire les choses.

« Les éleveurs ont besoin de se rassurer, d'avoir des témoignages d'autres éleveurs qui se sont déjà engagés. Ils ont besoin de références locales, savoir si dans leurs conditions locales les choses vont pouvoir se faire. »

(Entretien 1, chambre d'agriculture)

L'élément important à retenir de ces témoignages c'est la dimension relationnelle de la question du bien-être des animaux d'élevage, qui englobe le lien affectif aux animaux et le lien métabolique qui tient au fait de manger les produits provenant de ces animaux¹⁵⁰. Cette dimension constitue une condition fondamentale de mise en débat de la question du BEA en élevage. La sociologue et ingénieure de recherche Claire Lamine propose la création d'un livret de paroles d'éleveurs qui, construit à partir d'entretiens longs avec ces éleveurs, permettrait ensuite de faire circuler cette dimension relationnelle au sein de collectifs successifs (associations de protection animale, consommateurs, éleveurs). Ainsi, les éleveurs auraient bien « quelque chose à montrer » à la société, et non pas seulement « rien à cacher » comme nous l'évoquions précédemment dans notre exposé. Cela permettrait également de traiter de la diversité de liens entre éleveurs et animaux : l'observation, avoir l'œil ... qui sont autant de talents pas entièrement innés. Ceci permettrait de valoriser les expériences cognitives des acteurs et de favoriser le changement dans les comportements : en véhiculant certaines images,

¹⁴⁹ Entretien 7, coopérative

¹⁵⁰ LAMINE C., *Mettre en parole les relations entre hommes et animaux d'élevage. Circulation des récits et mise en débat*, Site internet <https://www.ethnographiques.org/>, 2006

cela pourrait infléchir le référentiel productiviste prédominant dans la filière porcine en modifiant les représentations fondamentales des éleveurs concernant leur travail avec les animaux. Ceci permettrait de concilier goût de la performance et affection. Cette démarche souligne l'importance de redonner un rôle actif aux éleveurs dans ce débat.

Ainsi, le paradigme de la mise en visibilité, décrit ci-dessus, se substituerait aux paradigmes de la transparence imposés par la filière porcine, ou du dévoilement opposé par les associations de protection animale. La circulation de récits permettrait de partager les représentations et les interprétations des éleveurs plutôt que d'assister aux habituelles confrontations figées. A petite échelle, cela générerait de l'apprentissage croisé pour infléchir les points de vue et les pratiques et de donner à voir les aspects méconnus du métier d'éleveur aux consommateurs.

Enfin, en ce qui concerne la formation initiale dans les lycées agricoles, nous n'avons pas eu de réponses de la part des personnes que nous avons contactées. Il semble cependant évident que le rôle de ces établissements est fondamental puisqu'ils forment les futurs éleveurs ou salariés d'élevage. Il conviendrait de s'intéresser plus précisément à la place qu'occupe le bien-être animal dans ces formations, et envisager d'homogénéiser au moins une partie des cours qui y sont consacrés. Cela permettrait de s'assurer que les établissements ont un discours similaire et que les élèves reçoivent tous les informations nécessaires sur le sujet.

4. Rassurer l'éleveur sur ses pratiques en matière de bien-être animal

Nous l'avons vu précédemment, les éleveurs peuvent parfois se sentir dénigrés par la société, par l'image de l'élevage qui est véhiculée par certaines associations. Il apparaît donc important que l'éleveur puisse se rassurer quant à ses pratiques en matière de bien-être animal, tant pour lui-même que par rapport au regard de la société.

Les portes ouvertes permettent à l'éleveur de valoriser son travail auprès des consommateurs. En ce qui concerne le bien-être animal, elles lui permettent de montrer qu'il élève ses animaux de manière satisfaisante, en appliquant la réglementation. Les éleveurs ont envie de montrer qu'ils travaillent bien¹⁵¹.

« Nous faisons souvent des portes ouvertes et nous avons un retour très positif de tous les gens qui viennent. On a l'impression de travailler dans de bonnes conditions, que les animaux sont dans de bonnes conditions. »

(Entretien 11, éleveur conventionnel)

¹⁵¹ Entretien 14, vétérinaire

« Ces élevages qui ouvrent leurs portes sont des élevages tout ce qu'il y a de plus classique, et on explique pourquoi on castré, que ce n'est pas par plaisir, que si on pouvait le faire ça serait bien. Que si on coupe les queues c'est pour prévenir ces histoires de cannibalisme. »

(Entretien 16, vétérinaire libéral)

Encourager ce type de pratiques n'est pas toujours évident compte tenu des mesures de biosécurité qui rythment la vie des élevages porcins (entrées, sorties, combinaisons, etc.). Cependant, cela permet aux éleveurs d'expliquer leurs pratiques et de ne pas se sentir jugés sur celles-ci. Il y a clairement un impact positif sur le moral de l'éleveur.

« Quand on discute avec des éleveurs qui font des portes ouvertes dans des élevages traditionnels 98% des gens sont agréablement surpris de ce qu'ils voient et sont contents. Les éleveurs qui font des portes ouvertes disent que c'est génial. »

(Entretien 15, vétérinaire)

Les coopératives ont certainement un rôle à jouer sur ce sujet pour encourager ce type d'ouverture d'autant plus que ces portes ouvertes peuvent également être l'occasion de valoriser les produits issus de ces élevages.

Par ailleurs, les réseaux sociaux peuvent également constituer un moyen pour l'éleveur de valoriser son travail auprès des consommateurs.

« Moi je ne suis pas du tout Facebook et compagnie, mon fils est sur Instagram, Snapchat, mais je ne me suis jamais penché là-dessus. Et l'interpro fait une formation là-dessus. Je vais essayer de participer, même si je ne m'en sers pas, pour savoir ce que c'est, des fois que... »

(Entretien 11, Éleveur conventionnel)

Enfin, pour rassurer l'éleveur sur le bien-être de ses animaux, il est nécessaire qu'il puisse avoir accès à des critères objectifs lui permettant de faire cette évaluation lui-même. Un outil d'auto-évaluation a été créé par l'IFIP en partenariat avec d'autres acteurs. Appelé BEEP (pour Bien-Être en Élevage de Porcs), il est constitué d'un petit nombre d'indicateurs sélectionnés pour caractériser 4 dimensions de l'environnement d'élevage : l'expression par les animaux de comportements vis-à-vis de leur environnement et de l'homme, l'alimentation, la santé et le logement. Le but est de permettre à l'éleveur d'objectiver le bien-être de ses animaux via des grilles à remplir, avec une quinzaine de critères qui qualifient et mesurent le bien-être de leurs animaux¹⁵². Une déclinaison sous forme d'application pour smartphone est prévue afin de favoriser la diffusion de cet outil en plus de la version papier.

Il convient maintenant de porter à la connaissance de tous les éleveurs l'existence de cet outil afin que tous ceux qui le souhaitent puissent en bénéficier et d'en faire la promotion de façon efficace (aucun des éleveurs interrogés pour cette étude n'a mentionné cet outil).

¹⁵² <http://www.ifip.asso.fr>

5. Donner aux éleveurs une visibilité à moyen-long terme

Ce qui ressort souvent des entretiens avec les éleveurs, c'est une inquiétude sur le futur, sur ce qui leur sera demandé dans les années qui viennent.

« Personne ne sait grand-chose. On ne sait pas où on va aller. On est dans le flou. On ne sait pas où on va. On a peur de devoir tout recasser et de recommencer à zéro. »

(Entretien 29, éleveur Label Rouge)

« Maintenant on entend dire que les truies devraient avoir du fourrage en gestation, et on se demande jusqu'où on va aller. »

(Entretien 11, éleveur conventionnel)

Il peut être difficile de motiver les éleveurs à changer leurs pratiques d'élevage, s'ils ont le sentiment que les exigences risquent de changer. Cette absence de visibilité concernant leur futur est une source de stress.

« C'est un peu comme ce qui s'est passé en poules pondeuses. Ça fait un peu peur ça ! Ils se mettent aux normes et au bout de 3 ans faut tout recommencer. Ils ont investi les gens quand même ! »

(Entretien 29, éleveur Label Rouge)

« Ils ont peur de faire quelque chose qui finalement se révélera non conforme à la réglementation. »

(Entretien 29, vétérinaire)

Les éleveurs ont besoin d'avoir une vision à long terme, et cette vision passe entre autres par plus de communication de la part de l'État sur les futures réglementations et sur les discussions qu'il peut actuellement y avoir avec les acteurs de la filière. Il convient de rassurer les éleveurs qui ont parfois le sentiment qu'on risque de leur demander des choses impossibles à mettre en place. Il faut qu'ils soient tenus au courant au fur et à mesure car ils ont tendance à penser que les choses vont leur « tomber dessus » sans qu'ils aient été prévenus suffisamment en avance.

Dans cette problématique de la vision à long terme, le sujet du bâtiment de demain revient souvent. Il faut réfléchir à un bâtiment qui permettra de répondre aux attentes en matière de bien-être animal, tout en étant viable pour l'éleveur.

« Les éleveurs réfléchissent au bâtiment de demain, pour investir dans des bâtiments qui vont correspondre à ce que veut le consommateur et qui soient aussi économiquement acceptables. »

(Entretien 6, coopérative)

Ce bâtiment du futur inquiète parfois les éleveurs qui craignent de voir leurs conditions de travail se dégrader.

« Une autre contrainte c'est la facilité de travail : on n'a pas envie de revenir à un système où on nettoie les cases à la fourche. Il n'y a pas de raison qu'eux n'aient pas un travail agréable et confortable. »

(Entretien 24, chercheur)

Le métier d'éleveur est physiquement difficile et les éleveurs attendent que cette pénibilité soit prise en compte lorsqu'on envisage de changer leurs pratiques d'élevage. Une éleveuse mentionne que si le bâtiment de demain devra être performant dans tous les domaines et notamment celui du bien-être animal, il devra *« d'abord prendre en compte le temps de travail et sa pénibilité pour l'éleveur ¹⁵³. »*

Il peut donc être également important de réfléchir à de la mécanisation, à des bâtiments informatisés, etc. Il n'y a pas beaucoup de candidats pour travailler dans les élevages porcins et si les conditions de travail sont dégradées cela n'encouragera pas les vocations.

En ce qui concerne l'arrêt de certaines pratiques comme la castration ou la caudectomie, il est nécessaire de mener des travaux de recherche appliquée afin de pouvoir proposer aux éleveurs des solutions réalistes. Certains freins techniques existent et il est nécessaire de trouver des solutions pour pouvoir les lever. Concernant l'arrêt de la castration systématique, un éleveur dit :

« On n'a pas d'autres solutions. Si on me dit on arrête de le faire et qu'on a une autre solution, ce n'est pas ce qui me plaît le plus, c'est presque une contrainte. Si on me propose une chose pour changer cette pratique-là, moi je suis ok. Aujourd'hui il n'y en a pas. Si je peux arrêter, j'arrête demain, clairement. »

(Entretien 29, éleveur Label Rouge)

Il faut rassurer les éleveurs sur la faisabilité de ce qui pourra leur être demandé dans les années qui viennent, tant en termes de bâtiment qu'en termes de pratiques d'élevage. Des travaux de recherches sont conduits dans cette optique au sein de chambre d'Agriculture, avec par exemple des essais autour de l'arrêt de la caudectomie ou encore des recherches autour de l'abreuvement du porc charcutier¹⁵⁴. Certaines coopératives travaillent également sur ces sujets, comme autour de la mise en place d'un nouveau système de racleur qui permettrait d'enrichir le milieu avec de la paille dans les élevages conventionnels sur caillebotis¹⁵⁵.

¹⁵³ Entretien 10, éleveuse conventionnelle

¹⁵⁴ Entretien 1, chambre d'agriculture

L'interprofession mentionne la difficulté qu'il peut y avoir à réaliser de telles études pourtant indispensables « *pour pouvoir accompagner, il faut tester des bâtiments ce qui est compliqué car il faut en construire et en termes de financement, ce ne sont pas des projets faciles à mener*¹⁵⁶. »

Pour accompagner les éleveurs dans les changements de pratiques futurs, il est donc nécessaire de se donner les moyens de chercher des alternatives aux pratiques actuelles. En outre, la réalisation de tels travaux de recherche doit être portée à la connaissance des éleveurs. Il n'est pas certain qu'ils en aient suffisamment connaissance (lors nos entretiens, aucun éleveur ne nous dit avoir connaissance de travaux de recherche concernant les pratiques d'élevage de demain). Or l'existence de ces travaux peut contribuer à rassurer des éleveurs qui ont parfois l'impression que les « décideurs » ne prennent pas en compte les réalités du terrain. Ils ont besoin de savoir qu'il y a une réflexion concrète et pratique autour de l'élevage porcin de demain.

« On a l'impression qu'on ne va plus suivre. On a toujours l'impression que ces décisions sont prises par des hommes qui ne sont pas trop de la profession, plutôt citadins et qui connaissent assez peu les animaux. »

(Entretien 11, éleveur conventionnel)

Enfin, il convient de mentionner que le sujet de la contractualisation a été évoqué par certains interlocuteurs comme permettant aux éleveurs d'avoir une certaine confiance dans le futur.

« Ma grande crainte en tant que banquier : si un éleveur vient en disant qu'il veut faire de la paille, il ne faut pas qu'il se lance sans avoir aucune garantie, sinon on finance les gens et on ne sait pas ce qui se passe demain. Il faut avoir un peu de visibilité et la seule solution c'est la contractualisation. »

(Entretien 23, banque)

Cette partie nous a permis de lister un certain nombre de recommandations. Parmi celles-ci nous retiendrons l'importance d'impliquer tous les acteurs dans une stratégie collective afin de remettre les problématiques rencontrées par l'éleveur au centre des négociations. On devra également donner du sens au BEA et à sa réglementation afin de faciliter son appréhension par l'éleveur. La manière dont les mesures en faveur du bien-être des porcs en élevage vont être présentées aux éleveurs est capitale. Cette première approche va conditionner leur motivation à faire les changements nécessaires dans leur élevage. Une formation adaptée associée à un partage d'expérience permettront également à l'éleveur de mieux s'approprier les évolutions en la matière. Pour rassurer les éleveurs sur leur crainte vis-à-vis du BEA et de ses évolutions, on encouragera celui-ci à s'autoévaluer et s'ouvrir à la société tout en gardant un cap de réforme avec une visibilité à moyen-long terme.

Conclusion

Le bien-être animal au sein de la filière porcine est marqué par des enjeux de natures différentes découlant de l'histoire qui a accompagné cet élevage au cours de dernières décennies. En effet, suite aux guerres mondiales, l'élevage porcin s'est transformé avec pour principal but : produire davantage pour ne plus jamais manquer. Les bâtiments se sont progressivement fermés et la production a augmenté considérablement, malgré une alternance de périodes de crises.

Entre la baisse de consommation, la forte volatilité des prix, la concurrence internationale, les exigences réglementaires en termes de protection animale parues dans les années 90 se sont retrouvées non priorisées par les éleveurs. Ils auraient également eu des difficultés à accepter la mise en groupe des truies en 2013. Pourtant, les attentes sociétales en termes de bien-être animal n'ont cessé d'augmenter, jusqu'à observer une montée des mouvements extrémistes souhaitant l'abolition de l'élevage (attaque de boucheries, manifestations). Entre les critiques relatives à l'impact de l'élevage sur l'environnement et celles relatives au bien-être animal, les éleveurs se sentent stigmatisés par la population et se renferment sur leur modèle, pourtant éloigné en apparence des attentes sociétales.

C'est pourquoi cette étude, qui s'inscrit dans le cadre d'une commande de la DGAL, a pour objectif de comprendre comment les éleveurs appréhendent le bien-être animal afin de déterminer les freins et les leviers pour une meilleure application des mesures de BEA. Elle a pour but de faire évoluer l'approche de l'administration pour travailler de manière efficace avec les acteurs de la filière. Pour la réaliser, un travail bibliographique a été mené dans un premier temps, avec des recherches techniques (directives ou travaux de l'IFIP par exemple) associées à des recherches sociologiques (travaux de Jocelyne Porcher, Michel Crozier ou Pierre Muller).

Ils nous ont permis d'établir notre problématique : quels sont les paramètres qui influent sur la prise en considération du bien-être animal par les éleveurs de porcs et comment y redonner du sens au sein des élevages ? Nous avons également pu définir les acteurs à contacter, et établir une grille de questions à leur poser pour approfondir notre enquête. Des entretiens semi-directifs ont donc été réalisés auprès de l'administration, des services déconcentrés, de l'interprofession, des organismes de formation, de vétérinaires, mais surtout, d'éleveurs.

Malgré une difficulté certaine à contacter directement ces derniers, étant donné la sensibilité de la commande, nous avons réussi à en rencontrer par l'intermédiaire de leurs vétérinaires ou en nous rendant au salon international de l'agriculture. Ces entretiens ont tous été enregistrés et retranscrits et leur analyse a permis de mettre en évidence l'ensemble des éléments clés mentionnés le long du rapport.

Le paradigme de l'élevage porcin repose majoritairement sur une rationalité du travail de l'éleveur (critères zootechniques, organisation et conditions de travail, place de l'animal, normes réglementaires environnementales...) s'appuyant sur une recherche de la performance technico-économique. Face à cette rationalité, le BEA semble ainsi être non priorisé et relégué

au second plan car ses critères pourraient être ressentis comme moins objectifs et parfois plus flous par l'éleveur.

Des profils d'éleveurs concernant l'appréhension du BEA et de sa réglementation en élevage porcin ont pu être dressés. Nous avons en effet remarqué l'existence d'éleveurs motivés par cette question qui remettent en cause les pratiques actuelles pouvant affecter le BEA des porcs. Au contraire, des profils plus passifs vis-à-vis de cette question peuvent parfois douter de l'utilité de cette réglementation. Cette distinction peut se retrouver dans l'appréhension du BEA : les moins désireux d'engager des changements semblent se focaliser sur les moyens (logement, alimentation) et non sur l'animal lui-même (son comportement).

Nous avons mis en évidence que l'historique compliqué de l'élevage porcin et les attentes sociétales devenues incontournables pèsent sur la volonté de la profession de changer de pratiques. Les éleveurs ne comprennent pas toujours les objectifs des mesures réglementaires. S'en découle une inquiétude quant à l'avenir incertain, qui tranche avec la rationalité de l'élevage porcin et le besoin de maîtrise des éleveurs. Les éleveurs ont le sentiment d'être déconnectés des décideurs alors qu'ils ont un fort besoin d'être accompagnés dans le changement. Il y a donc une nécessité que les éleveurs s'approprient cette thématique du BEA, en étant soutenus par tous les acteurs de la filière travaillant en synergie.

Les organisations de producteurs (coopératives notamment), du fait d'un désengagement de l'État, sont devenues les acteurs centraux de la mise en œuvre des normes relatives au bien-être animal en élevage porcin, ainsi que le moteur des initiatives concernant des aspects qui ne sont pas encore requis par la réglementation. Bien que les autres acteurs de la filière essayent de se former, d'informer ou de mener des recherches sur cette problématique, il nous semble qu'il y a un manque de cohérence, d'unité et de vision stratégique de l'ensemble de la filière. De même, il est apparu que le positionnement des services déconcentrés, quand il n'est pas source de distorsion de concurrence entre départements du fait d'une mise en œuvre inégale des normes dans les élevages, reste très flou pour les acteurs, et le discours de l'État peu entendu et peu clair.

Nous avons également montré que le dialogue entre la filière et l'État était compliqué. Malgré un diagnostic commun, l'État et la filière ont des difficultés à s'entendre sur les moyens pour arriver à faire évoluer la situation. Cette différence d'approche repose sur une méfiance mutuelle quant aux positions des acteurs face à ces évolutions (la peur d'une surréglementation de l'État s'oppose à la suspicion d'un manque de volonté et de transparence de la filière). De nombreux acteurs interviennent et font pression sur les interlocuteurs ce qui ne facilite pas des négociations continues, progressives et apaisées. La filière présente alors une attitude défensive vis-à-vis des problématiques liées au BEA ce qui empêche notamment une remontée des initiatives favorables en matière de BEA réalisées par les éleveurs eux-mêmes ou par d'autres acteurs (coopératives...). Cette posture s'explique notamment par une stratégie de filière non harmonisée avec des acteurs qui rentrent en compétition pour favoriser leurs évolutions propres en matière de BEA. L'Etat tente alors de se positionner face à la filière en contrôlant l'application de la réglementation tout en accompagnant les évolutions et en protégeant la filière face aux excès médiatiques. Ces stratégies et les jeux d'acteurs conséquents placent

l'éleveur et son intérêt pour le BEA en retrait : ils reposent sur des consensus éloignés parfois de la réalité des élevages et du ressenti des éleveurs.

Nos différents constats nous ont permis de proposer plusieurs recommandations dans notre dernière partie afin de favoriser une dynamique positive pour l'application de mesures en faveur du BEA au sein de la filière porc.

Nos recommandations concernent d'abord les configurations institutionnelles qui doivent replacer l'éleveur au centre du débat en y intégrant une vision plus réaliste de l'élevage et des possibilités d'évolution. Les discussions devront s'appuyer prioritairement sur l'appréhension du BEA par l'éleveur (contraintes et motivations ressenties) afin de lister les acteurs pouvant cerner au mieux cette appréhension et ainsi participer au déblocage de la situation (ministère de l'environnement, agents des DD, association...) : une stratégie s'appuyant sur des constats communs réalisés en élevages devra ainsi être élaborée. Cette stratégie devra s'inscrire dans un esprit collectif sans remise en question ou changement d'attitude face aux pressions des autres acteurs : l'intégration de tous les acteurs intéressés par le sujet à la table du débat permettra justement d'anticiper et d'atténuer ces jeux de rôle déstabilisateurs. Les outils devront être supportés et promus par tous les acteurs dans un esprit de co-construction. Une communication collective et assumée est également nécessaire pour transmettre un message audible et cohérent aux éleveurs : tous les acteurs impliqués (vétérinaires, techniciens...) devront donc se former et être sensibilisés afin de délivrer des messages identiques. Face aux pressions extérieures et contraires à l'esprit des négociations, l'Etat et la filière devront savoir protéger l'éleveur tout en rappelant l'importance de l'application des minima réglementaires.

Nos recommandations concernent ensuite la manière dont une mesure en faveur du bien-être des porcs en élevage va être présentée aux éleveurs. Cette première approche va conditionner leur motivation à faire les changements nécessaires dans leur élevage. Il faut prendre soin de leur expliquer les raisons pour lesquelles on souhaite telle pratique d'élevage, en ramenant ces raisons aux besoins physiologiques de l'animal. Il convient également d'insister sur les résultats et pas seulement sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre à la demande. Cela implique notamment d'insister sur les plus-values qui peuvent être attendues, tant financières (lorsqu'elles existent) qu'en termes de qualité de travail, d'ambiance, de résultats sanitaires. Ces informations doivent être transmises aux éleveurs par l'intermédiaire de formations, notamment proposées par les coopératives car c'est vers celles-là que se tournent les éleveurs en premier. Il est particulièrement intéressant d'inclure dans ces formations une partie partage d'expérience au cours de laquelle des éleveurs ayant mis en place certains changements peuvent aider à convaincre des éleveurs plus réticents à faire de même. Il convient également de proposer à l'éleveur des moyens de se rassurer sur ses propres pratiques en matière de bien-être animal. Cela peut passer par des outils d'autoévaluation et par l'organisation de journées portes ouvertes dans son élevage qui lui permettent de valoriser son travail auprès des consommateurs. Enfin l'éleveur a besoin d'avoir une certaine visibilité à moyen-long terme sur les futures évolutions et attentes concernant le bien-être animal, par exemple sur le bâtiment de demain ou l'arrêt de certaines pratiques d'élevage. C'est aux acteurs de la filière de s'organiser afin de pouvoir lui apporter des réponses.

Ce travail nous a permis de mettre en évidence les nombreux freins qui peuvent bloquer l'éleveur de porc pour s'engager sur la voie de ces attentes sociétales. Au cours de nos entretiens, il nous est apparu fondamental d'approfondir la thématique du coût financier d'un tel engagement : cette analyse, du fait de sa complexité, ne pouvait bien entendu pas s'intégrer dans ce rapport. Cependant, nous avons pu mettre en évidence le rôle fondamental des coopératives et des GMS qui devront s'entendre afin d'encourager les changements de pratiques en accord avec les attentes sociétales tout en veillant à la rémunération conséquente des éleveurs : ces structures pourront par exemple s'engager dans des démarches de contractualisation. L'État pourrait lui aussi participer en utilisant une partie des aides de la PAC pour aider les éleveurs à investir dans des projets concrets tels que de nouveaux bâtiments : cette démarche pourrait s'inspirer d'autres pays européens eux aussi sous le régime de la PAC.

Recommandations

1. Replacer l'éleveur au centre du débat en mobilisant une stratégie collective

- Privilégier un débat avec une approche globale s'appuyant sur l'appréhension du BEA par l'éleveur (freins et motivations) plutôt qu'une approche sectorielle de la problématique. Il faudra adopter une stratégie commune, définir des objectifs réalisables et progressifs selon un planning prévisionnel. Des outils réglementaires et non réglementaires pourront également être adoptés en commun.
- Mobiliser tous les acteurs grâce à une formation et une sensibilisation adaptée dans le but de transmettre ces connaissances à l'éleveur à l'aide d'une communication commune, collective et cohérente. Des prises de positions publiques fermes devront être prises afin de protéger les élevages quand ils respectent la réglementation.
- Assurer le respect de la réglementation qui doit être présentée par la filière et l'État comme un minimum obligatoire à atteindre avant de futures évolutions. L'État doit assurer de manière uniforme et efficace le respect de cette réglementation (réflexion à mener sur les directives servant au contrôle en élevage et sur les effectifs des inspecteurs).

2. Aborder la réglementation en insistant sur les résultats attendus et pas seulement sur les moyens techniques à mettre en œuvre

- Expliquer le sens des futures mesures de BEA en amont de leur publication avec l'aide des acteurs de la filière (chambre d'agriculture, GTV, IFIP) afin de mieux préparer les éleveurs et répondre à leurs interrogations ou inquiétudes.
- Permettre à la recherche de continuer son travail sur le sujet du bien-être animal pour objectiver les résultats des mesures demandées (performance, valeur ajoutée), et proposer aux éleveurs des solutions techniques adaptées à leur élevage.

3. Former et sensibiliser tous les acteurs

- S'appuyer sur la formation pour transmettre ces informations aux éleveurs, et favoriser le partage d'expérience.

- Se doter d'une vraie formation initiale en matière de BEA dans les lycées agricoles, obligatoire pour tous les futurs éleveurs.
- Impliquer et sensibiliser tous les acteurs de la filière pour améliorer leur appui à l'éleveur sur ce sujet. Les vétérinaires ont également un rôle important à jouer dans cet accompagnement.

4. Rassurer l'éleveur et lui donner une visibilité

- Rassurer l'éleveur sur ses pratiques en matière de bien-être animal par le biais d'outils d'auto-évaluation et en encourageant la réalisation de journées portes ouvertes dans les élevages.
- Donner aux éleveurs une visibilité à moyen-long terme en leur donnant plus d'informations sur l'évolution des pratiques d'élevage attendue dans les années qui viennent.

Bibliographie

Ouvrages

BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, 2014

CROZIER M., FRIEDBERG E. *L'acteur et le système*. Editions du Seuil. 1977

DENIS B. *Ethique des relations homme/animal. Pour une juste mesure*. Editions France Agricole, 2015.

DANTZER R., *Un point sur ... les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?* INRA Editions, 2001

LARRERE R., DESPRET V., *Les animaux : deux ou trois choses que nous savons d'eux*, Collection « Colloque du Cerisy », 2014

PORCHER J., *Bien-être animal et travail en élevage – Textes à l'appui*, INRA Editions, 2004

SALAÜN Y. *Mémento de l'éleveur de porc*, IFIP, 7ème édition, 2013.

TRAÏNI C. *La cause animale (1820 – 1980). Essai sociologie historique*, Presses Universitaires de France, 2011.

Articles

MOURET S., *Travailler en élevage industriel de porcs : “On s’y fait, de toute façon c’est comme ça”*, dans *Travailler* 2005/2, vol 14, n°2, 2005, pp. 21-46.

Sources

Sources écrites

Presse en ligne

AFP, *Algues vertes : après la mort d'un cheval en 2009, la responsabilité de l'Etat reconnue*, 21 juillet 2014. [en ligne] Disponible sur : https://www.lemonde.fr/planete/article/2014/07/21/algues-vertes-apres-la-mort-d-un-cheval-en-2009-la-responsabilite-de-l-etat-reconnue_4460692_3244.html consulté le 13 mars 2019

CHARLET D., AFP, *Les éleveurs de porcs français respirent... grâce aux Chinois*, 1^{er} juillet 2016, Europe 1, [en ligne] disponible sur : <https://www.europe1.fr/economie/les-eleveurs-de-porcs-francais-respirent-grace-aux-chinois-2787640> consulté le 13 mars 2019

EURACTIV, *Les éleveurs veulent faire de la crise du porc un sujet européen*, 17 août 2015. [en ligne] Disponible sur : <https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/les-eleveurs-veulent-faire-de-la-crise-du-porc-un-sujet-europeen/> consulté le 13 mars 2019

FRANCE 2, *Loi alimentation : l'inquiétude des éleveurs de porcs*, 12 septembre 2019 [en ligne] Disponible sur : https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/crise-des-eleveurs/loi-alimentation-l-inquietude-des-eleveurs-de-porcs_2937277.html consulté le 13 mars 2019

MIOSSEC M-G., *Associations de protection des animaux, comment elles mettent la pression sur l'élevage*. La France Agricole, 2017, 3701, 50-63 [en ligne] Disponible sur : https://www.oaba.fr/pdf/France_Agricole2017.pdf consulté le 12 mars 2019

VIOLETTE C., *Crise du porc. Les raisons de la colère*, 26 janvier 2016, Ouest France [en ligne] disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/crise-du-porc-les-raisons-des-la-colere-3984928> consulté le 13 mars 2019

Sitographie

Site du projet ACCEPT : <http://accept.ifip.asso.fr/> [en ligne] consulté le 12 mars 2019

Site national des Archives britanniques : <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/search/> [en ligne] consulté le 11 mars 2019

Site de l'Association Eau et Rivières de Bretagne : <https://www.eau-et-rivieres.org/home> [en ligne] consulté le 13 mars 2019

Site de la Commission Européenne : https://ec.europa.eu/commission/index_fr [en ligne] consulté le 12 mars 2019

Site de la Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/fr> [en ligne] consulté le 13 mars 2019

Site de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/> [en ligne] consulté le 12 mars 2019

Site d'INAPORC : <https://www.leporc.com/> [en ligne] consulté le 15 mars 2019

Site de l'IFIP : <http://www.ifip.asso.fr> [en ligne] consulté le 14 mars 2019

Site du Larousse : <https://www.larousse.fr/> [en ligne] consulté le 15 mars 2019

Site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/> [en ligne] consulté le 15 mars 2019

Site du Réseau Rural : <https://www.reseaurural.fr/> [en ligne] consulté le 15 mars 2019

Articles

ANSES, Avis du 30/01/2015 révisé le 13/02/2015 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à l'« enrichissement du milieu d'élevage des porcs par la mise à disposition des matériaux manipulables », saisine n° « 2013-SA-0180 », 47 p.

ANSES, Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à l'abreuvement des porcs dans le cadre du bien-être animal, saisine n°« 2015-SA-0061 », 22 février 2016, 61p.

APCA, IFIP, ANSES, FNP, COOP de France, INAPORC, AVPO, SNGTV, Fiche technique lumière : l'éclairage des bâtiments en élevage de porcs, mai 2018

APCA, IFIP, ANSES, FNP, COOP DE FRANCE, INAPORC, AVPO, SNGTV, *Réglementation Fiche 1, Réglementation et besoins en eau*, mai 2018.

BESSARD A., VANDERBRIEST N., L214, les ingrédients d'une communication explosive. Rapport d'étude, Shan, 2018, Paris.

BOISSY A, MANTEUFFEL G, JENSEN MB, MOE RO, SPRUIJT B, KEELIN LJ, WINCKLER C, FORKMAN B, DIMITROV I, LANGBEIN J, BAKKEN M, VEISSIER I, AUBERT A. *Assessment of positive emotions in animals to improve their welfare*. *Physiology and Behavior*, 2007, 92(3), 375-397.

DELANOUE E. *La controverse autour de l'élevage en France : définition, description et analyse*. Actes des Journées Nationales des Groupements Techniques Vétérinaires, Reims, 17-19/05/2017, pp. 69-72.

DELANOUE E., ROGUET C. Acceptabilité sociale de l'élevage : recensement et analyse des principales controverses à partir des regards croisés de différents acteurs. *INRA Prod. Anim.*, 2015, 28(1), pp. 39-50.

CHABERNAUD Q., DOURTHE M., JOBIN A., PLOQUIN F., *Bien-être animal dans la filière porcine, la castration des porcelets*, Groupe d'analyse d'action publique pour le mastère PAPDD, 2019.

CHARDON H., BRUGERE H., ROSNER P-M. *Le bien-être et la protection des animaux, de l'élevage à l'abattoir, fondement et mise en œuvre de la réglementation*, 2015, CIV, Paris.

DUFOUR B., GROSCLAUDE J., JOLIVET G., MAISSE G., Point de vue d'Académiciens sur le « Bien-être animal » ; attention aux malentendus, 13 juin 2018.

FABRE A. Bien-être des animaux dans les élevages : enjeux et perspectives des réglementations nationale et européenne, éd. Le Point Vétérinaire, 1995, vol 27 n°170, pp. 283-292.

FABRE A. Bien-être des animaux d'élevage, prise en compte de la demande sociale par les pouvoirs publics. In « L'homme et l'animal, un choix de société », 1999, éd. INRA.

FABRE A. « La chronique RHA : Comment s'y retrouver dans les nombreux comités administratifs relatifs au bien-être des animaux ». In : La lettre de l'Académie vétérinaire de France n°23, mai 2018.

FAWC Farm Animal Welfare in Great Britain : Past, Present and Future. Independent report. Coll. FAWC advice to government, 2009.

LAMINE C., *Mettre en parole les relations entre hommes et animaux d'élevage. Circulation des récits et mise en débat*, Site internet <https://www.ethnographiques.org/>, 2006

LANGUILLE J., FABRE A. Protection animale : Nouvelle Gouvernance et perspectives Européennes. In : Bull. de l'Ac. Vét. de France, 2014, Tome 167, n°2, 143-148.

LASCOUMES P., SIMARD L., *L'action publique au prisme de ses instruments*, In : Revue française de science politique, volume 61, 5-22, 2011

LE BOURHIS J-P., LASCOUMES P., *Les résistances aux instruments de gouvernement. Essai d'inventaire et de typologie des pratiques*. Colloque international "Les instruments d'action publique : mise en discussions théorique", Paris, 2011

LE NEINDRE *et al.*, Expertise scientifique collective INRA productions animales publiée en décembre 2009 : *Douleurs animales, les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage*, INRA, Paris, 2009.

LE NEINDRE *et al.*, Expertise scientifique collective INRA productions animales publiée en mai 2017 : *La conscience animale*, INRA, Paris, 2017.

MOLINIER P., PORCHER J., *A l'envers du bien-être animal. Enquête de psychodynamique du travail auprès de salariés d'élevages industriels porcins*, In : Nouvelle revue de psychosociologie, 55-71, 2006

MORMEDE *et al.* Saisine n° « 2016-SA-0288 », Avis de l'ANSES adopté le 16 février 2018 relatif au « Bien-être animal : contexte, définition et évaluation », ANSES, Maisons-Alfort, 2018.

RIEU M., La grande mutation de la production porcine en France, Techniporc, vol. 21, n°2, 1998.

ROGUET C., Les labels bien-être animal aux Pays-Bas, en Allemagne et au Danemark : analyse et enseignements. In : 17^{ème} Journée Productions porcines et avicoles, 22-23 novembre, Moulins de Beez, Belgique, 2017.

ROGUET C., RIEU M., Les groupements de producteurs de porc en France : une organisation originale. In : 11^{ème} Journée Productions porcines et avicoles, Centre wallon de Recherches agronomiques, Gembloux, 2011.

Enseignements

ARNÉ P., Organisation fonctionnelle des élevages de monogastriques, École nationale vétérinaire d'Alfort, promotion 2018, 2014.

GILBERT C., Comportement et bien-être des monogastriques. École nationale vétérinaire d'Alfort, promotion 2018, 2014.

Textes législatifs

ARRÊTÉ du 20 janvier 1994 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs, JORF n°22 du 27 janvier 1994 page 1480.

ARRÊTÉ du 16 janvier 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs, JORF n°18 du 22 janvier 2003 page 1309 texte n° 45.

Articles L 551-1 à L551-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, Conseil de l'Europe, Série des traités européens – n°87, 10 mars 1976

DIRECTIVE 91/630/CEE DU CONSEIL du 19 novembre 1991 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs (JOCE n° L 340 du 11 décembre 1991)

DIRECTIVE 2001/88/CE DU CONSEIL du 23 octobre 2001 modifiant la directive 91/630/CEE établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs (JOUE n°316 du 1 décembre 2001)

DIRECTIVE 2001/93/CE DE LA COMMISSION du 9 novembre 2001 modifiant la directive 91/630/CEE établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs (JOUE n°316 du 1 décembre 2001)

DIRECTIVE 2008/120/CE DU CONSEIL du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs (JOUE n° 47 du 18 février 2009)

LOI n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, JORF n°0253 du 1^{er} novembre 2018 texte n° 1

RÈGLEMENT 1305/2013/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement 1698/2005/CE du Conseil

Sondages

EUROBAROMETER (2007) « Attitudes of EU citizens towards Animal Welfare », Special Eurobarometer 270, European Commission, Brussels, Belgium.

EUROBAROMETER (2016) « Attitudes of Europeans towards Animal Welfare », Special Eurobarometer 442, European Commission, Brussels, Belgium.

Entretiens

Entretien 1, chambre d'agriculture

Entretien 2, syndicat agricole

Entretien 3, syndicat agricole

Entretien 4, interprofession

Entretien 5 technicien de coopérative

Entretien 6, coopérative

Entretien 7, coopérative

Entretien 8, lycée agricole

Entretien 9, éleveur bio

Entretien 10, éleveuse conventionnelle

Entretien 11, éleveur conventionnel

Entretien 12, éleveur LR ; éleveuse conventionnelle

Entretien 13, éleveur conventionnel

Entretien 14, vétérinaire

Entretien 15, vétérinaire

Entretien 16, vétérinaire

Entretien 17, vétérinaire

Entretien 18, DGAL

Entretien 19, technicien d'une DDPP

Entretien 20, chef de service d'une DDPP

Entretien 21, chef de service d'une DDPP

Entretien 22, technicien d'une DDPP

Entretien 23, banque

Entretien 24, chercheur

Entretien 25, chercheur

Entretien 26, association de protection animale

Entretien 27, association de protection animale

Entretien 28, éleveur conventionnel ; vétérinaire

Entretien 29, éleveur LR ; vétérinaire

Annexe – Grille de questions pour les entretiens

Légendes : (I) - Institution (DGAL et DDPP), (Interpro) - IFIP, coopérative, vétérinaire, syndicat, chambre d'agri, (E) - éleveur, (APA) - association de protection animale, (CA) - Crédit agricole, (T) - tous, (Ex) – Experts (INRA, Anses).

	Catégories de questions	Questions à poser lors de l'entretien
Rapport à l'animal, animal comme machine de travail ? Peu d'interaction ? Désensibilisation ?	Perception du bien-être animal	(E) Que vous évoque le terme bien être-animal/ c'est quoi pour vous, éleveur, le bien-être animal ? Pour vous, qu'est-ce qu'un acte de maltraitance ? Pensez-vous avoir déjà maltraité vos animaux ? (T) Comment jugez-vous la place du bien-être animal en élevage porcin ? (T) Comment jugez-vous le niveau de bien-être des animaux dans les élevages porcins français ? (T) D'après vous, quelles sont les attentes sociétales vis-à-vis du bien-être animal en élevage porcin ? Pensez-vous qu'elles concernent tous les consommateurs ? Comment jugez-vous ces attentes ? (T) Quelles améliorations vous aimeriez mettre en pratique / objectifs à atteindre ?
	Relation avec l'animal	(E) Combien de temps passez-vous avec vos porcs par jour ? Êtes-vous satisfait du temps passé auprès d'eux ? (E) Qu'est-ce que vous apportez à vos animaux ? 'E' (Interpro) (FA) Quelle type de relation avez-vous avec vos porcs ? / Ont les éleveurs avec leurs animaux ? (T) sauf (E) Comment jugez-vous la relation entre les éleveurs de porcs et leurs animaux ? Que pensez-vous de la sensibilité des éleveurs vis-à-vis du bien-être animal en élevage porcin ?
	Connaissance des pratiques d'élevage	(E) Avez-vous une idée des mesures de BEA en élevage porcin ? Connaissez-vous des mesures réglementaires de BEA ? et mesures non réglementaires ? pouvez-vous nous donner des exemples ? (T) Quelles sont les pratiques d'élevage en élevage de porc qui, selon vous, peuvent nuire à ce bien-être ? (Pour réponse : Meulage des dents ? Caudectomie ? Castration à vif ? non

		<p>abreuvement continu ? Luminosité non adaptée ? (E) Quelle vision de la mise à mort des cochons dans l'élevage avez-vous ? (E) Avez-vous connaissance de pratiques différentes dans d'autres élevages ? de solutions pour ne pas mettre en œuvre certaines pratiques pouvant nuire au BEA ? (T) Comment voyez-vous l'avenir de ces pratiques dans l'élevage de porc dans le futur ? (T) Que pensez-vous des autres types d'élevages de porc (alternatif vs conventionnel, (I) élevage à l'étranger...) vis à vis du bien-être animal ?</p>
<p>Rapport aux institutions privées et publiques (administration, interprofession, syndicat...) une mauvaise compréhension du rôle ? mauvaise qualité d'échange ou trop peu fréquente ? Des actions inefficaces de la part des institutions ?</p>	<p>Compréhension du rôle de l'institution</p>	<p>(T) En quoi consiste les rôles de cette institution (DGAL, interprofession) vis-à-vis du bien-être animal en élevage de porc ? (I) Quel rôle peuvent jouer les APA et les interpros dans le bien-être animal en élevage de porc ? (E) A votre avis d'où viennent les décisions et mesures en matière de bien-être animal ? (E)(Interpro) Connaissez-vous la réglementation sur le bien-être animal et la filière porcine ? (T) Comment évaluez-vous la réglementation actuelle en matière de bien-être animal ? (E)(Interpro) Comment percevez-vous les évolutions de la réglementation ? (I) Est-ce que, au niveau institutionnel, il y a eu des blocages à la mise en pratique du BEA ou eu une mauvaise application ? (I) État des lieux de l'application de la réglementation en élevage porcin aujourd'hui ? (I)(Interpro)(APA) Quels sont les acteurs autour de la table, aujourd'hui ? Y aurait-il d'autres acteurs à convier ? (I) Comment jugez-vous la coopération avec la filière ? Difficultés lors des échanges avec la filière ? (I) Informations éventuelles sur des leviers à l'étranger ?</p>
	<p>Qualité des échanges</p>	<p>(E) Quelle est l'institution avec laquelle vous avez des échanges à propos du bien-être animal ? A quelle fréquence ? (T) Comment jugez-vous les échanges/contrôles avec les autres acteurs ? évolution ? (E) Quelle est la relation que vous avez avec</p>

		<p>votre inspecteur en PA ? (E) (Interpro) (APA) Vous sentez-vous écoutés ? (E)(Interpro) Est ce que le discours porté par l'administration vous paraît clair ? (E)Vous sentez-vous accompagné sur le terrain pour la mise en pratique des changements ? (Est-ce que l'administration / interpro accompagne autrement que par la simple inspection/regard constructif ?) (I) La filière coopère-t-elle ? Y-a-t-il une prise de conscience de ce problème de BEA dans la filière ? Le dialogue vous semble-t-il constructif ? Sinon comment l'améliorez selon vous ? (T) Comment les acteurs peuvent-ils mieux travailler ensemble ? Que faire autrement ?</p>
	Utilité de l'institution pour l'application des mesures de bien-être animal	<p>(E)(Interpro) Vous sentez –vous soutenu/aidé par cette institution pour appliquer des mesures en faveur du bien-être animal ? Comment ? (T) Quelles sont les mesures d'aide qui vous sembleraient importantes afin de réaliser ces améliorations ? (E)(interpro) Quel poids représente le pouvoir/l'action des institutions dans la mise en place du BEA ? (T)Comment jugez-vous l'action des services de l'État en matière de BEA ? Comment l'État pourrait-il accompagner mieux les éleveurs ?</p>
Contraintes matérielles (temps, argent...)	Contraintes financières	<p>(E)(Interpro) Importance de la balance Coût bénéfique de la mise en pratique des pratiques en faveur du BEA ? (E)(Interpro)(CA) Pensez-vous que les mesures en faveur du bien-être animal peuvent être rentable économiquement ? (E)(Interpro)(CA) Pensez-vous que les consommateurs sont prêts à payer plus s'ils savent qu'il y a des mesures de BEA ? (T) En quoi le coût peut-il freiner la mise en pratique des mesures en faveur du BEA ?</p>
	Contraintes liées au temps	<p>(T) A votre avis, est-il possible de concilier travail quotidien et bonnes pratiques de BEA ? (T) Pensez-vous que la mise en pratique de BEA requiert un temps de travail important ? (E) Si oui, dans votre cas, avez-vous le sentiment d'avoir assez de temps disponible ?</p>
	Autres points	<p>(T) Quelles sont, selon vous, les contraintes pour la prise en compte du BEA autre que les contraintes financières et celles liées au temps</p>

		<p>?</p> <p>(E) Quand vous mettez en avant ces contraintes liées à l'application de mesures en faveur du BEA, vous sentez-vous écouté ? Par qui ? Comment ?</p>
<p>Rapport aux changements de pratique peur du changement ?</p>	<p>Perception du changement</p>	<p>(T) Pensez-vous que vous avez changé vos pratiques en matière de BEA depuis que vous êtes installés ?</p> <p>(E) Pensez-vous qu'il y a eu une évolution des pratiques d'élevage en matière de BEA par rapport à avant ? (est-ce qu'on élève des porc aujourd'hui comme il y a 20 ans?)</p> <p>(E) Pensez-vous être représentatif de la profession vis-à-vis de la sensibilité au BEA en élevage de porc ? par exemple est-ce que les non conventionnels ont l'impression d'être une minorité et au contraire est ce qu'un éleveur conventionnel pense que tt le monde est comme lui</p> <p>(E) Est ce que vous seriez prêt à changer vos pratiques en termes de BEA ? À vous engager dans une démarche de changement de pratique ? Est-ce que ce serait faisable pour vous de mise en pratique des mesures non réglementaires ?</p> <p>(T) Qu'est-ce qui pousseraient les éleveurs/vous pousserait à changer vos pratiques d'élevage ? (motivation, incitation, argument)</p>
<p>Formation/sensibilisation</p> <p>Une formation déficiente formation initiale peu adaptée ? Pas assez longue ? Formation continue absente ? Rôle des associations de PA</p>	<p>Formation initiale</p>	<p>(E) Avez-vous reçu une formation en conduite d'élevage de porc (formation initiale) ? Si oui, module en bien-être animal ? Si oui, comment jugez-vous cette formation ? Si non, pensez-vous que ce type de formation initiale peut être utile ?</p> <p>(formation initiale) Type de formation dispensée, volume des cours ? volume et importance du BEA? Réceptivité des élèves ? intérêt/utilité de ce type de formation pour les futurs éleveurs ?</p> <p>(Interpro)(I) Que pensez-vous des formations initiales BEA ? utilité ? intérêt pour les futurs éleveurs ?</p>
	<p>Formation continue</p>	<p>(E) Que pensez-vous de vos connaissances en matière de bien-être animal des porcs ? Avez-vous connaissance de l'existence de formation continue en BEA des porcs ? Si oui, en avez-vous suivi ? Comment avez-vous trouvé ces formations ? Par qui vous ont-elles été proposées ? Êtes-vous satisfait de votre</p>

		formation en termes de BEA ? (Interpro)(I)Que pensez-vous des formations continue BEA ? utilité ? intérêt des éleveurs ?
	APA	(I)(Interpro)(E)quel est, à votre avis, le rôle des associations de PA ? Quelle influence ont les associations sur votre travail/sur le travail de l'éleveur de porc ? quel est votre rapport avec ces associations ? Est-ce que leur action peut aider à la conduite de changement de pratique en matière de BEA ?
Financement	Crédit agricole	(CA) Madame Lambert (présidente de la FNSEA) dit aujourd'hui aux éleveurs "de ne pas construire les bâtiments de demain, mais ceux d'après demain", que pensez-vous de cette phrase ? (CA) Pourquoi selon vous, construit-on encore des élevages de porc intensif aujourd'hui en France ? (CA) Comment vous positionnez vous face à cette problématique du bien-être animal lorsque vous accordez un prêt à un éleveur ? Quels sont vos critères pour accorder un prêt ?

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	3
GLOSSAIRE	7
INTRODUCTION	9
LE BIEN-ETRE ANIMAL ET LA FILIERE PORCINE, CONTEXTE ET ENJEUX D'UNE RELATION DIFFICILE	10
<i>L'élevage de porc, un élevage productif qui alterne les périodes de crise</i>	10
<i>Un élevage soumis à des évolutions réglementaires relatives à la protection des porcs</i>	12
<i>L'élevage de porc, un modèle pourtant éloigné des attentes des citoyens</i>	14
<i>Situation en élevage de porc conventionnel</i>	17
PROBLEMATIQUE	19
METHODOLOGIE.....	21
ANNONCE DU PLAN	24
I. UN ELEVAGE RATIONNALISE INFLUENÇANT LES PERCEPTIONS ET PRATIQUES DES ELEVEURS	25
1. UNE PRODUCTION RATIONNALISEE OU POURRAIT S'OPPOSER PRECISION ET BEA	25
a. <i>Un modèle majoritairement basé sur la performance technico-économique et le rejet des incertitudes</i>	25
b. <i>Un travail et une relation à l'animal organisés pour faire face à une pénibilité importante</i>	27
c. <i>BEA et rationalité de l'élevage : une dualité menant à sa non priorisation</i>	31
2. DES PROFILS PLUS OU MOINS ENGAGES VIS-A-VIS DU BEA ET DE LA REGLEMENTATION	36
a. <i>Une appréhension partielle du bien-être animal associée à une crainte face aux attentes sociétales</i>	36
b. <i>Des profils variés face aux pratiques d'élevage pouvant affecter le BEA et la réglementation BEA</i>	42
3. UN RAPPORT AUX CHANGEMENTS VARIABLE IMPACTE PAR DE MULTIPLES FACTEURS.....	48
a. <i>Un historique de l'élevage qui ne favorise pas l'envie de changement</i>	48
b. <i>Une incompréhension vis-à-vis des demandes</i>	50
c. <i>Une inquiétude face aux évolutions réglementaires et attentes sociétales</i>	52
d. <i>Des motivations intrinsèques variables pour amorcer le changement</i>	54
III. UNE RELATION ÉTAT-FILIERE COMPLEXE PLAÇANT EN RETRAIT L'ÉLEVEUR SUR LA QUESTION DU BEA 59	
1. UN RÔLE MAJEUR DE LA COOPERATIVE FACE AUX AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS	59
a. <i>Désengagement et rôle de "gendarme" de l'État</i>	59
b. <i>Le rôle central des coopératives et organisations de producteurs</i>	65
c. <i>Un ensemble d'autres acteurs en retrait</i>	70
2. UN DIALOGUE COMPLIQUE ENTRE L'ÉTAT ET LA FILIERE	73
a. <i>Un constat commun sur le BEA en élevage porcin mais des désaccords</i>	73
b. <i>Un dialogue altéré par des doutes sur la volonté et le rôle de chaque participant</i>	76
c. <i>Des pressions contradictoires sur l'État et la filière</i>	79
3. UNE STRATEGIE BEA OU LA PLACE DE L'ÉLEVEUR EST EN RETRAIT	82
a. <i>L'éleveur à l'écart des débats : le piège des effets système au sein d'une stratégie non harmonisée</i>	82
b. <i>Les rôles de l'État face aux éleveurs : entre accompagnateur, protecteur et gardien de la réglementation</i>	87
IV. UN ELEVEUR A REPLACER AU CENTRE DU DEBAT EN REDONNANT DU SENS AU BEA	89
1. REPENSER LES CONFIGURATIONS INSTITUTIONNELLES POUR METTRE L'ÉLEVEUR AU CENTRE DU JEU	89

a. Intégrer la vision du BEA de l'éleveur dans les négociations	89
b. Placer l'éleveur au cœur de la stratégie collective d'amélioration du BEA.....	91
2. ABORDER LA REGLEMENTATION EN INSISTANT SUR LES RESULTATS ATTENDUS	92
3. S'APPUYER SUR LA FORMATION ET LE PARTAGE D'EXPERIENCE	96
4. RASSURER L'ELEVEUR SUR SES PRATIQUES EN MATIERE DE BIEN-ETRE ANIMAL	99
5. DONNER AUX ELEVEURS UNE VISIBILITE A MOYEN-LONG TERME	101
CONCLUSION	105
RECOMMANDATIONS	109
BIBLIOGRAPHIE	111
SOURCES.....	112
ANNEXE – GRILLE DE QUESTIONS POUR LES ENTRETIENS	118
TABLE DES MATIERES	123